

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité*

Spécialité : Finance et Banques.



Thème



**ETUDE ET MONTAGE D'UNE DEMANDE DE
CRÉDIT : CAS DE LA BADR DE DRAA EL MIZAN
(AGENCE N°574)**

Réalisé par :

AMAZOUZ Dalila

AMOUR Akila

Sous la direction de :

M^r: ACHIR Mohamed

Membres de jurys :

Président : M^r ABIDI Mohamed MCB

Examinatrice : M^{me} LOUGGAR Rosa MAA

Rapporteur : M^r ACHIR Mohamed MCB

Promotion 2018

Remerciements

Nous remercions Dieu, le tout puissant de nous avoir donné la volonté et la patience nécessaire pour accomplir ce travail.

Tout travail de recherche n'est jamais l'œuvre d'une seule personne. A cet effet, nous exprimons notre reconnaissance et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Notre première reconnaissance va à notre encadreur M^r ACHIR MOHAMED pour avoir bien voulu diriger ce travail, et qui nous a guidés, encouragés et conseillé tout au long de cette recherche.

Nous présentons nos remerciements également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce modeste travail de recherche.

Nous remercions également tous les enseignants de l'université Mouloud Mammeri, qui ont contribué à notre formation durant tout notre cursus universitaire.

Notre reconnaissance va également à tous les membres de la BADR de Draa El Mizan agence n° 574.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes chers parents.

A ma sœur et mes frères.

A ma belle famille.

A tous mes amis(es).

*A tous ceux qui ont contribué à ma
réussite de près ou de loin.*

Amazouz Dalila

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes chers parents

A mes sœurs et mes frères

Et toute ma famille

A ma belle famille.

A tous mes amis(es).

*A tous ceux qui ont contribué à ma
réussite de près ou de loin.*

Amour Akila

Liste des abréviations :

AD : autre dette

ANDI : agence national de développement d'investissement

ANSEJ : agence national de soutien d'emploi de jeune

AST : avance sur titres

AVD : avis à tiers détenteur

AVI : autres valeurs immobilisées

BADR : banque Algérienne de développement rural

BFR: besoin de fonds de roulement

CAF: capacité d'autofinancement

CAHT: chiffre d'affaire hors taxe

CMT: crédit à moyen terme

CNRC: central national de registre de commerce

C P : capitaux permanant

DCT : dette à court terme

DE : dette d'exploitation

DF : dettes financière

DLMT : dettes à long et à moyen terme

DR : dette réalisable

DRA : délai de récupération actualisé

EAR : effet à réescompter

EENE : effet escompté non échu

FR : fond de roulement

FP : fonds propres

GRE : groupe régional d'exploitation

IBS : impôt sur les bénéfices des sociétés

IP : indice de profitabilité

LCAC : lettre d'antériorité des créances

PNB : Produit net bancaire

SARL : société a responsabilité limité

SIG : solde intermédiaire de gestion

SNC : sociétés au nom collectif

TCR : tableau de compte de résultats

TN : trésorerie nette

TTC : toute taxe comprise

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

VA : valeur ajoutée

VR : Valeur réalisables

VD: Valeur disponibles

VE : valeur d'exploitation

VIN : valeurs immobilisées nettes

VTI : valeurs temporairement immobilisées

Liste des tableaux :

Numéro	Titre	Page
Tableau 1	Le bilan financier	55
Tableau 2	L'analyse des paramètres qui dépend le BFR	58
Tableau 3	Les principaux ratios permettant l'évaluation de la solvabilité	60
Tableau 4	Mode de calcul de liquidité	61
Tableau 5	Le calcul des SIG	62
Tableau 6	Visualisation du bilan financier	83
Tableau 7	Le chiffre d'affaire annuel prévisionnel	118
Tableau 8	Structure de l'investissement	119
Tableau 9	Les consommations sur 5 ans	120
Tableau 10	Les frais du personnel	121
Tableau 11	Etat récapitulatif des amortissements	122
Tableau 12	L'évolution du chiffre d'affaire	123
Tableau 13	Bilan prévisionnel sur 5 ans (en KDA)	124
Tableau 14	Le plan de financement sur 5 ans	125
Tableau 15	Compte de résultat prévisionnel sur 5 ans	126
Tableau 16	Le calcul des cash flows actualisés et cumulés	127
Tableau 17	Evolution prévisionnelle du taux de rentabilité interne (TRI)	128
Tableau 18	détermination de type du crédit	129
Tableau 19	l'amortissement de l'emprunt	131

Liste des annexes

Annexe 1 : La convention de prêt

Annexe 2 : La demande de crédit d'investissement

Annexe 3 : Bilan d'ouverture

Annexe 4 : Décaissement charges d'exploitation

Annexe 5 : Liste du matériel

Le sommaire :

Introduction générale	01
CHAPITRE I : Les crédits bancaires et le financement de l'entreprise	
Introduction	03
Section 1 : Présentation des crédits bancaires	03
Section 2 : Typologies des crédits bancaires	12
Section 3 : La relation banque/entreprise	31
Conclusion	33
CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits	
Introduction	33
Section 1 : Les risques des crédits bancaires	34
Section 2 : Etude et montage d'un dossier de crédit	40
Section 3 : Les garanties	95
Conclusion	103
CHAPITRE III : Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan	
Introduction	104
Section 1 : Présentation de la BADR	104
Section 2 : Etude d'une demande de crédit d'investissement	116
Conclusion	134
Conclusion générale	136

Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur croissance. Pour cela, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises. Au-delà de leurs ressources internes, Chaque entreprise adopte un ou plusieurs modes de financement, selon ses besoins et ses stratégies qui vont l'aider à minimiser les coûts relatifs aux capitaux investis.

Alors, le crédit tente de concilier deux préoccupations distinctes, celle de l'entreprise qui doit impérativement résoudre son problème de financement et celle du banquier qui n'entend prêter qu'après avoir minutieusement évalué son risque et seulement si les résultats de son étude le rassurent quant aux capacités de remboursement de son client.

L'entreprise et la banque sont indissociables ; pour le meilleur comme pour le pire et il est difficile d'évoquer l'une sans sous entendre le rôle joué par l'autre.

Comme tout ensemble doté d'une vie propre, l'entreprise est caractérisée par le déroulement de deux cycles servant de substrat à l'évaluation de l'entreprise, comme à la description des techniques bancaires de financement ; cycle d'investissement et cycle d'exploitation.

Après avoir octroyé des crédits (investissement, exploitation) aux entreprises, la banque se trouve exposée aux risques et elle met la confiance à l'écart à chaque fois que c'est possible de la remplacer par des mesures adéquates (garanties).

En effet, le but de ce travail est d'évaluer la contribution des banques algériennes dans le financement des projets, pour cela nous allons essayer de développer l'étude de financement d'un projet par crédit bancaire, à travers le cas d'un crédit d'investissement accordé par la banque de l'agriculture et du développement rural. Ceux qui nous mènent à poser la problématique suivante :

Quelle est l'étude que doit faire une banque pour accorder un crédit et comment minimiser les risques ?

A cet effet, plusieurs interrogations méritent réflexion, à savoir :

- Quels sont les moyens de financement mis par la banque à la disposition des entreprises ?
- Quels sont les risques liés aux financements ?
- Comment se prémunir contre ces risques ?

- Quelles sont les procédures à suivre pour la demande d'un crédit auprès d'une banque ?

Pour mieux répondre à ces questions deux hypothèses se présentent :

- L'étude d'un projet d'investissement et d'exploitation se fait en prenant en considération leurs aspects économiques et financiers ;
- La banque finance un projet une fois sa rentabilité est vérifiée.

Afin de réaliser ce travail, nous avons adopté une méthode de recherche basée sur le recueil d'informations et des données nécessaires en s'appuyant sur la technique documentaire par la consultation d'un certains nombres d'ouvrages, des textes réglementaire algériens ainsi que des mémoires. De plus, nous avons effectué un stage pratique à la Banque de l'agriculture et du développement rural, celle-ci est surtout concentrée sur la consultation de documents internes à la BADR de Draa El Mizan et des dossiers de crédits qu'elle a traités. En vue de répondre aux questions précédentes, notre travail est structuré sous trois chapitres :

*Une étude théorique qui comporte deux chapitres ; le premier est une présentation des crédits bancaires, le deuxième porte sur les procédures et le traitement pratique de crédit.

*Une étude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan (agence 574) qui se présente comme troisième chapitre composée d'une présentation de la banque et d'une étude d'une demande de crédit d'investissement.

Enfin, une conclusion générale qui permettra les éléments de vérification de réponse des hypothèses recherchées.

***CHAPITRE I : Les crédits bancaires
et le financement de l'entreprise***

Introduction :

Le crédit constitue l'activité de base aux entreprises en matière d'activité bancaire, ce type de procédure est d'une grande importance pour financer leurs différents projets c'est ainsi qu'il permet de combler leurs besoins de financement voir même se maintenir en activité et pourquoi pas augmenter ou améliorer leur production.

L'objet de crédit est donc de fournir aux entreprises des capitaux ou des liquidités dont elles ont besoin pour une durée déterminée. La durée des prêts accordés aux entreprises peut-être a court terme à moyen et long terme.

Section 1 : Présentation des crédits bancaires

I- Notion de crédit :

Le crédit est défini par plusieurs auteurs dont on réticents les définitions les plus importantes.

D'après Emmanuel de seize : « Dans le monde moderne, le crédit est une face incomparable, c'est le levier essentiel des affaires, sans lui les entreprises se traineraient misérablement, incapable de se développer, avec lui les possibilités de production et des échanges deviennent infinies, c'est le principal facteur du progrès de l'humanité »¹

Et plus loin cet auteur essaye d'apporter des éclaircissements à travers la question suivante : « Qu'est ce que le crédit ? C'est du temps ou de l'argent ? C'est du temps qu'on donne en attendant l'argent ou l'argent qu'on donne en attendant un temps ? ».

Nous appellerons également à notre aide un autre spécialiste des opérations de banques qui donne au crédit cette seconde définition :

G.PETIT DUTAILLIS : « faire crédit, c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien , ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai , le plus souvent avec rémunération de service rendu et du danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »² .

¹ A. BOUDINOT et J. C. FRABOT, « techniques et pratiques bancaires » édition SIREY 1978.

²G. Petit, DUTAILLIS : « Le risque de crédit bancaire »Edition Economiques, Paris, 1963,P7

La définition de l'opération de crédit est donnée par l'article 112 de la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 :

« Constitue une opération de crédit, tout acte à titre onéreux par le quel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre ou prend dans l'intérêt de celle –ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.

Sont assimilées à des opérations de crédits les opérations de location assorties d'option d'achat, notamment les crédits bail (leasing) ».

II- justifications et domaines de crédit :

Dans la vie des affaires, le crédit s'établit sur des bases nettement différentes, ainsi que le fait encore remarquer M.PETIT DUTAILLIS : « Tant que les artisans n'ont travaillé que sur commande, ils avaient besoin seulement d'un certain capital de mise en train pour faire face aux paiements de matières et de main d'œuvre »¹.

Si l'idée de crédit apparaissait alors, c'était plutôt pour permettre de transporter un pouvoir d'achat d'un pays à un autre, en évitant des mouvements d'espèce. A ce point de vue, c'est le développement des communications et par voie de conséquence , la naissance du commerce international ,qui firent naître le crédit , en créant ses instruments : la lettre de charge et la lettre de crédit .Pendant très longtemps et jusqu'à la renaissance , le commerce de banque fait surtout un commerce de change , de virement et de transfert , dont le quel le crédit n'intervenait guère que sous l'aspect de « délai de route » au reste , les opérations de près étaient réalisées à des taux tellement élevés qu'elles interdisent par la même toute fonction économique .

Mais le progrès technique , les découverts , les perfectionnements des moyens de transports et l'accroissement des populations exigèrent des « moyens » très supérieur a ceux dont pouvait disposer le modeste artisan .

Ils permirent aussi d'envisager la constitution de stocks, la fabrication pour une consommation future, l'achat des matières premières « de réserve » qui en régularisant les marchés et en évitant souvent la disette et la pénurie, n'entraînèrent pas moins les producteurs

¹ G. Petit DUTAILLIS, tiré de l'ouvrage : « technique et pratique bancaire » A. BOUDINOT J. C. FRABOT, 4^{ème} édition 1978. P4

et fabricants à investir des capitaux beaucoup plus importants et à rechercher une aide extérieur.

Le recours au crédit se trouvait justifié par l'élargissement des marchés, l'essor économique, le progrès social.

Enfin , s'il apparait aléatoire que le consommateur du débit de boissons parvienne a rembourser le commerçant qui consent à le servir « à crédit » parce que rien dans cette action ne laisse prévoir une augmentation des ressources du client bien au contraire il n'est pas de même de l'artisan , du production , du Negotin qui trouvent dans le crédit une « substance nutritive »¹ pour leurs activités commerciales qui doivent , raisonnablement , en tirer un profit supplémentaire .

Le domaine de crédit est extrêmement vaste : il s'étale dans le temps, s'étend à toutes sortes d'activités, répond à de multiples besoins économiques.

Nous avons abordé plus haut l'hypothèse du commerçant recourant à une aide extérieure pour l'achat de matières premières, de stocks de marchandises.

Ce n'est qu'un aspect de la question, il faut envisager de même la nécessité de financer des installations importantes (ateliers, usines) l'achat du matériel roulant (camions, tracteurs, l'acquisition de mobilier, d'outillages).

Tous ces biens, que permet la réalisation du cycle commercial, figurant au bilan sous la rubrique des « valeurs immobilisées » trouvent normalement leur contrepartie au passif dans les « ressources » (fonds propres+dettes a long terme).

Dans le cas ou l'entreprise ne peut « s'autofinancer » entièrement c'est-à-dire si la sécrétion de capitaux propres est suffisante pour répondre à ces besoins immédiats en valeur immobilisées, le crédit peut encore se concevoir.

Enfin de nombreuses circonstances exigent, pour la poursuite du progrès économique et l'évolution du niveau de vie, l'investissement de sommes considérables et l'appel au crédit :

¹ A. BOUDINOT et J. C FRABOT (OPC), page 241

Il en est ainsi de la construction de barrage pour répondre à l'accroissement de la demande d'électricité, de la création de routes et d'autoroutes, de construction d'immeubles d'habitation.

Il en est de même lorsqu'il s'agit de donner au commerce un « coup de fouet » en facilitant les achats des consommateurs.

Il ne peut échapper que ses besoins, divers quant à leurs natures, leurs durées et l'importance des capitaux qu'ils mettent en jeu, ne sauraient être groupés uniquement sous le vocable « crédit » ils doivent au contraire être classés en fonction des éléments essentiels qui les caractérisent.

III- Les caractéristiques du crédit bancaire

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération, et le risque.

. La confiance

Faire crédit signifie faire confiance et la pratique sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes¹.

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle.

Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement.

. Le temps

Il n'y a crédit, en effet, que dans la mesure où se produit un décalage entre deux prestations : l'une, celle du créditeur, est actuelle, l'autre, celle du crédité, est retardée dans le temps, différée².

Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui où se constituera la rémunération Du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser³.

¹ Sylvie DE COUSSERGUES, la banque : structure, marché et gestion. 2^{ème} édition Dalloz, Paris, 1996.

² Jean Louis RIVES LONGE et Monique RAYNAUD. Droit Contamine bancaire. 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 1990, p499.

³ Michel GAUDIN « le crédit aux particuliers », édition SEFI, Québec, 1996, p9.

. La rémunération

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus¹.

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas des décaissements (crédit par signature), sont rémunérés par une commission².

. Le risque

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement qui est appelé risque d'insolvabilité de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence, la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, la seconde en matière de gestion, oblige à une surveillance attentive des concours à la clientèle.

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux :

- a) Le risque individuel :** C'est un risque particulier à l'entreprise, il est fonction de la situation financière. Cela concerne les affaires qui manquent de ressources, qui sont endettées, qui possèdent des installations industrielles vétustes et affichent des frais généraux excessifs.
- b) Le risque général :** C'est celui qui provient de phénomènes de grande ampleur, événements naturels, politiques ou économiques.
- c) Le risque sectoriel :** Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation d'une activité (pénurie de matières premières, effondrement des prix...).
- d) Le risque pays ou risque souverain :** Il est lié à la probabilité de non-paiement. des créances par débiteurs résidant dans des pays jugés à risques et sont généralement qualifiés «

¹ Jean Claude BOUSQUE « L'entreprise et les banques, collection droit et gestion, Paris 1997, P63.

² Jean Louis RIVES LANGE et Monique Contamine RAYMAND « droit bancaire, 5^{eme} édition Dalloz, Paris, 1990, p571, p572.

à risque », les pays en situation politique ou économique délicate, ou encore, les pays victimes de catastrophes naturelles.

« C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentables en elles-mêmes »¹.

IV- Importance et incidence du crédit pour la banque et l'entreprise :

IV-1- L'importance des crédits :

L'importance du crédit apparaît par le fait qu'ils :

A)- constituent la base d'activité bancaire :

L'octroi du crédit s'inspire de la collecte de l'épargne avec la faculté de rémunération suivant, les modalités des dépôts (à vue ou à terme) et consiste à financer ce besoins de liquidité proclamée par les demandeurs dont la rémunération sera globale et plus élevée (les crédits sont tous rémunérés et à un taux supérieur aux taux appliqués aux dépôts).

La différence entre la rémunération du crédit (intérêt débiteurs) et la rémunération des dépôts (intérêt créditeurs) secrète le Produit Net Bancaire (PNB), ayant le même statut que la Valeur Ajoutée (VA) dans les entreprises industrielles et qui sert à financer les frais généraux de la banque (les salaires, l'impôt ...).

L'influence des crédits sur l'activité bancaire, soit a la hausse soit à la baisse et selon leurs volumes (les crédits), le taux d'intérêt et la durée du remboursement.

B)- Allongent la vie des entreprises :

La relation banque entreprise se base sur la rentabilité bilatérale, c'est-à-dire la rentabilité de la banque ainsi que celle de l'entreprise, dans ce sens, l'entreprise se trouve par fois face a des situations d'incapacité à financer, soit son investissement, soit son exploitation dans ce cas elle sollicite un crédit bancaire, qui doit respecter ses ambitions lucratives, ce ci est aussi le souci du banquier.

L'entreprise bénéficie lors d'un crédit, d'une source de financement d'un plan structuré de gestion mène les experts occasionnés à la constitution du dossier de demande de crédit.

¹ RUDARAGI A, « Essai d'analyse de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement : cas de BNDE, UB, Bujumbura », 1996, p7.

C)- constituent un instrument de la politique monétaire :

Le crédit bancaire par le biais du taux d'intérêt qu'il porte, est l'instrument important de la politique monétaire dans le cadre de la masse monétaire en circulation.

Dans le cas où, la masse monétaire en circulation est très grande, le banquier augmente le taux d'intérêt pour diminuer la demande du crédit, donc la création de la monnaie.

Dans le cas où elle constate un manque de la monnaie en circulation pour l'économie, elle procède à la création de la monnaie par l'incitation à la demande des crédits dont le taux d'intérêt serait forcément bas.

IV-2- Les incidences des crédits :

Apparaissent par le fait qu'ils :

Constituent une activité risquée :

La rentabilité de la banque repose sur la rentabilité des consentis, mais aussi sur les risques y afférent.

- La limitation des risques est le résultat de la limitation des crédits, or la limitation de crédit provoque PNB (Produit National Brut).
- Le non remboursement de crédit et le non paiement des intérêts par un ou plusieurs clients, créent des décalages de trésorerie de la banque et rend par fois insolvable vis-à-vis des déposants, mais aussi elles génèrent des charges supplémentaires.
- Engendrent l'accumulation des dettes et des charges pour l'entreprise ;

C'est vrai, que le crédit soutient l'activité de l'entreprise mais ses conséquences sont fatales pour cette dernière, le paiement des intérêts ne fait qu'alourdir ses charges (frais financiers).

Dans le cas d'insolvabilité, l'entreprise voit ses dettes s'accumuler, et perd ses gages, ce que l'amène par fois à la faillite et à des poursuites judiciaires.

Présentent un aspect inflationniste : On crée la monnaie quand on accorde un crédit puis on le récupère au moment de remboursement. Cependant, si le remboursement n'a pas eu lieu, la monnaie reste en circulation et porte les gains de l'inflation (excès de la monnaie en circulation).

D'un côté, le crédit limite le taux de chômage (création de l'emploi) et de l'autre provoque l'inflation. Le couple inflation chômage est en relation inverse dans le cas où les états préfèrent limiter le chômage en premier lieu ainsi le crédit bancaire demeure vitale pour l'économie¹.

V- objets et objectifs du crédit :

V-1 Objets du crédit :

« BOUDINOT et FARABOT » résument l'objet du crédit ainsi « le domaine du crédit est extrêmement vaste, il s'étale dans le temps, s'étend à toute sorte d'activité, répond à de multiples besoins économiques. »

Le crédit peut donc avoir pour objet prédominant, à la fois le financement des entreprises et des particuliers mais aussi comblement des creux passagers entre les dépenses et les recettes quelles que soit l'origine des unes et des autres.

Les crédits d'investissements ou de financement des biens d'équipements ont pour objet de financer la production d'un bien déterminé et aussi l'objet de subvenir aux besoins d'équipements des particuliers, qui par le crédit anticipent leur possibilité d'épargne à la date prévue pour le remboursement.

Les crédits de trésorerie ou crédits de financement ont pour objet de faciliter la sécurité des biens produits en recouvrant les besoins de l'entreprise entre les moments où elle encaissera le produit de sa vente.

Les crédits de trésorerie ou crédit de financement (court terme) financent les actifs circulants du bilan et se remboursent par le jeu des rentrées correspondantes, par contre les crédits d'investissement (long et moyen terme) financent la partie haut du bilan, les immobilisations dont les remboursements ne peuvent être assurés fondamentalement que par le jeu des bénéfices.

¹ (A) CHETOUANE Nassima ; DJEBALI Ghali « l'entreprise et le financement bancaire » ; mémoire de fin d'étude, Finance ; UMMTO, 2004, p 4-6

V-2 Objectifs du crédit :

L'objectif du banquier en consentant un crédit malgré le risque encouru et la recherche des gains, par conséquent il doit non seulement couvrir ses frais, mais aussi et surtout s'assurer un bénéfice.

Toute fois, les méthodes de détermination du prix de revient qui joue un rôle essentiel dans l'industrie sont plus difficilement applicables à la banque, sans doute, le prix de revient d'une opération de crédit doit comprendre les éléments suivants :

A- La rémunération des capitaux empruntés :

On entend généralement par rémunération des banques « Les tarifs appliqués par les banques à la clientèle ». En Algérie le conseil national du crédit avait la capacité jusqu'à la fin 1989, de fixer les taux d'intérêts et les commissions que prennent les banques à l'occasion de l'octroi d'un crédit.

Depuis Janvier 1991, en vue de rétablir les conditions d'une concurrence interbancaire, les autorités monétaires ont libéré les conditions qui déterminent le coût du crédit, qu'il s'agisse de commissions fixées ou de date de valeurs.

Depuis, la banque commerciale d'Algérie applique en ce qui concerne le taux d'intérêt sur les crédits le système du « taux de base bancaire » qui varie en fonction du taux sur le marché monétaire¹.

B- Une quote-part de frais généraux ²:

Les frais généraux dont des frais de gestion de capitaux tel que la conservation des espèces, opération de caisse, gestion des emprunts de la clientèle, ainsi que toutes les tâches d'étude et de conseil de la clientèle (étude de demande de la clientèle ; étude de dossier de crédit ; et la solvabilité du client ; surveillance des risques...).

C- Une marge destinée à couvrir les risques³ :

Aucune statistique ne permet de chiffrer l'importance du risque qui dépend l'évolution de la conjoncture économique, politique, social de la nature du crédit, de la situation du client et

¹ AMMOUR Benhalima « Pratique des techniques bancaires » éd Dahlab, Alger ; 1997, p59.

² M. DARBELE ; L. IZARD, M. SCARAMUZZA « Notion fondamentales de Management » ed : Foucher ; Paris, 1997.

³ Tayeb ZITOUN « Analyse financière » ed : Berti ; Alger ; 2003.

de la procédure du banquier. Accorder un crédit c'est donc anticiper sur des recettes ou des profits futur, et évaluer le risque consiste à surveiller des risques au niveaux de certains éléments de l'entreprise ainsi qu'aux différentes étapes de la relation banque entreprise.

Section 02 : Typologie des crédits bancaires :

I- Financement d'exploitation :

Les crédits d'exploitation sont des crédits qui permettent à l'entreprise de tourner, c'est-à-dire de financer sa production et sa commercialisation.

Les crédits d'exploitation (ou crédits à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisables. Le remboursement de ce crédit, dont la durée est généralement d'une année, est assuré par les recettes d'exploitation.

La préoccupation essentielle du banquier porte sur la structure financière de l'entreprise et sa solvabilité à court terme, les ratios de structure sont alors les principaux outils avec lesquels il conduit son analyse.

On distingue deux catégories de crédits d'exploitation :

- _ Les crédits par caisse qui se traduisent par une immobilisation immédiate des capitaux.
- _ Les crédits par signature qui n'engagent que la signature du banquier.

I-1_ Les crédits par caisse :

Il se trouve que l'entreprise fait appel à son banquier pour solliciter généralement une aide qui exclut la recherche d'une cause précise du besoin exprimé. Les crédits aussi sollicités ont un caractère « subjectif »¹ pour la banque. Ils sont dits crédits par caisse « globaux ».

L'entreprise peut également solliciter son banquier pour l'octroi des crédits destinés à financer certains postes de l'actif circulant, notamment les stocks et les créances. Ce sont des crédits par caisse « spécifiques »

¹ Le crédit subjectif finance l'ensemble des activités d'un client, c'est le contraire d'un crédit objectif qui finance telle ou telle opération particulière de client.

A_ Les crédits globaux par caisse :

Ces crédits permettent à l'entreprise de financer une partie de son actif sans qu'ils y soient affectés à des besoins bien précis. Ces besoins sont essentiellement liés aux décalages, en montant et dans le temps existants entre les dépenses et les recettes d'exploitation.

Les crédits globaux peuvent se présenter sous plusieurs formes qui dont les principales sont :

- La facilité de caisse.
- Le découvert.
- Le crédit de compagnie.
- Les crédits relais.

La facilité de caisse¹ :

La facilité de caisse permet à une entreprise de palier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes. Le caractère essentiel de la facilité de caisse est sa très courte durée (quelques jours par mois). Bien qu'elle peut être accordée pour une année. Ce concours se caractérise par des utilisations brèves et successives. Le compte assorti d'une facilité de caisse doit présenter alternativement des positions créditrices et des positions débitrices. Les positions débitrices doivent être inférieures à un mois.

Le banquier est très attentif à l'existence de ces fluctuations car il ne s'agit pas ici d'un crédit spécialisé, dont le remboursement se fait par le décaissement de l'opération financée, comme c'est le cas pour l'escompte ou encore pour le financement des stocks.

Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaires mensuel de l'entreprise. En général, il présente 60 à 70 % de ce chiffre d'affaires.

Du point de vue du banquier, comme toute opération de crédit, la facilité de caisse présente des avantages et des inconvénients :

➤ **Les avantages :**

Les fonds de la banque sont faiblement immobilisés du moment que les périodes d'utilisation alternent avec les périodes créditrices.

¹ Farouk BOUYACOUB « L'entreprise et le financement bancaire » ; Casbah ed 2001, p234.

Un meilleur suivi peut être assuré du fait que le banquier sera alerté dès que l'utilisation sera lourde (des fonds).

➤ **Les inconvénients :**

Risque de la transformation de la facilité de caisse en découvert permanent ce qui va immobiliser les fonds du banquier.

Cette forme de crédit n'est pas réescomptable auprès de la banque d'Algérie.

Le découvert :

Il permet à l'entreprise de faire face aux besoins de trésorerie qui s'expliquent par une insuffisance du fonds de roulement due à un gonflement de l'actif circulant, et donc à une croissance du besoin en fonds de roulement.

Ce type de concours à court terme est plus utilisé et le plus sollicité.

En accordant un crédit sous forme de découvert, le banquier autorise son client à rendre son compte débiteur dans une certaine limite et pendant une période plus ou moins longue, allant de 15 jours à quelques mois selon les besoins à satisfaire.

La crainte pour le banquier est devenir commanditaire de l'entreprise.

Autrement dit, de ne pas être remboursé à l'échéance et voir son concours à court terme se transformer en crédits à moyen et long terme.

Le découvert peut se matérialiser par des billets souscrits à l'ordre de la banque par le bénéficiaire du crédit, dans ce cas le découvert est dit « mobilisable ».

Le montant du découvert est de fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise, de sa structure financière, de son activité et de la confiance du banquier en ses dirigeants.

Cette forme de crédit présente divers avantages¹ :

Le découvert est un crédit non spécialisé, mis à la disposition de l'entreprise pour couvrir ses besoins globaux de financement.

C'est un crédit commode et souple car le succès rencontré par le découvert tient de sa grande commodité, son utilisation ne nécessite aucune manipulation de papiers, car tout se

¹ F.BOUYAKOUB « pratique des techniques bancaires. », édition Dhlab, Alger 1997, P 60.

traduit par un jeu d'écriture sur le compte, pour la banque comme pour l'entreprise ; il entraîne que le minimum des frais généraux.

Le découvert est la technique de crédit qui assure la meilleure gestion de la trésorerie et le mieux adapté aux besoins des entreprises qui ne disposent pas des prévisions de trésorerie régulièrement actualisées.

En contre partie, le découvert est un crédit coûteux, par ailleurs, une entreprise qui a recours à découvert doit supporter les agios imputables à ce dernier, et pour la banque cette forme de concours est plus risquée.

Le crédit compagne :

« Le crédit compagne est un concours destiné à financer un besoin né d'une activité saisonnière »¹.

La raison fondamentale du besoin du crédit compagne, c'est l'existence d'un cycle saisonnier, le type de concours est généralement utile pour les entreprises qui dans leur activité sont soumises à une distorsion entre leur production et la consommation.

Les activités saisonnières sont, en ce qui concerne la production et la commercialisation des produits de deux types :

- Dans un premier cas, la production est étalée sur plusieurs mois de l'année mais la vente des produits est concernée sur une courte période, de quelques semaines, il en est ainsi pour les articles scolaires.
- Dans d'autre cas, c'est l'acquisition de la matière et la transformation des produits qui se fait dans des délais assez-courts, alors que la commercialisation de la production se fera sur plusieurs mois de l'année.

Le crédit relais :

« Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délais déterminé et pour un montant précis »².

¹ Y. BERNARD et J. COLLI : Dictionnaire économique et financier (EDITION DU SEUIL).

² F. BOUYACOUB : (OPC) p235.

Le crédit relais lié à une opération ponctuelle hors exploitation est également appelé « crédit de soudure »¹, il est destiné à permettre à une entreprise d'anticiper une entrée de fonds à provenir soit de la session d'un bien (immeuble ou fonds de commerce) soit d'une opération financière (augmentation du capital).

Ce type de crédit se rencontre peu en Algérie, mais il est assez courant à l'étranger.

B_ Les crédits par caisse spécifiques :

Contrairement aux crédits par caisse globaux qui couvrent des besoins de natures différentes, les crédits par caisse spécifiques financent des postes de l'actif circulant bien défini au préalable (stocks, créances).

Ces crédits sont avantageux aussi bien pour la banque que pour l'entreprise.

D'une part, ils permettent à l'entreprise d'alléger certains postes de son actif circulant ;

D'autre part, ils offrent au banquier, une sécurité appréciable en prêtant à son client une somme correspondant à un stock de marchandises ou à une créance commerciale, le recouvrement ultérieur de ces créances ou la vente des marchandises assurant le remboursement ou bien donnent lieu à des affectations engage de certains actif circulants.

Les crédits par caisse spécifiques peuvent revêtir les formes suivantes :

- L'escompte commercial ;
- L'avance sur marchandise ;
- L'avance sur facture ;
- L'avance sur marché public ;
- L'avance sur titres ;
- Le factoring (l'affacturage).

L'escompte commercial :

L'escompte est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu ; le montant de cet effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires.

¹ SIBF, « Cours de techniques bancaire », p26.

CHAPITRE I : Les crédits bancaires et le financement de l'entreprise

L'escompte peut également être défini comme « l'achat au comptant d'une créance à terme ».

L'escompte des effets de commerce présente des risques assez faibles, en raison notamment :

- _ De la solidarité de tous les signataires (tireur, tiré, endosseurs) à la condition de dresser un « protêt » en cas de non paiement ;
- _ De la possibilité de recueillir sur l'effet lui-même certaines garanties ;
- _ De l'obligation de payer le porteur de l'effet sans que le tiré puisse opposer d'exceptions, c'est la règle de l'inopposabilité des exceptions ;
- _ Du fait que le porteur de l'effet est propriétaire de la créance sur le tiré, même si le tireur a fait faillite ;
- _ Du lien entre l'effet de commerce et une opération commerciale déterminée dont le dénouement permettra de rembourser le porteur de l'effet (banquier).

Les effets de commerce escomptés sont mobilisables sur le marché monétaire à condition que ces effets soient « bancables » c'est-à-dire :

- Qu'ils correspondent à des créances commerciales à trois mois d'échéance au plus.
- Qu'ils portent au moins trois signatures (la banque d'Algérie peut écarter certaines signatures) notoirement solvables.
- Qu'ils ne présentent aucune mention limitant la responsabilité des signataires.

Le banquier doit cependant dépister le papier de complaisance et les tirages croisés, il doit pour cela prendre des précautions qui l'amènent notamment :

- A fixer pour chaque entreprise, une ligne d'escompte calculée en fonction de son chiffre d'affaires et du pourcentage de la clientèle qui règle par traite.
- A se réserver le droit de tirer les effets et l'éliminer.
- Les signatures sur la solvabilité desquelles il a de mauvais renseignements.
- Les effets de renouvellement lorsqu'ils cachent des traites de complaisance.
- Les effets dont la durée n'est pas conforme aux usances.

L'assurance sur marchandise :

« L'assurance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock. C'est un financement garanti des marchandises remises en gage au banquier »¹. C'est une technique de crédit qui consiste pour la banque à accorder une avance sur les marchandises détenues par l'entreprise aux niveaux des magasins généraux (qui sont placés sous contrôle de l'Etat).

Cette opération nécessite un document justificatif dénommé « le récépissé warrant » qui est composé de deux parties :

- **La première partie :** le warrant qui est un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose en garantie de sa signature et dans les magasins généraux des marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate, donc le warrant est un titre pouvant faire l'objet d'un gage.
- **La deuxième partie :** le récépissé qui est représentatif d'une marchandise, il constitue le titre de propriété de la marchandise et ne pourrait être considéré comme un effet de commerce².

Le propriétaire qui met en gage sa marchandise remet le warrant à son créancier mais conserve le récépissé. La marchandise peut être revendue par endossement du seul récépissé, mais le nouveau propriétaire sait que celle-ci est grevée d'un gage puisque le warrant ne lui est pas remis. Pour prendre possession de la marchandise, il devra s'acquitter du prix du warrant. De son côté, le warrant peut circuler par endossement, comme un simple billet à ordre. Il peut être escompté auprès du banquier. « A l'échéance, le porteur présente le warrant au souscripteur pour paiement. A défaut de règlement du montant du warrant, le porteur de celui-ci peut faire vendre la marchandise aux enchères publiques »³.

L'avance sur facture :

« L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse »⁴. Elle est une opération qui consiste, pour la banque, à mobiliser le poste clients des entreprises qui travaillent avec les administrations même en absence d'effet de

¹ Farouk BOUYACOUB, (Op cit), p237.

² IDEM, p237.

³ IDEM, p238.

⁴ IDEM, p236.

commerce. Face à cette opération, le banquier est tenu de veiller à ce que pour chaque avance d'entreprise présente :

- Un bon de livraison.
- Un bon de commande de l'administration.
- Une facture.

La facture remise pour l'entreprise devra mentionner l'engagement ferme de l'administration de payer de manière irrévocable la dite facture au compte de l'entreprise ouvert sur les titres de la banque qui consent l'avance. La banque vise par cet engagement, qui est formulé de la manière suivante « le paiement de la présente facture s'effectuera de manière irrévocable pour virement au compte N°... ouvert au nom de l'entreprise Y auprès de la banque X », à désintéresser le client bénéficiaire de l'avance d'intervenir pour un motif quelconque auprès de l'administration pour changer la destination du règlement sans l'accord préalable de la banque. Le montant de l'avance ne dépasse pas généralement 70% du montant de chaque facture. L'avance sur facture administrative doit remplir les trois conditions fondamentales suivantes :

- La réalité de la créance.
- La certitude qu'elle ne sera pas réglée dans les guichets autres que ceux de la banque prêteuse.
- La certitude qu'elle ne sera amputée ou partie en totalité.

L'avance sur marché public :

Les marchés publics sont des contrats passés entre l'Etat, les collectivités publiques, les établissements publics à caractère administratif et les entrepreneurs ou les fournisseurs en vue de l'exécution de travaux ou la livraison des fournitures¹. Ces marchés se caractérisent par la certitude de paiement de l'Etat des créances dues aux entreprises de travaux publics mais en même temps par la lenteur des règlements de ces dernières.

Par conséquent, la réalisation de tels marchés sont marqués par des déséquilibres certains entre les recettes et les dépenses engagées par les entreprises effectuant les travaux, ceci amène souvent les entreprises à solliciter le concours des banques sous forme d'avance garantie par le nantissement de leur marché en faveur de ces derniers.

¹ Farouk BOUYACOUB,(op ct),P234.

Le financement d'un marché important nécessite souvent la mise en œuvre des capitaux importants que l'entreprise réalisatrice doit mobiliser.

L'avance sur titres :

L'avance sur titre est une technique qui consiste pour les détenteurs des titres de placements (bon de caisse ou titre coté en bourse) à obtenir une avance dans les titres constitueront la garantie.

Pour se faire, le client remet les titres qu'il détient à titre de gage, au banquier qui lui fait signer un acte de nantissement.

Cette avance peut être d'une durée plus ou moins longue mais elle ne peut en aucun cas dépasser l'échéance des titres.

Son remboursement peut se faire par versement espèce ou par négociation des titres nantis.

Le factoring (l'affacturage) :

Selon l'article 543 du code de commerce, l'affacturage est défini comme suit : le factoring est un acte au terme duquel une société spécialisée, appelée Factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, les risques de non remboursement.

Autrement dit, l'affacturage est une technique de financement par laquelle une entreprise cède la propriété de ses créances clients à une autre entreprise (le factor) en échange de liquidités immédiates. Le factor devient alors le propriétaire des créances cédées et assure le recouvrement de celles-ci. En échange de ce service, la société de factoring de rémunère en prélevant sur le montant des créances une commission qui est proportionnelle au risque pris par le factor. Donc, l'affacturage est une source de financement à court terme relativement souple et rapide, mais qui possède un coût relativement élevé. C'est pour cela, il est toutefois réservé aux entreprises ayant un chiffre d'affaires élevé.

Les sociétés d'affacturage sont des entreprises spécialisées dans l'achat pur et simple des comptes clients. Autrefois, elles étaient considérées comme un dernier recours parce que les clients de l'entreprise devaient les payer directement, ce qui laissait penser que l'entreprise

était sous séquestre ou encore plus mal en point. Aujourd'hui, ces sociétés offrent toute une gamme de services de financement et interviennent souvent en arrière plan. Certaines remplissent même le rôle de service de facturation extérieur, envoient les factures et assurent le recouvrement des comptes. Elles versent environ 70% à 80% de la valeur des comptes clients dès la réalisation de la vente. L'affacturage présente trois avantages principaux :

- C'est un procédé de recouvrement efficace puisque le factor décharge le vendeur du souci de la gestion du poste clients et de l'encaissement des sommes dues.
- C'est une technique de mobilisation du poste clients et ce quel que soit le mode de règlement convenu avec l'acheteur.
- C'est une garantie de bonne fin puisque le factor s'engage à payer au vendeur les factures qu'il a émises. Le risque d'insolvabilité de l'acheteur et le risque de non paiement à l'échéance sont pris en charge par le factor sauf faute du fournisseur.

Coût d'affacturage¹ : La rémunération du factor comprend, rappelons le, deux éléments :

- La commission d'affacturage, calculée sur le montant des créances transférées, qui constitue le paiement des services de gestion comptable, de recouvrement et de garantie de bonne fin.
- Les intérêts débiteurs ou commissions de financement, calculés, qui représentent le coût du financement anticipé. Leur taux varie en fonction de l'évolution des taux du marché et de la qualité de la signature de l'adhérent.

I-2_ Les crédits par signature :

Ces crédits n'entraînent pas, en principe, de sortie de fonds. La banque fait seulement bénéficier l'entreprise cliente de la qualité de sa signature en se portant caution de sa solvabilité. Même si les engagements par signature sont recherchés et préférés par le banquier aux crédits par caisse, ils causent tous de même le risque de devoir s'exécuter au titre de son engagement et donc de transformer un crédit par signature en crédit par caisse.

En effet, une fois lié par sa signature, le banquier ne peut plus se dégager comme il pourrait le faire pour un crédit par caisse, pour cela, il doit au préalable apprécier la solvabilité de l'entreprise, s'assurer qu'elle est en mesure de respecter et de réaliser son contrat, limiter enfin son engagement en montant et dans le temps.

¹ Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999, p194-195.

Nous distinguons quatre formes de crédits par signature à savoir :

- Aval ;
- Acceptation ;
- Cautions ;
- Crédits documentaire.

A_ L'aval :

L'aval est défini, selon l'article 409 du code de commerce, comme un engagement fourni par un tiers (la banque) qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance. Généralement un effet de commerce. Il peut être donné sur le titre ou sur un acte séparé.

L'aval se traduit par la mention suivante «bon pour aval en faveur de M^r A à concurrence du montant... » et suivie de la signature.

B_ L'acceptation :

Lors d'une transaction commerciale (vente à crédit), le vendeur tire une lettre de change sur son acheteur pour matérialiser sa créance. L'acheteur, en guise de reconnaissance de sa dette accepte la traite tirée sur lui en opposant au recto sa signature précédée de la mention « Bon pour acceptation ». L'acceptation bancaire est l'engagement donné par la banque d'honorer à l'échéance la dette de change tirée sur elle. Cet engagement donné par le banquier permet au client de renforcer sa confiance auprès de ses fournisseurs et lui facilite l'obtention d'un crédit auprès d'une autre banque dans le cas où sa banque se trouvait face à des craintes d'encadrement de crédit par exemple, par différence de l'aval, l'acceptation place le banquier comme principal obligé vis-à-vis du créancier.

C_ Les cautions :

Le cautionnement bancaire est un prêt de signature par lequel le banquier promet d'honorer les engagements de son client à échéance convenue si celui-ci se trouve défaillant. Le paiement qu'effectue le banquier à la place de son client lui prouve une subrogation aux droits du créancier. Il existe plusieurs types de cautions bancaires que nous pouvons classer de la manière suivante :

_ Les cautions fiscales ;

_ Les cautionnements en douane ;

_ Les cautions administratives ;

_ Autres cautions.

- **Les cautions fiscales :** Les cautions fiscales permettent aux bénéficiaires de disposer d'un délai supplémentaire pour le paiement de la TVA. Elles sont au nombre de deux :
 - Obligation cautionnée pour le paiement de la TVA : dans ce type de caution l'intervention du banquier permet à l'entreprise de différer de quatre mois le paiement de la TVA dont elle est redevable au lieu d'en effectuer le règlement le 20 du mois suivant. Cette caution est matérialisée par le tirage d'un billet à ordre sur client.
 - Cautions pour impôts contestés : lorsqu'un client conteste une imposition, l'administration fiscale peut épandre temporairement la redevance afin de faire le décompte et de contrôler la déclaration. Par cette caution, la banque s'engage à payer le montant contesté dans le mois qui suit la date de notification de la décision finale. Cette dernière pouvant prendre du temps, le banquier ne cautionne, par prudence, que de très bons clients.
- **Le cautionnement en douane :** Les cautions de douane permettent aux bénéficiaires de disposer d'un délai supplémentaire pour le paiement des droits de douane. Elles sont au nombre de sept :
 - Obligation cautionnée pour paiement des droits de douane :

Les droits de douane sont redevables en général à 5 ou 30 jours, mais l'importateur peut faire appel à sa banque qui le cautionnera et lui permettra de différer le paiement de ces droits de douanes de quatre mois. Ces cautions sont matérialisées pour un billet souscrit par le principal obligé et cautionné par la banque.

- Caution pour admission temporaire : Des marchandises importées dans le but, par exemple, de subir une transformation pour être ensuite exportées dans les six mois qui suivent leur admission temporaire, sont admises en suspension des droits de douane, sur présentation d'une caution bancaire appelée caution pour admission temporaire. Cette dernière évite donc de décaisser des droits dans l'attente de la réexportation de la marchandise ou des équipements. La banque se porte garante pour paiement des droits de douane à l'échéance, ainsi que de pénalités s'il n'y a pas de réexportation, ou si cette dernière est partielle.

- Caution pour exportation temporaire : Même principe que précédemment, mais dans le sens d'une exportation. La caution bancaire garantit dans ce cas la réimportation d'une marchandise (destinée à être transformée) ou d'un matériel (pour réparation) dans un délai fixe.
- Soumission de crédit à l'enlèvement : L'administration des douanes peut autoriser un importateur à prendre la livraison des marchandises avant le calcul et le paiement effectif des droits. En contrepartie, elle exige du client redevable de fournir une caution bancaire qui garantit que les droits seront payés au moment où ils auront été calculés et deviendront exigibles.
- Caution pour l'entrepôt fictif : Une entreprise peut obtenir le différé de paiement des droits relatifs à des marchandises entreposées dans son local ou celui d'un tiers jusqu'à leur vente. L'administration des douanes ne peut donner suite à une telle demande que sur présentation d'une caution bancaire.
- Caution pour soumission : La caution pour soumission est une caution bancaire qui couvre l'engagement d'une entreprise à produire un document ou à accomplir une formalité.
- Caution pour soumission contentieuse : Délivrée par la banque, couvre l'engagement d'une entreprise, qui a fait une fausse déclaration en douane, à s'en remettre à la décision de l'administration des douanes et à payer à la première demande la somme que cette administration réclamera, jusqu'à concurrence du montant intégral des pénalités légalement encourues.
- Les cautions administratives : Ce sont les différentes cautions exigées par les administrations lorsqu'elles confient l'exécution des marchés à des privés. Ces cautions sont octroyées par la banque aux entreprises soumissionnaires et titulaires d'un marché public qui leur y confie par l'administration. Elles sont au nombre de quatre :
 - Caution d'adjudication : La caution d'adjudication est destinée à garantir la moralité, la compétence et les moyens professionnels : techniques, matériels et humains pour la réalisation du marché de l'entreprise adjudicataire à l'effet de prémunir l'administration du désistement du fournisseur déclaré adjudicataire. En cas de défaillance de l'entreprise, la banque est engagée à hauteur de la caution qu'elle fournit.

- **Caution de restitution d'acomptes** : Le cahier des charges prévoit souvent le versement d'une avance dès la signature du contrat. Cette avance peut représenter 10 à 20 % du montant du marché et sera remboursé au fur et à mesure des encaissements des situations. En délivrant cette caution, la banque se trouve ainsi engagée à honorer le remboursement en cas de non exécution du contrat.
- **Caution de retenue de garantie** : Dans le cadre des marchés publics, l'administration se réserve le droit de retenir sur chaque paiement 5% du montant dans le but de couvrir le risque de malfaçon ou de défaut de fabrication, autrement dit, la réception définitive des travaux qui a lieu généralement un an après la fin des travaux. L'administration est donc en droit, si les conditions du marché la stipulent, de retenir un certain pourcentage (5%) sur les sommes dues à l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation du marché. La caution bancaire fournie à l'administration permet à l'entreprise de percevoir l'intégralité des sommes dues. En contrepartie, le banquier est tenu, si les malfaçons apparaissent dans la période mentionnée, de reverser à l'administration la somme qui aurait du faire l'objet d'une retenue de garantie.
- **Caution de bonne exécution** : Cette caution est mise en place par la banque à l'effet de garantir l'administration contre la mauvaise exécution ou l'abandon du marché avant son achèvement par l'entreprise adjudicataire. Elle reste valable jusqu'à réception définitive des travaux dont la date est arrêtée contractuellement.

D_ Le crédit documentaire :

Le crédit documentaire est un engagement par signature conditionnel.

Il constitue à la fois un moyen de paiement garanti et un instrument de crédit. Il offre aux deux partenaires d'une transaction commerciale un haut degré de sécurité.

D'une part, il garanti à l'exportateur le paiement de sa marchandise une fois livrée, d'une part, il permet à l'emprunteur d'être sûr de recevoir la livraison.

❖ Avantages et inconvénients des crédits par signature¹ :

Les crédits par signature présentent des avantages et des inconvénients pour le banquier comme pour son client.

¹ www.banque-info.com.

Pour le banquier :

Avantages :

- Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds ;
- Il évite les contraintes en cas d'encadrement du crédit ;
- Il permet la perception de commissions sur l'autorisation voire sur l'utilisation ;
- Enfin, le banquier est subrogé dans les droits du créancier bénéficiaire de l'engagement.

Inconvénients :

- Le risque est difficile à évaluer ;
- Le suivi des engagements est lourd à gérer ;
- Il y a souvent décalage des engagements dans le temps.

Pour le client :

Avantages :

- Ce type de concours permet une meilleure gestion de la trésorerie ;
- Il y a souvent abaissement des coûts financiers ;
- Enfin, les engagements pris par la banque valorisent l'image de marque de l'entreprise.

Inconvénients :

- Il y a paiement de commissions même en cas de non utilisation ;
- L'entreprise doit souvent apporter des garanties ;
- Les concours sont parfois mis en place contre blocage de fonds.

II- Financement des investissements¹ :

Selon la loi en finance « à emplois durable, ressources durables » les entreprises , au risque de faire faillite , sont contraintes de financer leurs investissements par des ressources financières de longues durées , Répondant à cet impératif, les banques offrent une série de

¹ ZOMBRE Elodie Pascaline Mémoire de fin d'étude online CESAG « Analyse des enjeux de financement des PME par les banques », Avril 2014.

crédit à long et moyen terme (crédit d'investissement) aux entreprise pour le financement des investissements .

Le crédit d'investissement est un crédit qui permet à l'entreprise de réaliser des investissements professionnels à moyen (3 à 7 ans) ou à long terme (7 à 20 ans) dont le taux intérêt , les modalités d'utilisation et le plan de remboursement sont fixés dans le contrat .Le crédit d'investissement correspond généralement au financement du haut de bilan de l'entreprise , pour principal objectif , le développement ou le renouvellement des immobilisations et de l'outil de travail de l'entreprise .

Ils sont octroyés pour financer d'importants achats se rattachant aux actifs immobilisés, ce type de crédit sert souvent a reconstituer le fonds de roulement afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

La quotité de financement peut aller jusqu' à 70 % du programme d'investissement en cas de création ou 80 % du programme d'investissement en cas d'extension.

Les investissements du banquier se matérialisent par diverses formes de concours

Nous en étudierons principalement :

- Crédit d'investissement direct.
- Crédit d'investissement indirect.
- Crédit spéciaux.

II- 1 Les crédits d'investissement directs :

➤ Le crédit a moyen terme :

Le crédit a moyen terme s'inscrit dans la fourchette deux ans / sept ans ils sont destinés a financer les équipements de production légers sont la durée d'amortissement comptable coïncident avec la durée de leur remboursement (équipements amortissables entre(8) et dix (10) ans).

Ces derniers peuvent faire l'objet d'un réescompte auprès de la banque d'Algérie pour une période n' excédent pas les 3 ans, cela conformément à la loi 90/10 du 14 Avril 1990, aussi sont réescomptable seuls les crédits ayant pour objet :

- Le développement des moyens de production.

- Le financement des exportations.
- La construction d'immeubles d'habitation.

L'octroi des crédits à moyen terme entraîne le paiement de commission d'engagement aux banquiers, tandis que les intérêts sur le crédit ne sont décomptés qu'au fur à mesure de son utilisation.

✓ **Le crédit à moyen terme réescomptable :**

Pour pouvoir financer des opérations de crédits d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme il faut résoudre un double problème.

Un recours trop systématique aux ressources de l'institut d'émission et celui qui ne pèse exagérément sur la monnaie.

✓ **Le crédit à moyen terme non réescomptable :**

Se sont des crédits ordinaires distribués par la banque sans l'appui de la banque d'Algérie. Ils sont plus coûteux que le terme réescomptable, car il implique pour la banque des prises de garanties telles que l'hypothèque et le nantissement sur fonds de commerce ou sur matériel et outillage.

➤ **Crédit à long terme :**

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans /vingt ans .Il finance des immobilisations lourdes notamment des constructions. »¹

Etant donné que les banques ne disposent en général que des crédits à long terme à partir de ces ressources peut mettre en péril leur équilibre financier. C'est pour quoi les banques doivent se montrer réticentes à l'égard de ces crédits.

○ **Avantages des crédits à long terme :**

L'existence de sûretés réelles et d'assurances variées qui sécurisent sur le sort des crédits en cas de sinistre ou en cas de force majeure.

La possibilité pour la banque d'obtenir de la part de l'Etat des bonifications dans le but d'encourager les projets à caractère prioritaire.

¹ Farouk BOUYACOUB (op ct), page 253

La possibilité d'effectuer un réescompte auprès de la banque d'Algérie.

○ **Inconvénients des crédits à long terme :**

Les surettes réelles peuvent s'avérer, insuffisantes, surtout si l'actif nanti n'est pas réalisé.

Le décalage ou prolongement des échéances de crédit peuvent engendrer une évaluation des montants accordés, surtout en présence d'un taux d'inflation élevé en Algérie

Le remboursement des annuités est conditionné par la réalisation de bénéfices par l'entreprise, ce qui n'est pas évident, la productivité étant otage d'une économie et économie et d'une monnaie instable.

➤ **Le crédit bail (Leasing) :**

Le crédit bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

- Ce n'est pas une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien loué financé.
- Ce n'est pas une simple location car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après certain délai.

❖ **Mécanismes du crédit bail :**

- L'entreprise choisit son équipement et négocie les termes du contrat avec le fournisseur.
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit bail, la durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué.
- La banque signe un contrat d'acquisition et fait signer au client un contrat de location de ce bien.
- A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

❖ Formes principales du crédit bail :

- Crédit bail mobilier :

« Il consiste en une location d'un bien d'équipement, de matériel ou outillage, acheté en vue de vendre cette location par la société de crédit bail sollicitée .Celle ci demeure propriétaire du bien. »¹. La période de location est déterminée et irrécouvrable (généralement elle correspond à la durée d'amortissement du bien).

- Crédit bail immobilier :

Contrairement au précédent, le crédit bail immobilier est destiné à financer des biens de production dits « immeuble »

Il se caractérise par une durée plus longue « entre 5 et 20 ans » et des coûts plus élevés.

II-2 Crédits d'investissement indirects :

Ces crédits sont sollicités dans le cadre du commerce extérieur sous formes de caution on trouve notamment :

A – La lettre de garantie (BAD) :

C'est une caution exigée par la banque Algérienne de développement (BAD) dans le cadre des crédits extérieurs rétrocedés.

B- La caution liée au crédit acheteur :

C'est une caution délivrée par la banque pour garantir le remboursement des crédits obtenus par sa clientèle auprès des banques étrangères.

II-3 Crédits d'investissement spéciaux :

Il s'agit des crédits accordés dans le cadre de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (A.N.S.E.J), des micro- crédits aux anciens moudjahidines et aux enfants de chouhadas.

¹ Farouk BOUYAKOUB (OPC) page 254

A- Crédit à l'emploi de jeunes (dans le cadre de l'ANSEJ) :

Dans le cadre de la lutte contre le chômage , qui frappe plein fouet 30 % de la population appelé à être active en Algérie , les pouvoirs publics , en collaboration avec le secteur bancaire , ont mis en place un système des crédits à l'emploi de jeunes , Ces crédits sont accordés à des jeunes promoteurs chômeurs pour les quels l'ENSEJ a délivré une attestation d'éligibilité à l'aide du Fond National du Soutien à l'Emploi de Jeunes (FNSEJ).

La durée de remboursement de ce crédit est de 3 à 5 ans avec une période de différé de 6 à 24 mois.

B- Les micros –crédits :

Il s'agit d'un dispositif mis en place par les pouvoir publics pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes actives.

Ce crédit est destiné à financer l'acquisition d'équipements neufs ou rénovés son montant situe entre 50000 et 350000 DA. Son remboursement s'étale sur une période variante de 12 à 60 mois avec un différé qui ne peut excéder six mois.

Avant de bénéficier de ce crédit, le demandeur doit verser dans son compte d'investissement, ouvert au préalable, on autofinancement de 10 % et payer des droits d'adhésion au Fond de Garantie des Risques arrêtés 1%.

C- Crédits aux anciens Moudjahidines et aux enfants de chouhadas :

La seule particularité que présentent ces crédits, c'est la bonification du taux d'intérêt a hauteur e 50 % par le trésor public. C'est-à-dire la prise en charge par l'Etat d'une fraction des intérêts du par certains particulier (emprunteurs).

SECTION 3 : La relation banque / entreprise.

I- La complexité et l'ambiguïté :¹

Aux yeux du banquier les dirigeants sont incompetents et manquent de connaissance et de gestion ainsi que l'information enregistrée dans leur dossier du crédit n'est pas crédible, quant au dirigeant lui s'intéresse uniquement aux projets, alors que le banquier

¹ Kamel BAALI ; Aziz BOURRAS mémoire Online de fin d'études, UMMTO « Le financement bancaire des PME »; Promotion 2011

cherche que les entreprises doivent rehausser le crédit qui est lié à leur situation financière, ainsi le banquier d'un point de vue juridique n'est qu'un commerçant d'argent en matière d'octroi des crédits.

II- Le surplus de risque¹ :

Le secteur de la PME présente un secteur assez élevé envers les grandes entreprises, de sorte que le banquier impose des garanties personnelles et assimilant donc le patrimoine de dirigeant et de sa famille.

III- L'asymétrie de l'information²

Elle peut apparaître pendant deux phases :

III-1- En phase de création :

Le dirigeant n'a pas une idée claire de ces aptitudes entrepreneuriales et managerielles ce qui donne une meilleure visibilité au banquier expérimenté, sur les degrés de chances de succès du projet.

III-2- En phase de croissance :

Dans cette phase, le dirigeant acquiert une certaine expérience mais cette dernière lui provient toujours de l'apprentissage en conséquence sa vraie qualité paraît indéterminable pour le banquier, de même pour le degré de son projet, toute fois pour résoudre ces différents problèmes financiers il doit avoir une structure qui lui permet de soutenir la croissance de son entreprise, le dirigeant doit faire recours à une panoplie de modalités de financement.

¹ IDEM

² Kamel BAALI ; Aziz BOURRAS mémoire Online de fin d'études « Le financement bancaire des PME », (OP cit)

Conclusion:

Toute entreprise en incapacité de financer ses besoins à long ou à court terme, parfois elle se dirige vers les établissements ou les banques, pour solliciter des crédits qui lui permettent de relancer ses activités et de survivre. Mais l'octroi des crédits encours des risques majeurs pour la banque. Pour cela le banquier doit se prémunir contre ces risques et prendre des mesures nécessaires selon le type du crédit octroyé (investissement ou exploitation), en faisant une étude approfondie sur le dossier présenté par le client.

***CHAPITRE II : Procédure et
traitement pratique des crédits***

Introduction :

Une demande de crédit présentée par l'entreprise donne lieu à la mise en place d'une procédure assez longue, commençant par la constitution du dossier et s'achevant par la décision finale, en passant par l'étude de tous les paramètres permettant d'évaluer les risques et déterminer les besoins réels.

Pour évaluer le risque présenté par l'entreprise qui demande le crédit, le banquier procède à une analyse de la situation de l'emprunteur qui consiste à une appréciation de sa situation financière.

Cependant, l'approche du risque diffère selon que la demande de crédit concerne l'exploitation ou l'investissement.

Le banquier dans son activité est appelée à accorder sa confiance, mais cette confiance doit être accordée avec précaution, dites des garanties.

Section 1 : Les risques des crédits bancaires

Les crédits destinés aux entreprises sont plus divers que les crédits aux particuliers et les montants sont beaucoup plus élevés. L'étude du risque des entreprises a d'ailleurs été longtemps considérée comme une fonction noble dans la banque, fonction qui permet au banquier de faire la preuve de son sens des affaires, de son flair...¹

Dans la pratique, le risque est inséparable des crédits. Il n'y a pas totalement de crédit exempté de risque quelque soit les garanties dont il est assorti. La banque doit donc veiller à ne prêter son argent qu'à des entreprises solvables, capable d'honorer les échéances de remboursements.

I- Définition de risque de crédit :

Le risque de crédit signifie une existence d'un volume anormalement élevé de créances impayées, ce qui a une incidence sur la liquidité de la banque. « Le risque de crédit peut être défini par la perte potentielle supportée par un agent économique suite à une

¹ Sylvie DE COUSSERGUES « gestion de la banque » 2^{ème} édition enrichie et mise à jour page 182

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

modification de la qualité de crédit, de l'une de ses contre parties ou d'un portefeuille de contre partie sur un horizon donné »¹

Chaque crédit est soumis à des risques, qui peuvent être différents d'un crédit à un autre. Ainsi, l'étude des risques présentent une importance particulière pour le banquier qui cherche à prévoir les risques de chaque crédit.

II- Raisons de l'apparition du risque :

L'art et le métier du banquier résident pour une large part dans son aptitude à concilier deux (2) exigences contradictoires :

La sécurité et la rentabilité, pour cela lors qu'il étudie un dossier de crédit, le banquier doit analyser deux sortes de risques :

- Celui de n'être jamais remboursé ;
- Celui d'être rembourser postérieurement à l'échéance prévue.

La notion de risque tient une place importante dans le métier du banquier .Il existe au moins deux raisons à cela qui sont :

- La banque prête à des tiers des capitaux qui ne lui appartiennent pas, elle se souci donc de pouvoir rembourser immédiatement les dépôts à vue, et à l'échéance les dépôts à terme. Ainsi elle doit s'assurer que les dépôts prêtés sont d'une part récupérés et d'autre part rembourser à la bonne échéance
- La banque prête des capitaux d'une valeur très importante, en contre partie d'une rémunération relativement faible, l'ampleur de ses engagements apparaît d'un ordre de grandeur supérieur au revenu qu'il s'espère qui doit rémunérer à son juste pris sans risque.

III- Typologie des risques de crédit bancaire

1- classifications par niveau :

Tout crédit représente un risque pour la banque, la libération de notre économie entraîne des bouleversements fondamentaux auxquels les entreprises et les banques doivent s'adapter. En matière de financement, les choses doivent impérativement évoluer vers une meilleure prise en charge des besoins exprimés par les opérateurs économiques,

¹ Didier MARTEAUX et David DEHACHE, « Les produits dérivés de crédit », ESKA, Paris, 2001, p 15

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

en respectant les règles et les principes de l'économie de marché. Il existe quatre types de risques :

1-1- Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise) :

Dans tout les secteurs coexistent des entreprises saines et dynamiques et des entreprises qui s'accordent tant bien que mal. C'est le risque, lié à la seule affaire, que se propose se cerner et d'évaluer, dans un premier temps, l'étude de risque.

Ce risque est en fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources, qui se sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fond de roulement suffisant, qui sont endettées ou dans la trésorerie est lourde qui possèdent des installations industrielles vétustes, affichent des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité, doivent inspirer au banquier une grande méfiance.

Le particulier est aussi en fonction de la nature de l'opération à financer, de sa durée, et de son montant.

Il se mesure également à la compétence technique des dirigeants de l'entreprise et à leur moralité. Une affaire mal dirigée, provoque de graves problèmes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

1-2- Le risque sectoriel :

Le risque sectoriel, également appelé risque professionnel ou encor risque comparatif, est lié à la branche d'activité.

Il réside essentiellement dans le changement brusque qui peut se produire dans les conditions d'exploitation commerciale ou industrielle d'une activité donnée, suite à des événements précis : pénurie de la matière première, effondrement des prix, modification dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalant et moins chers ...etc. Ces changements peuvent entraîner un important rétrécissement du marché de l'entreprise, et compromettre le remboursement des crédits.

Ce risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donné.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

1-3- Le risque général :

Le risque générale est lié à la survenance d'une crise politique ou économique interne ou encore d'événements naturels tels que les inondations et les épidémies, qui peuvent causer des préjudices importants aux entreprises .Comme il peut toucher plusieurs pays, exemple de la crise de 1929 qui avait provoqué la faillite de plusieurs entreprises et profondément ébranlé le système bancaire.

1-4- Cas particulier de risque pays :

Le risque pays , également appelé risque souverain , il n'apparaît que dans le cadre d'une exportation , il ne concerne pas directement l'acheteur local , dans la mesure où il naît , non de son inaptitude à faire face à ses engagements vis-à-vis de son fournisseur étranger , mais d'une incapacité des autorités monétaires de son propre pays à transférer , vers le pays de fournisseur et de la monnaie convenue entre les deux (2) opérateurs , les sommes dues en couverture de l'opération d'expédition .

2- Classification par nature :

2-1- Le risque de contre partie :

Le risque de contre partie, risque de crédit ou encore de signature, est le premier risque au quel est confronté un établissement financier.

« Le risque de contre partie désigne de risque de défaut des clients, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations »¹

Dans cette éventualité, il y a perte de tout ou partie des montants engagés

Par un établissement.

2-2- Le risque d'immobilisation :

L'origine de ce risque est due au non remboursement des échéances à la date prévue par les emprunteurs. De plus, l'acte de transformation des ressources à vue (dépôts) par le banquier en emplois à terme (crédits) génère des risques d'immobilisations des fonds qui mettent la situation de trésorerie en difficulté. ²

¹ BESSIS Joël « gestion du risque et gestion d'actif /passif des banques » Edition DOLLAZ 1995,P15

² CALVET.H « méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », 2^{ème} Edition, Economica, Paris. 2002 P 121

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Donc on peut dire que ce risque apparait à partir de l'incapacité de la banque de transformer sous forme de liquidité son portefeuille de créances en vue d'assurer son équilibre de trésorerie et faire face aux demandes de retraits de fonds de ses déposants et aux demandes de financement de sa clientèle ¹.

Dans ce cas, la banque se retrouve forcée de recourir au marché interbancaire moyennant le paiement d'un intérêt plus fort. Sinon, le recours au découvert de la banque centrale à un taux très élevé dit -taux d'enfer- ; ce qui alourdit le compte de résultat et aggrave la situation de la banque. ²

Pour maîtriser ce risque la banque doit adopter une stratégie efficace de collecte des ressources à vue liées à une politique cohérente de distribution des crédits.

Le risque d'immobilisation consiste pour le banquier de se trouver dans l'obligation de faire face aux retraits de dépôts utilisés pour consentir des crédits. ³

2-3- Le risque de non remboursement :

Ce risque ne peut être considéré comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant ont été épuisées, ceci dans le cadre de procédures sensiblement différentes.

Dans les crédits par caisse, ou le banquier possède une créance en capital et des intérêts, le débiteur principal n'honore pas ses engagements de remboursement.

Dans les engagements par signature, le banquier accorde un simple crédit par signature, lorsque son client se trouve dans une situation de défaillance ; de ce fait le banquier s'engage à régler le montant de la dette. En cas de non règlement de la dette, le banquier se trouve dans l'obligation d'honorer son engagement en réglant la dette de son client, puis il se retourne contre ce dernier mais souvent celui-ci est déjà défaillant et ne pourra pas régler sa dette dont le banquier est devenu bénéficiaire. Il peut être du soit :

-à la dégradation de la situation financière du débiteur. ⁴

-à la mauvaise foi du débiteur, car il refuse totalement le remboursement de crédit qui lui a été accordé.

¹ TAHAR.H.S « Les risques de l'entreprise et de la banque », Edition Dahlab, Alger.2007.P.75.

² CALVET.H (op ct). P 121

³ G. AUSSET et J. MARGERIN, « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990, p. 86.

⁴ Rachid AMROUCHE, « Régulation, risque et contrôle bancaire », 2004

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

-à l'utilisation du crédit à d'autres fins, ou à la mauvaise gestion de l'affaire ou du projet.

2-4- Le risque de liquidité :

La banque peut à n'importe quel moment être en face de ce risque, car elle est tout le temps exposée au retrait massif de la part de sa clientèle, c'est-à-dire que le risque de liquidité est le fait que la banque ne puisse rembourser ses clients au temps voulu. Par conséquent chaque établissement de crédit qui souhaite éviter ce genre de situation est tenu de réserver une partie significative de sa liquidité pour y faire face.

2-5- Le risque de taux d'intérêt :

« Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats affectés défavorablement par des mouvements de taux d'intérêt »¹

Le risque de taux d'intérêt est un risque essentiel pour les banques car les quasi-totalités de leur encours du bilan engendrent des revenus et des charges qui sont à plus ou moins long terme, indexés sur les taux de marchés qui sont instables, et cette instabilité se répercute sur les résultats.

Le risque de taux concerne tout les intervenants, financiers ou non, dès qu'ils sont des prêteurs ou emprunteurs sur les marchés.

- Un prêteur à un taux variable court le risque de voir ses revenus diminuer si les taux baissent.
- Un emprunteur à taux variable court le risque de voir ses charges augmenter si les taux augmentent. Donc ces positions sont risquées.

2-6- Le risque de change :

Le risque de change est analogue au risque de taux, c'est « le risque d'observer des pertes à cause des évolutions des taux de change »²

Ou bien le risque de change, c'est le risque de perte en capital à cause de la variation future de taux de change sur le marché de devises.

¹ BESSIS Joël, « gestion du risque et gestion d'actif / passif des banques » Edition DOLLAZ, 1995, P17

² IDEM, P19

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

2-7- Le risque de solvabilité :

« Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer du fonds propres suffisants pour absorber des pertes pour absorber des pertes éventuelles. Par contre, le risque de contre partie désigne le risque de dégradation de la solvabilité des contreparties, non de l'établissement prêteur »¹.

Ce risque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part, et des risques prix d'autres part, de crédit, de marché, de taux de change ... etc.

2-8- Le risque de marché :

Le risque de marché intéresse les activités de négociation sur les marchés de capitaux
« Le risque de marché est celui de déviation défavorable de la valeur de marché des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions »²

Il se mesure à partir de l'instabilité des paramètres de marché : le taux d'intérêt, le taux de change les indices boursiers.

Section 2 : Etude et montage d'un dossier de crédit

« Souvent on dit, que la meilleure garantie est une bonne étude »

Ainsi, la maîtrise de risque afférent au crédit passe essentiellement par la maîtrise de l'étude du dossier relative à son octroi. Cette étude, permettra de réduire les risques et mettre les intérêts de la banque à l'abri ; Puisqu'elle constitue le repère majeur qui permet l'analyse de la situation présente et de son évaluation prévisionnelle.

Pour cela , avant tout octroi de crédit , le banquier doit mener une étude minutieuse et approfondie de toutes les composantes de la relation d'affaire , et une appréciation aussi fine que possible afin de mesurer les marges des manœuvres dont elle dispose eu égard des risques importants qu'elle présente à la banque .

Le banquier doit, donc s'approcher de l'entreprise emprunteuse sur plusieurs plans à savoir : ses performances, son environnement économique et social, ses moyens matériels, son activité, et la qualité des garanties apportées par ses dirigeants.

¹ BESSIS Joël (op ct), P20

² IDEM, P18

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Du fait, que les crédits d'exploitation portent généralement sur un futur encaissement, le banquier cherche essentiellement à apprécier la solvabilité de l'entreprise à court terme.

Quant, aux crédits d'investissements le banquier orientera son appréciation sur les cash- flows prévisionnels que générera le projet, l'objet essentiel du banquier portera, donc sur l'analyse de la rentabilité de l'entreprise, notamment : son marché ainsi que ses produits.

I- Etude et montage d'un dossier d'exploitation :

S'agissant d'une demande de crédit d'exploitation, lesquels sont destinés au financement des besoins de trésorerie de l'entreprise pour une durée ne dépassant pas une année, le banquier doit tenir compte de tous éléments objectifs et subjectifs qui peuvent l'aider pour une bonne appréciation de la solvabilité de l'entreprise à court terme.

Nous traiterons dans ce présent chapitre la procédure de montage et de l'étude d'un dossier de crédit d'exploitation . Cette procédure comporte quatre (4) phases :

- Constitution du dossier de crédit d'exploitation ;
- Identification du demandeur de crédit et de son environnement ;
- Relation entre la banque et le demandeur de crédit ;
- Diagnostic économique et financier de l'entreprise.

1- Constitution du dossier

La recevabilité des dossiers de crédit est conditionnée par la présentation de l'ensemble des documents et la communication d'informations indispensables à l'étude du risque et la prise de décision :

- Demande écrite revêtue du cachet de l'entreprise, datée et signé par une personne habilitée.
- Photocopie légalisée du registre de commerce en cours de validité.
- Photocopie légalisée des statuts pour les personnes morales.
- Photocopie légalisée du bulletin d'annonces légales et officielles.
- Photocopie légalisée du titre de propriété ou bail de locations des locaux à usage professionnel.
- Les trois (3) derniers bilans et annexes des exercices, clos signés par l'entreprise.
- La situation comptable (actif, passif, TCR) , pour les dossiers de crédits présentés.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

- Bilan prévisionnel de l'exercice à financer signé.
- Plan de financement prévisionnel établi par trimestre pour l'exercice à financer.
- Pièces fiscales et parafiscales récentes.
- Bilan d'ouverture et bilan prévisionnels pour l'entreprise en démarrage.
- Etat détaillé des stocks par nature de produits.
- Etat détaillé des créances pour les principaux clients avec date de naissance et date préalable de recouvrement.
- Fiche signalétique de marché, plan de charge détaillé, plan de financement prévisionnel par marché et plan de financement global.
- Compte rendu de visite établie par l'agence.

Cette liste de documents étant donnée à titre d'exemple n'est guère d'exhaustive, le banquier peut exiger autant de documents qu'il juge utile pour mieux mener son étude.

2- Identification de demandeur du crédit et son environnement :

L'identification du demandeur de crédit constitue l'étape primordiale dans le processus d'étude et l'analyse d'un dossier de crédit. En fait, c'est en connaissant bien son partenaire que le banquier peut orienter sa décision concernant l'octroi ou non du concours sollicité .

Ainsi, avant d'entamer l'analyse des documents comptables et financiers, il est nécessaire pour le banquier d'avoir une idée générale sur le contexte professionnel dans lequel l'entreprise évolue. De ce fait, il est amené à identifier l'entreprise en tant qu'entité juridique et économique, la situer dans son environnement, et ce après un petit aperçu sur son évolution dans le temps.

2-1- Historique de l'entreprise

La connaissance du passé de l'entreprise permet au banquier d'avoir des renseignements sur l'ancienneté et l'expérience d l'entreprise dans son domaine d'activité, tout en analysant le taux de réussite des décisions prises par le passé et anticiper de la sorte son comportement face aux situations futures.

Il faut s'intéresser essentiellement à sa date de création, à la modification éventuelle de sa forme juridique, à l'évolution de son capital et tous les faits marquants qui ont caractérisé la vie de la relation.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

2-2- L'entreprise entité juridique

Les statuts de l'entreprise définissent clairement le degré d'engagement et de responsabilité des ses propriétaires. Ainsi , le risque de non recouvrement des créances pour le banquier diffère selon la forme juridique de l'entreprise en question .

A/ l'entreprise individuelle

Dans ce type d'entreprises il y a confusion entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur. Cette forme d'entreprises présente plus de risques pour le banquier du fait que son capital est très variable (capital= solde des versements et des retraits effectués par l'exploitant), et que les erreurs de gestion sont fréquentes.

B/ Les sociétés

Selon la responsabilité des associés, on peut distinguer entre société de personnes et sociétés des capitaux

➤ Société de personnes

Il s'agit des sociétés au nom collectif (SNC) et des sociétés en commandite simple. Les associés sont engagés indéfiniment¹ et solidairement² sur leurs biens personnels.

➤ Sociétés de capitaux

Il s'agit des sociétés à responsabilité limitées (SARL), des sociétés par actions (SPA) et des sociétés en commandite par actions. Dans ce cas, la responsabilité des associés est limitée à concurrence de leurs apports.

2-3- L'entreprise entité économique

A/ Les moyens mis en œuvre

La performance d'une entreprise dépend principalement des moyens de production dont elle dispose, notamment les moyens humains, matériels et financiers.

¹ Indéfiniment : sur la totalité du patrimoine social et personnel.

² Solidairement : tout créancier peut demander à l'un des associés le paiement de la totalité de la créance, à charge pour l'associé mis en cause d'actionner ses associés.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

➤ Les moyens humains

Le banquier doit accorder une grande importance à l'organisation de la fonction ressources humaines de l'entreprise. Son approche visera les points suivants :

- Le(s) dirigeant(s) : vu son rôle important qu'il joue dans la gestion de l'entreprise, le banquier doit s'interroger sur son niveau intellectuel, son expérience dans le domaine, les exploits qu'il a réalisés avec l'entreprise ...etc.
- L'encadrement : le banquier doit avoir une idée sur l'organigramme de l'entreprise pour mieux cerner les tâches et les pouvoirs délégués pour chaque fonction.
- Le personnel : s'agissant de la main d'œuvre utilisée, le banquier doit s'interroger sur leurs qualifications, leurs savoir faire, leurs qualité du travail en équipe, l'entente entre les travailleurs d'âges et de milieux différents ...etc.

➤ Les moyens matériels

Par moyens matériels, on entend l'ensemble des outils de production en l'occurrence les équipements et installations, les locaux, les moyens de transports. Ainsi, le banquier doit s'interroger sur la durée de vie des équipements, la propriété des locaux, le réseau de distribution

➤ Les moyens financiers

Les moyens financiers d'une entreprise sont des fonds propres et les concours accordés par les tiers. Le banquier doit mener une analyse approfondie sur ces ressources afin d'étudier la solvabilité de l'entreprise et son niveau d'endettementetc.

B/ Le produit et sa position sur le marché

Le qui conditionne l'existence de l'entreprise, doit constituer le centre d'intérêt du banquier, et ce, en s'interrogeant sur la qualité du produit, sa technique de fabrication, sa diversité et son avenir sur le marché.

En effet, le banquier doit s'intéresser au cycle de vie du produit. Ce dernier est caractérisé par quatre phases distinctes : phase de lancement, phase de croissance, phase de maturité et enfin la phase de déclin.

La phase de maturité est celle qui permet la maximisation des profits de l'entreprise et donc le minimum de risque pour le banquier. Cependant, la phase de lancement et encore plus

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

la phase de déclin représentent le maximum de risque. La première dépend de l'accueil qui sera réservé au produit par le consommateur, la deuxième parce que le marché n'en a plus besoin.

Le banquier doit s'interroger également sur le degré de la concurrence et l'existence de produits de substitution, sa qualité et son processus de fabrication : Assure-t-il un rapport qualité prix satisfaisant ? Le procédé de fabrication est-il simple ou complexe ?

2-4- L'entreprise et son environnement :

Au-delà de sa fonction première et essentielle qui est de produire un bien ou un service, l'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui. Donc, elle doit être analysée dans toute sa diversité.

Par conséquent, le banquier, pour compléter son analyse et pour mieux cerner le risque inhérent au crédit, doit s'intéresser aux points suivants :

- L'environnement économique et social ;
- Le marché ;
- Les partenaires de l'entreprise ;
- Les perspectives de développement.

➤ **l'environnement économique :**

Il s'agit surtout de l'évolution des principales variables économique (inflation, croissance économique, évolution du taux de change ...) qui a une incidence sur la politique de l'entreprise (politique d'investissement, délocalisation ...).

Le banquier doit s'intéresser également au secteur d'activité de l'entreprise (qui comprend toutes les entreprises qui ont une même activité principale) et se poser des questions concernant l'existence de leaders dans ce secteur et l'évolution de ce dernier (en progression ou en récession).

➤ **l'environnement social :**

Cela concerne un aspect interne de l'entreprise puisque l'on entend par l'analyse de la motivation et de l'implication du personnel de l'entreprise (importance des syndicats, motivation du personnel...).

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

➤ **Le marché :**

Un marché en économie est le lieu de confrontation entre une offre et une demande d'un bien ou d'un service qui permet de déterminer le prix d'échange (ou prix d'équilibre) de ce bien ou de ce service et les quantités qui seront échangées.

Les entreprises qui produisent le même bien ou service cherchent donc à satisfaire le même besoin. Elles sont donc en concurrence et s'adressent à la même clientèle sur un marché particulier.

De ce fait, le travail du banquier consiste à vérifier l'efficacité de la politique commerciale adaptée par l'entreprise en matière de prix, de qualité, de réseaux de distribution, ainsi que les moyens de promotion par rapport aux concurrents.

➤ **Les partenaires :**

Concernant essentiellement les partenaires directs de l'entreprise, qu'ils se situent en amont ou en aval du processus productif. En amont, il s'agira du poids que les fournisseurs et plus généralement l'évolution des marchés des principales ressources productives peuvent avoir sur le marché de l'entreprise. En aval, il s'agit du marché des clients de l'entreprise, dont la structure, le nombre d'acteurs peut avoir des conséquences sur l'avenir de la firme.

Pour éviter le risque de rupture de stocks, suite à un problème auquel pourrait être confrontée avec l'un de ses fournisseurs, l'entreprise a intérêt à diversifier sa politique d'approvisionnement en matière première et fournitures.

D'autre part, dans sa politique de négociation avec sa clientèle, l'entreprise peut se retrouver devant deux risques majeurs :

- **Erosion du fonds de commerce**

Il arrive que certains clients cessent d'entretenir des relations avec l'entreprise pour diverses raisons. Ce qui entraîne, une diminution de son chiffre d'affaires causé par la diminution du volume des ventes et de là une augmentation brusque des coûts unitaires de production. Une situation dont les effets seront nuisibles sur la rentabilité de l'entreprise.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

- Défauts de paiement

Afin de préserver et améliorer la valeur de son fonds de commerce, notamment sa clientèle, l'entreprise est tenue d'accorder des délais de paiement à ses clients. Elle court, dès lors, le risque de non paiement à échéance. D'où la nécessité de constituer des dotations aux provisions et pour pertes.

Pour limiter ses risques, l'entreprise doit diversifier ses clients. Elle doit également faire preuve de discernement en faisant une sélection de la clientèle susceptible de bénéficier de délais de paiement.

➤ Les concurrents :

Dans son approche concurrentielle, le banquier devra porter son intérêt sur le nombre et l'importance des concurrents, en déterminant leurs parts de marché, leur capacité de production et la qualité de leurs produits. Il devra d'intéresser aux prix qu'ils pratiquent et aux conditions de vente qu'ils proposent.

➤ Les perspectives du développement :

Le banquier doit prendre en considération les objectifs de la politique économique adaptée par les autorités publiques et de la conjoncture économique de la branche d'activité et toute autre information à laquelle l'entreprise est rattachée, afin de déceler les problèmes rencontrés et ceux pouvant entraver la bonne marche du processus de développement lancé par l'entreprise, et de prévoir les stratégies commerciales à suivre.

3- La relation entre la banque et le demandeur de crédit

La relation banque entreprise est basée sur la confiance naturelle des deux partenaires. Elle se conforte au fil du temps mais qui peut vite se rompre à n'importe quel moment, au moindre incident. Le temps courant reste un bon témoin qui renseigne la banque sur l'ancienneté du client, les ressources confiées par celui-ci, le niveau d'utilisation des crédits précédemment accordés et éventuellement sur les incidents de paiement survenus.

3-1- Historique de la relation :

La banque doit connaître ces clients à travers les relations qu'elle entretient avec eux, elle dispose de ce fait, d'éléments qui peuvent l'aider à savoir la date d'entrée en relation, l'état chronologique des engagements les événements particuliersetc.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

3-1-1- Mouvement d'affaires et ressources confiées a la banque :

Lors de notre passage à l'agence bancaire, nous avons constaté qu'à l'occasion de tout octroi de crédit, le banquier exige de son client la centralisation du chiffre d'affaire à ses guichets. Ces éléments renseignent sur le degré de confiance du client en sa banque. Outre les mouvements d'affaires, d'autres fonds peuvent être confiés à la banque sous forme de dépôts, à terme, dépôts à vue ou souscription de fonds de caisse.

A/ Niveau d'utilisation des crédits octroyés :

Avant de renouveler son concours, le banquier fait un et des crédits, déjà consentis aux clients et la proportion de leur couverture. Le niveau d'utilisation des crédits accordés renseigne sur a capacité du client à cerner ses besoins.

B/ Les incidents de paiement :

Le banquier doit axer au premier lieu son analyse sur la moralité du client qui constitue un élément important dans le processus décisionnel du banquier. Il donc de vérifier si le demandeur de crédit a déjà enregistré des incidents de paiements avec la banque ou les autres banque et établissements financiers.

A cet effet, la consultation du compte courant du client peut nous renseigner sur le nombre de chèques impayés et des chèques sans provision émis par le client.

Il est également important de vérifier si le client n'a pas fait l'objet d'une saisie arrêt ou d'un avis à tiers détenteur (ATD).

➤ La saisie arrêt :

C'est une procédure au moyen de laquelle un créancier (saisissant), immobilise entre les mains d'une tierce personne, appelée le tiers saisi (souvent la banque), des sommes ou des meubles appartenant à son débiteur, en vue de se faire payer sur ces sommes ou bien sur le prix des meubles après leurs ventes.

➤ L'avis à tiers détenteur (ATD) :

L'administration fiscale dispose pour le recouvrement de ces créances privilégiées d'une procédure de saisie simplifiée qui est l'ATD. La consultation par le banquier de tels incidents (ATD) sur le compte du demandeur de crédit peut minimiser ses chances d'accès au crédit.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

3-2- La collecte des informations concernant le client :

Le banquier dispose de plusieurs moyens qui lui permettent de collecter toute information concernant son client. Il peut consulter, selon le cas, les services suivant :

- Les différentes centrales de la banque d'Algérie ;
- Le service des renseignements commerciaux de l'agence ;
- Les services des renseignements juridiques de la localité.

3-2-1- Les différentes centrales de la banque d'Algérie :

Il existe trois centrales :

A/ Centrale des impayés :

Elle a pour mission principale la centralisation et la diffusion de tous les renseignements relatifs aux incidents de paiement des chèques et effets e commerce survenues auprès de toutes les agences des banques primaires.

B/ La centrale des risques :

L'article 160 de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, confère à la centrale des risques, la mission de recueillir de chaque banque et établissement financier les noms des bénéficiaires de crédit, la nature et le plafond des crédits accordés le degré des utilisations ainsi que les garanties consenties pour chaque crédits.

C/ La centrale des bilans :

Crée par le règlement 96/07 du 03 juillet 1996 de la banque d'Algérie, son objectif est la généralisation des méthodes normalisées d'analyse financière des entreprises domiciliées au sien des banques primaires. Cette structure a pour mission : la collecte, le traitement, et la diffusion des informations comptables et financières relatives aux entreprises ayant obtenues des concours bancaires.

3-2-2- Le service des renseignements commerciaux :

Ce service permet l'échange de renseignements portant sur :

- Les placements effectués par le client auprès du confrère ;
- Les mouvements confiés à ses guichets ;
- La moralité du client et son aptitude à faire face à ces endettements ;

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

- L'état des concours dont il a bénéficiés.

A ce sujet, il est important de noter que l'inexistence d'un réseau interbancaire, rend difficile l'échange de renseignement entre les confrères.

3-2-3- Les services de renseignements juridiques :

Ces services juridiques fournissent des informations précieuses pour le banquier sur les situations immobilières et contentieuses du client.

A/ Le conservatoire des hypothèques :

C'est le service où sont recensés et inscrits tous les biens immobiliers situés dans une localité donnée. Le banquier doit s'assurer que les immeubles de son bien ont fait l'objet d'une inscription pour pouvoir les prendre en hypothèques. Il doit également s'enquérir de son rang et de ses privilèges qui risquent de graver éventuellement ses droits.

B/ La greffe du tribunal :

C'est le service où sont inscrits les actes de garanties passés entre prêteurs et emprunteurs.

Ces actes portent sur des biens mobiliers. Ce service est consulté pour s'assurer que les biens du client ne sont remis en garanties à d'autres créanciers.

4- Diagnostic économique et financier de l'entreprise.

La connaissance du client de son environnement et de son honorabilité est nécessaire, mais elle reste toutefois insuffisante pour apprécier les performances réelles de son entreprise. Ceci s'effectuera à travers une analyse qui portera aussi bien sur le passé que sur le présent de l'entreprise et rétrospective et une analyse prévisionnelle.

4-1- Analyse rétrospective :

L'analyse rétrospective consiste en l'appréciation économique et financière de l'entreprise sur la base des bilans et TCR présentés. Elle se traduit par une comparaison entre : pourcentage, chiffre d'affaires et ratios des trois derniers exercices pour évaluer leur évolution dans le temps

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

4-2- L'analyse du bilan :

« Le bilan est un inventaire de tout ce que l'entreprise possède (actif) et de tout ce qu'elle doit (passif). Il doit être établi au moins une fois par an, à la fin de chaque exercice »¹

Le bilan est un document comptable qui exprime en termes chiffrés la situation financière et patrimoniale de l'entreprise à une date donnée.

C'est un tableau qui recapitalise les moyens dont dispose l'entreprise sous deux aspects : d'une part l'origine des ressources au passif, d'autre part leur destination économique ou emploi à l'actif.

Une fois l'équilibre entre l'actif et le passif à été vérifié, le banquier procède aux retraitements et reclassement des éléments du bilan suivant des règles financières.

A/ Les principaux retraitements :

Les principaux redressements qui doivent être effectués sur le bilan comptable pour établir un bilan financier portent sur :

- Le retranchement des actifs sans valeurs ;
- La réintégration des éléments hors bilan ;
- Le reclassement des rubriques du bilan.

➤ Le retranchement des actifs sans valeurs :

« Ces frais ont été engagés au moment de la constitution de l'entreprise et /ou lors de l'acquisition, par celle-ci, de ses moyens permanents d'exploitation. »²

Les non-valeur correspondent à des encours inscrits à l'actif, mais ne représentent aucune potentialité de liquidité. Il s'agit :

- Des frais préliminaires ;
- Des primes de remboursement des obligations ;
- Des frais comptabilisés d'avance ;
- De quelques éléments de l'actif circulant tels que les stocks invendables ;
- De certaines immobilisations telles qu'une participation non provisionnée dans une filiale en cessation de paiement.

¹ Farouk BOUYAKOUB (op ct). P 100

² F.BOUYACOUB (op.cit) P.152

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Leur retraitement se traduit par le retranchement des montants qui les présentent à l'actif contre une diminution des fonds propres par un montant équivalent au passif.

➤ **La réintégration des éléments hors bilan :**

Ils sont enregistrés en hors bilan du fait que du point de vue juridique ils ne font pas partie du patrimoine de l'entreprise. Il s'agit essentiellement des effets escomptés non échus et des immobilisations acquises en crédit bail.

- **Réintégration des effets escomptés non échus(E.E.N.E) :**

Ce sont les effets de commerce ayant fait l'objet d'un escompte auprès d'une banque mais dont l'échéance n'est pas encore arrivée à terme. Ils sont réintégrés au bilan financier comme suit :

A l'actif : les créances clients augmentant du montant des effets.

Au passif : les dettes bancaires à court terme augmentant du même montant.

- **Réintégration des immobilisations acquises en crédit-bail :**

Les immobilisations financées par crédit-bail contribuent au même titre que les immobilisations acquises en toute propriété à la réalisation de l'objectif de production de l'entreprise et à la formation de ses résultats.

Leur retraitement revient à considérer que ses immobilisations comme ayant été acquises et financées par un emprunt remboursable sur la durée du contrat.

La réintégration de ces immobilisations se fait comme suit :

A l'actif : - La valeur d'origine des biens doit s'ajouter aux immobilisations brutes, quant aux amortissements cumulés, ils doivent être intégrés à ceux de l'actif ;

- La valeur nette des immobilisations augmente de la différence entre leur valeur acquise et le montant des amortissements cumulés.

Au passif : Les dettes à long et moyen terme augmentent du montant net (la différence entre la valeur acquise et les amortissements).

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

➤ Le reclassement des rubriques du bilan :

Etablir un bilan financier est censé de donner une vision réelle de la solvabilité de l'entreprise ainsi que de sa liquidité financière. Pour ce faire, l'analyste procède au reclassement de tous les postes du bilan en faisant une confrontation entre l'actif classé par ordre de liquidité et le passif classé par ordre d'exigibilité.

- Les créances douteuses non provisionnées, les stocks outils (stocks de sécurité), les compte bancaires bloqués, les prêts participatifs ainsi que tout poste à plus d'un an de l'actif cyclique seront reclassés dans la rubrique « valeurs temporairement immobilisées » (VTI).
- Les effets bancables à recouvrer seront rajoutés au disponible.
- Les cautionnements reçus et les consignations à rembourser du poste « dettes d'investissement » seront reclassés dans les dettes à court terme ou bien dans les dettes à long et à moyen terme en fonction de leur degré d'exigibilité.
- Les provisions pour pertes et charges qui couvrent des risques certains sont à classer dans les dettes à long terme ou dans les dettes à court terme suivant l'échéance du risque prévu.
- Les provisions pour pertes et charges sans effets doivent être logées dans les réserves (fonds propres) et la contre partie de leur montant correspondant à l'impôt sur les bénéfices (IBS) qui est incluse dans les dettes à court terme.
- Dans le cas où les associés ont signés une lettre d'antériorité des créances, le poste compte courants des associés serait reclassé dans les dettes à long et moyen terme.
Pour les sociétés au nom collectif (SNC), ils sont classés dans les fonds propres.
- Le montant des annuités exigibles de remboursement des dettes à long et à moyen terme seront incluses dans la trésorerie du passif (moins d'un an)
- Le traitement financier du résultat dépendra de son affectation. En général, on affecte une partie au réserve (fonds propres) et l'autre partie doit être considérée comme des DCT puisque elle sera distribuée dans le court terme telle que « les dividendes ».

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

B/ Etablissement du bilan financier :

Après avoir effectué l'ensemble des retraitements et reclassements nécessaires, il convient de procéder à une classification des postes du bilan en grandes masses : actif immobilisé, actif circulant, fonds permanents et passif circulant.

➤ L'actif du bilan financier :

- Actif immobilisé (actif à plus d'un an) : Il comprend :
 - Les investissements :

Ce poste regroupe les investissements du bilan comptable évalués à leur coût net (réel). Il est appelé aussi « les valeurs immobilisées nettes » (VIN).

- Les autres valeurs immobilisées :

Appelées également « les valeurs temporairement immobilisées » (VIT), elles regroupent les créances d'investissement à plus d'un an. Ce sont des valeurs imparfaitement liquides et dont la réalisation au cours de l'exercice est incertaine.

- Actif circulant (actif à moins d'un an) : Il est réparti en trois (3) parties :

- Valeur d'exploitation (VE) :

Cette rubrique renferme tous les stocks sauf le stock outil qui a été remonté en actif à plus d'un an.

- Valeur réalisables (VR) :

Cette rubrique comprend les créances détenues sur la clientèle, avances aux fournisseurs, effets à recouvrer, effets escomptés non échus,...

- Valeur disponibles (VD) :

Ce poste comprend tous les éléments du bilan ayant un haut degré de liquidité, notamment les disponibilités en banque et en caisse, les chèques à encaisser ainsi que les titres à court terme.

➤ Le passif du bilan financier :

- Les capitaux permanents (passif à plus d'un an) :

Ils sont répartis en deux (02) rubriques :

- Les fonds propres (FP) :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Ils représentent les fonds laissés par les propriétaires dans l'entreprise à savoir : le fonds social, les écarts de réévaluation, les réserves, les reports à nouveau, les provisions pour pertes et charges qui ont un caractère de réserves, le résultat en instance d'exécution, et la part du résultat de l'entreprise non distribué.

*Il y a lieu de diminuer le montant des actifs sans valeurs pour obtenir une situation nette comptable.

- Les dettes à long et à moyen terme (DLMT) :

Il s'agit des capitaux d'emprunts dont l'échéance de remboursement excède une année, auxquels il faut ajouter les dettes à court terme qui ont un caractère de long terme du fait de leur maintien sur plusieurs exercices comptables ou d'une décision des associés tels que les dettes fournisseurs qui figurent depuis deux ou trois exercices et les compte courants des associés ayant fait l'objet de la signature d'une LCAC .

• Les dettes à court terme (passif à moins d'un an) :

- Les dettes d'exploitation (DE) :

Il s'agit essentiellement du poste fournisseurs, effets à payer et des avances et acomptes reçus des clients.

- Autres dettes (AD) :

Elles comprennent tous les autres emprunts à moins d'un an, les annuités exigibles des dettes à long et moyen terme, les dettes envers les associés et les sociétés apparentées, les dettes fiscales et parafiscales et les provisions pour pertes et charges justifiées à moins d'une année.

- Les dettes financières (DF) :

Font partie de cette rubrique les concours bancaires courants, les effets escomptés non échus, les obligations cautionnées, ainsi que les soldes débiteurs auprès des banques (Découverts, facilités de caisse,... etc.)

Le schéma général d'un bilan financier retraité se présente comme suit :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Emplois	Ressources
-Valeurs immobilisées (VI) (actif immobilisé) - Actif circulant (AC) Valeurs d'exploitations (VE) Valeurs réalisables (VR) Valeurs disponibles (VD)	-capitaux permanant (C P) Fonds propres (FP) Dettes à moyen et long terme(DLMT) -passif circulant Dettes exigibles à court terme(DCT)
Total des emplois	Total des ressources

Source : cours d'analyse financière « Mm AMOUKRANE »¹

Tableau n°1 : Le bilan financier

4-1-1- L'analyse de l'équilibre financier :

L'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise a pour but de vérifier sa solidité financière et sa rationalité dans l'affectation de ses ressources et ses emplois .

Le banquier ne finance l'entreprise que lorsqu'elle affiche une situation financière équilibrée. En effet, l'appréciation de l'équilibre de la structure financière de l'entreprise est fait par le calcul des trois agrégats suivants :

- Le fonds de roulement ;
- Le besoin en fonds de roulement ;
- La trésorerie.

A/ Le fonds de roulement (FR) :

Le fonds de roulement est l'excédent des capitaux permanents sur les immobilisations nettes. En d'autres termes, c'est le surplus de l'actif circulant sur les dettes à court terme.

Le fonds de roulement confère à l'entreprise une marge de sécurité pour faire face à d'éventuels risques qui diminuerait sa liquidité notamment la baisse de rotation des stocks et les créances irrécouvrables,

Calcul du fonds de roulement : se fait par deux (02) méthodes :

¹ Cours d'analyse financière de 3^{ème} année Finance et comptabilité Mm AMOUKRANE

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

- Par le haut du bilan : $FR = \text{Capitaux permanents} - \text{Immobilisations nettes}$.
- Par le bas du bilan : $FR = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme}$.

Evolution du fonds de roulement :

A travers l'étude de l'évolution du fonds de roulement sur plusieurs exercices, quatre situations peuvent se présenter :

❖ Le fonds de roulement augmente :

Cela implique un accroissement de la marge de sécurité dont bénéficie l'entreprise puisque les capitaux permanents financent une grande partie des actifs circulants. Cependant, il faut s'assurer que cette augmentation du fonds de roulement n'est pas faite au détriment de l'autonomie financière de l'entreprise, c'est-à-dire en contractant uniquement de nouvelles dettes à long et moyen terme.

❖ le fonds de roulement diminue :

Cette situation peut être alarmante du fait que la marge de sécurité de l'entreprise est faible. Néanmoins, dans le cas où cette diminution a pour cause l'acquisition de nouveaux investissements, la situation peut être réconfortante car ces investissements contribueront au rétablissement de l'équilibre par leur rentabilité.

❖ Le fonds de roulement est stationnaire :

Cette situation correspond à une stagnation de l'activité de l'entreprise. Elle peut être due à une pause conjoncturelle d'investissement ou bien à un ralentissement structurel de croissance.

❖ Le fond de roulement est négatif sur plusieurs exercices :

Cela signifie que l'entreprise finance ses investissements avec des ressources à court terme, et met ainsi en péril son équilibre financier. Donc un apport d'argent frais est nécessaire pour renforcer les capitaux permanents.

Remarque :

L'évaluation de la marge de sécurité que confère le fonds de roulement à l'entreprise peut être mieux appréciée en exprimant cette grandeur en nombre de jours et ce par le calcul du ratio suivant :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

$$R = \frac{\text{Fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}} \times 360 \text{ jours.}$$

B/ Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR):

Le besoin en fonds de roulement peut être défini comme étant la différence entre l'actif circulant hors disponibilité (valeurs d'exploitation et réalisables) et les dettes à court terme (DCT) hors trésorerie passive (dettes d'exploitation et autres dettes).

BFR= Emplois cycliques – Ressources cycliques.

« Ce financement se trouve, par suite, à la charge de l'entreprise, par le biais de son fonds de roulement. »¹

- Lorsque ressources d'exploitation sont supérieures aux besoins d'exploitation (BFR négatif) on parle de ressources en fonds de roulement (BFR).

On distingue entre deux (02) formes de BFR :

- Le BFR d'exploitation :

Ce besoin né du cycle d'exploitation de l'entreprise.

$$\text{BFRE} = \text{VE} + \text{VR d'exploitation} - \text{Dettes d'exploitation.}$$

- Le besoin hors exploitation :

Ce besoin né des opérations indépendantes du cycle d'exploitation.

$$\text{BFRHE} = \text{VR H Exploitation} - \text{Autres dettes (D H Exploitation)}$$

Une bonne appréciation du BFR est déterminée par le biais de l'analyse des paramètres dont il dépend, En effet, le calcul des ratios suivants s'avère nécessaire :

¹ Farouk BOUYACOUB,(op.cit), P 182

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Type de ratios	Modes de calcul	Interprétations
Le délai de rotation des stocks	$\frac{\text{stocks moyens}}{\text{Achat HT}} \times 360\text{jrs}$	Ce ratio mesure le nombre de jours du CA que représentent les stocks
La vitesse de rotation des stocks	$\frac{\text{CA HT}}{\text{Stocks}}$	La diminution de la rotation des stocks peut être due à une mévente ou à une mauvaise gestion des stocks.
Le délai des crédits accordés aux clients.	$\frac{(\text{clients} + \text{EAR} + \text{EENE})}{\text{Ventes TTC}} \times 360 J$	L'augmentation de ce ratio signifie soit l'entrée en relation de nouveaux clients, soit des difficultés dans le recouvrement des créances.
Le délai des crédits obtenus des fournisseurs.	$\frac{(\text{fournisseurs} + \text{EAP})}{\text{Achats TTC}} \times 360J$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit obtenu par l'entreprise de la part de ses fournisseurs. Il doit être supérieur au ratio du crédit client.

Source : Cours d'analyse financière « Mm AMOUKRANE »¹

Tableau n° 2 : L'analyse des paramètres qui dépend le BFR

Remarque :

Comme le fonds de roulement, le BFR sera mieux apprécié quand il est exprimé en jours du chiffre d'affaires par ratio :

¹ Cour d'analyse financière(op ct)

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

$$R = \frac{\text{Besoin en fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}} \times 360 \text{ jours}$$

C/ La trésorerie nette :

La trésorerie nette représente le solde du fonds de roulement et de besoins en fonds de roulement.

$$\text{TN} = \text{FR} - \text{BFR} \quad * \text{ par le haut du bilan} *$$

Elle peut être également définie comme le montant des liquidités diminué du total des dettes financières.

$$\text{TN} = \text{disponibilités} - \text{dettes financières} \quad * \text{ par le bas du bilan} *$$

Elle constitue un indicateur très appréciable de l'équilibre financier à court terme.

Remarque :

L'évaluation de la trésorerie est calculée par le ratio suivant

$$R = \text{TN} / \text{CAHT}$$

4-1-2- l'analyse de la solvabilité :

Une entreprise est dite solvable lorsqu'elle peut honorer ses engagements aux échéances convenues. Ainsi, la solvabilité de l'entreprise s'apprécie à travers le degré de l'implication de ses associés et donc, de son indépendance vis-à-vis de ses prêteurs de fonds.

Les principaux ratios permettant l'évaluation de la solvabilité de l'entreprise sont les suivants :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Types de ratios	Modes de calcul	Interprétations
Indépendance financière	$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Total Bilan}}$	<p>Ce ration mesure la part des capitaux apportés par les associés par rapport aux ressources de l'entreprise.</p> <p>La bonne moyenne varie entre 30% et 40%. Toutefois, sa limite minimale peut atteindre 20% quant à sa limite maximale ne doit pas dépasser 60%.</p> <p>A défaut le banquier peut juger que l'argent apporté par les associés est surabondant et mal géré.</p>
Autonomie financière	$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{capitaux permanents}}$	Plus important relative aux capitaux permanents est grande, plus l'entreprise est assurée de son indépendance financière à l'égard de ses créanciers.
Capacité d'endettement	$\frac{\text{DLMT}}{\text{Fonds propres}}$	<p>Ce ration exprime la dépendance de l'entreprise à l'égard des prêteurs de capitaux à long et moyen terme.</p> <p>Les DLMT ne doivent pas dépasser deux (02) fois les fonds propres.</p>
Capacité de remboursement	$\frac{\text{DLMT}}{\text{CAF}}$	Ce ration montre si l'entreprise possède les flux potentiels de trésorerie suffisants pour assurer à temps le remboursement des emprunts durables dont elle a bénéficié.

Source : Cours d'analyse financière de 3^{ème} année Finance et comptabilité Mm AMOUKRANE¹

Tableau n°3 : Les principaux ratios permettant l'évaluation de la solvabilité

5- L'analyse de la liquidité :

La liquidité d'une entreprise se traduit par sa capacité à faire face à ses engagements à court terme venant à échéance. Elle peut se mesurer en fonction du degré de liquidité des éléments entrant dans sa détermination. On distingue trois ratios :

¹ Cours d'analyse financière(op ct)

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Types de ratios	Modes de calcul	Interprétations
Liquidité générale	$\frac{\textit{Actif circulant}}{\textit{Dettes à court terme}}$	Ce ratio montre dans quelle proportion les DCT peuvent être couverts par l'actif circulant. En général, on considère qu'une valeur de deux (02) est raisonnable pour ce ratio.
Liquidité réduite	$\frac{VR+VD}{DCT}$	Ce ratio indique l'aptitude de l'entreprise à honorer ses engagements à court terme par l'argent dont elle dispose et celui qu'elle attend de ses débiteurs.
Liquidité immédiate	$\frac{\textit{Valeurs disponibles}}{\textit{Dettes à court terme}}$	Ce ratio détermine la capacité de l'entreprise à payer ses dettes exigible immédiatement.

source : Cours d'analyse financière de 3^{ème} année Finance et comptabilité Mm AMOUKRANE¹

Tableau n°4 : Mode de calcul de liquidité

A- L'analyse du tableau des comptes de résultat :

Par opposition au bilan qui donne une image statique de la situation de l'entreprise, le tableau des comptes de résultats traduit un examen dynamique. Du fait qu'il permet à l'analyse de prendre une connaissance parfaite du résultat (bénéfice ou perte) et de sa formation.

Il renseigne également sur l'activité et les performances de l'entreprise durant un exercice comptable, il regroupe tous les produits et les charges de l'année.

Cependant, pour mieux analyser cet état financier et ainsi bien expliquer les conditions de la formation du résultat, il y a lieu d'étudier et d'apprécier les soldes intermédiaires de gestion(S.I.G).

Toutefois, avant d'aborder cette analyse, il convient que le banquier procède au retraitement de certaines opérations liées essentiellement aux annuités du crédit-bail et aux charges du personnel intérimaire.

¹ Cours d'analyse financière(op ct)

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Désignation des comptes	Débit	Crédit
Vente de marchandise + marchandise vendue		
Marge brute (MB)		
Marge brute +Production vendue +Production stockée +Production de l'entreprise pour elle-même -Prestation fournis -Transfert des charges de production -Matière et fourniture consommé -Service		
Valeur ajoutée (VA)		
VA +Produit divers +Transfert des charges hors exploitation -Frais financier -Frais divers -Dotation aux amortissements et approvisionnement.		
Résultat d'exploitation		
Produit hors exploitation -Charges hors exploitation		
Résultat hors exploitation		
Résultat d'exploitation -Résultat hors exploitation		
Résultat brut		
Résultat brut -Impôt (IBS)		
Résultat net		

Source : Cours d'analyse financière de 3^{ème} année Finance et comptabilité Mm AMOUKRANE¹

Tableau n°5 : Le calcul des SIG

¹ Cours d'analyse financière(opct)

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

1- Les principaux retraitements :

a- Les annuités du crédit-bail :

Dans ce cas il y a lieu de :

- Soustraire du poste 62 (services) le montant de l'annuité du crédit-bail
- Augmenter le poste 65 (frais financiers) du montant des charges financières relatives à l'opération du crédit-bail.
- Augmenter le poste 68 (dotations aux amortissements) du montant de l'amortissement.

La méthode la plus utilisée pour le calcul de la dotation aux amortissements et des charges financières est la suivante :

Soit A : l'annuité du crédit-bail

On définit pour chaque immobilisation du crédit-bail le coefficient K tel que :

$$K = \frac{\text{valeur initiale du contrat} - \text{valeur résiduelle}}{\text{somme des annuités payées et à payer}}$$

Où:

$$\boxed{\text{La dotation aux amortissements} = K \times A}$$

Et :

$$\boxed{\text{Les frais financiers} = A - \text{Dotation aux amortissements}}$$

b- Les charges du personnel intérimaire :

Dans ce cas, il convient d'assimiler ces charges à des charges du personnel, non pas à des services. D'où le retraitement ci après :

- Soustraire le montant de ces charges du poste 62 (services) ;
- Augmenter le poste 63 (frais de personnel) du même montant.

Après avoir effectué l'ensemble des modifications nécessaires, il convient maintenant d'apprécier l'activité et son évolution.

2- Analyse des soldes intermédiaires de gestion (S.I.G) :

a- **Le niveau d'activité :**

Il s'agit d'analyser les différents soldes intermédiaires de gestion

Le chiffre d'affaires (C.A) :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

C'est des affaires réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle normale et courante de l'entreprise.

$\begin{aligned} \text{C.A} &= \text{Vente de marchandise (Activité de négoce)} \\ &+ \text{Production vendue (Activité industrielle)} \\ &+ \text{Prestation fournies (Activité de service)} \end{aligned}$
--

Le chiffre d'affaires constitue un indicateur fondamental dans l'analyse de l'activité de l'entreprise du fait qu'il reflète sa capacité à dégager des résultats.

De ce fait, son évolution doit être suivie attentivement par le banquier : notamment à travers son taux de progression pour voir s'il permet à l'entreprise de composer l'augmentation de certaines charges (salaires, matières premièresetc.) et d'autre part à travers ses composantes en types de produit pour avoir une idée sur la répartition de la clientèle de l'entreprise.

La marge commerciale :

C'est la différence entre le chiffre d'affaires lié à la vente de marchandises et le montant des achats de marchandises. Elle représente un indicateur important pour apprécier le dynamisme commercial de l'entreprise.

$\begin{aligned} \text{Marge commerciale} &= \text{Vente de marchandises} \\ &- \text{Achats de marchandises} \\ &+ \text{Variation de stocks de marchandises} \end{aligned}$

Elle constitue la marge de manœuvre dont dispose une entreprise commerciale pour payer ses frais de commercialisation et dégager un bénéfice.

La production de l'exercice :

La production de l'exercice représente la valeur des biens et/ou services fabriqués par l'entreprise qu'ils aient été stockés, immobilisés ou vendus. Elle permet une meilleure appréciation de l'activité de l'entreprise que seul le chiffre d'affaires.

La production de l'exercice englobe un certain nombre d'éléments qui sont :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

La production vendue, la production stockées et la production de l'entreprise pour elle-même.

Pour cela, le banquier doit s'intéresser à l'évolution de chaque type de production précisément celle qui a été vendue et celle qui a été stockée.

En effet, si cette dernière augmente plus vite que la production vendue, c'est peut être due à une mévente d'un ou des produits ou à une anticipation des commandes non encore livrées. Par contre, si elle s'accroît moins rapidement que la production vendue, cela traduit l'effort de maîtrise des stocks, mais qui peut donner lieu à une sous activité.

b- La structure d'activité :

-la valeur ajoutée :

La valeur ajoutée constitue la véritable richesse créée par l'entreprise dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle grâce à la combinaison des facteurs de production (travail, capital).

Dans le calcul de la valeur ajoutée, il importe au banquier de s'intéresser aussi bien à son évolution au cours des exercices successifs qu'à sa répartition entre les principaux facteurs ayant contribué à sa formation.

- L'évolution de la valeur ajoutée doit être analysée et comparée à l'évolution du chiffre d'affaires et celle de la production. Elle est déterminée par le ratio suivant :

$$\text{Taux de variation de la valeur ajoutée} = \frac{\text{Valeur ajoutée}(N) - \text{Valeur ajoutée}(N-1)}{\text{Valeur ajoutée}(N-1)}$$

Une baisse de la VA peut avoir pour cause, soit l'augmentation des consommations intermédiaires, soit la diminution de la production, soit les deux au même temps

- Quant à sa répartition, elle correspond à la somme des rémunérations des différents facteurs de production ayant concouru à sa réalisation dans l'entreprise précisément :

Le travail : charge de personnel ; participation des salariés aux bénéfices....etc,

Les capitaux : charges financières,

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

L'Etat : impôt et taxes, et enfin l'entreprise elle-même.

Les ratios permettant au banquier d'apprécier la répartition de la valeur ajoutée sont :

a- Rémunération du facteur travail :

$$\frac{\text{Charges de personnel}}{VA}$$

b- Rémunération des capitaux empruntés :

$$\frac{\text{Charges financières}}{VA}$$

c- Rémunération de l'entreprise :

$$\frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{VA}$$

d- Rémunération de l'Etat :

$$\frac{\text{Impôts et taxes}}{VA}$$

Remarque :

Ce ratio mesure le degré d'intégration économique de l'entreprise. Une valeur égale à 100% signifierait que l'entreprise est totalement intégrée, c'est-à-dire qu'elle assure par elle-même toutes les phases de production sans recours à aucun fournisseur ni sous-traitant.

$$\text{Taux d'intégration} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Production de l'exercice}}$$

3- Le calcul des S.I.G :

a- La marge commerciale :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Vente de marchandises- Achats des marchandises+Variation des stocks.

b- La production de l'exercice :

Production vendue +Production stockée+Production de l'entreprise pour elle-même.

c- La valeur ajoutée :

Marge commerciale+ Production de l'exercice – Consommations en provenance des tiers.

d- L'excédent brut d'exploitation :

Valeur ajoutée + Subvention d'exploitation –Charges de personnel- impôts et taxes.

e- Le résultat d'exploitation :

Excédent brut d'exploitation + Reprises sur charges d'exploitation +Transfert de charges d'exploitation +Produits divers – Dotations aux amortissements et aux provisions – Frais divers.

f- Le résultat courant avant impôt :

Produits hors exploitation – Charges hors exploitation.

g- Le résultat hors exploitation :

Produit hors exploitation – Charges hors exploitation.

h- Le résultat net de l'exercice :

Résultat d'exploitation + Résultat hors exploitation – Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise – Impôts sur les bénéfices.

- La capacité d'autofinancement (CAF) :

La capacité d'autofinancement constitue le résultat réel de l'entreprise. C'est l'excédent des ressources internes dégagé par celle-ci à l'occasion de ses opérations de gestion faites au cours de l'exercice.

Elle est égale à :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

La CAF = Résultat nets

- +Dotations aux amortissements et aux provisions
- +Dotations exceptionnelles
- Valeurs résiduelles des investissements cédés ou détruits
- Produit de cession
- Reprises de subventions et de provisions
- Plus-values sur cession d'investissement.

Elle restera à la disposition de l'entreprise lorsque l'ensemble de ses partenaires (autres entreprises, personnel, établissements de crédit, administrations) auront été rémunérés.

La CAF permet à l'entreprise de rétribuer ses actionnaires ou associés et d'assurer son autofinancement.

- ♦ On peut calculer la capacité d'autofinancement dégagée par l'exercice par le TCR, elle est mesurée comme suit :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Dotations aux amortissements et aux provisions.}$$

4- Analyse de la rentabilité :

L'objectif prépondérant de toute entreprise est de réaliser du profit, c'est donc voir rentabiliser tous les capitaux investis afin d'assurer son développement voir même sa survie.

Pour cela, l'analyse de la rentabilité s'avère d'une grande importance pour le banquier. Elle consiste en la comparaison du rapport établi entre le résultat et les moyens mis en œuvre pour le réaliser.

Après un rappel de la liste des résultats telle que présenté dans le T.C.R, on procède à l'analyse de la rentabilité proprement dite. A cet effet, un grand nombre de ratios peuvent être calculés, dont les principaux sont :

a- La rentabilité finale :

Les performances de l'entreprise s'apprécient à travers la comparaison de son résultat par rapport au chiffre d'affaires hors taxe.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{CA HT}}$$

Il mesure en outre le bénéfice net réalisé par l'entreprise pour chaque DA investi. La norme générale pour ce ratio doit se situer au-delà de 20%.

Remarque :

Parfois, il serait plus significatif d'apprécier la rentabilité commerciale à travers la capacité d'autofinancement (CAF) dégagée par l'activité de l'entreprise et ce pour faire abstraction de la politique d'amortissement. Elle est exprimée par le rapport suivant :

$$\frac{\text{CAF}}{\text{CA}}$$

b- La rentabilité d'exploitation :

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à dégager des bénéfices après calcul de tous les coûts d'exploitation y compris les amortissements et les provisions (lui permettant ainsi de rémunérer les fournisseurs et les capitaux engagés, les prêteurs et les associés).

$$\frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{CA}}$$

c- La rentabilité financière :

Ce ratio détermine l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les capitaux qu'elle a engagés dans son affaire. Donc elle intéresse beaucoup plus les associés puisqu'elle exprime leur enrichissement.

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Fonds Propres}}$$

II- L'analyse prévisionnelle :

Le remboursement des crédits consentis se fait par les ressources que pourra dégager l'entreprise dans l'avenir. Dès lors, la situation future de l'entreprise revêt une importance particulière de la part du banquier. Ce dernier demandera donc, à son client de lui présenter des données prévisionnelles qui lui permettront de prendre connaissance des perspectives de développement de l'entreprise demandeur du crédit.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

L'analyse prévisionnelle est basée essentiellement sur l'étude des documents suivants :

- Le plan de trésorerie ;
- Les chiffres d'affaires prévisionnels.

1- Le plan de trésorerie :

« Ce document fait ressortir, les soldes mensuels ou trimestriels de trésorerie par différence entre les prévisions de dépenses et de recettes. Il permet au banquier de déterminer la période pendant laquelle la trésorerie de l'entreprise sera vraisemblablement négative.

L'analyse des prévisions permet d'apprécier également l'équilibre de la trésorerie de l'entreprise et de déterminer les besoins de financement à court terme. »¹

2- Les chiffres d'affaires prévisionnels

Il arrive dans certains cas, que les données prévisionnelles présentées soient inexactes ou surestimées de telle sorte à avoir le maximum de financements bancaires.

Pour cela, l'analyse est amenée à vérifier et apprécier si les résultats et les chiffres d'affaires prévisionnels sont acceptables afin de se faire une idée sur le niveau d'activité de l'entreprise.

Pour ce faire, le banquier peut retenir trois critères d'appréciation :

- Le chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice.
- Le résultat d'activité du premier mois d'exercice dont le dirigeant pourra donner une prévision très proche de réalité.
- La conjoncture économique : la lecture des bilans périodiques permet de se faire une idée sur la tendance d'évolution de la situation de l'entreprise.

Une autre approche d'appréciation du chiffre d'affaires prévisionnel consiste à vérifier si ce dernier a atteint le niveau adéquat pour amoindrir les charges de l'entreprise et dégager un résultat positif. Cette approche est basée sur la notion de (point mort).

Lors de ce diagnostic, le banquier sera en mesure de déterminer les besoins de l'entreprise et le mode de financement adéquat. Ainsi que le banquier apprécie la capacité de demandeur à faire face à ses engagements, qui lui permet de donner une décision sur l'octroi ou non du crédit sollicité.

¹ Farouk BOUYACOUB (op.cit) p. 204

II- Etude et montage d'un dossier de crédit d'investissement :

Un investissement est une dépense actuelle qui devra engendrer des revenus futurs. Investir c'est aussi faire un pas vers l'inconnu ce qui implique un grand risque à prendre (en raison de l'environnement). Pour cela, l'étude liée à l'octroi d'un crédit d'investissement doit être grande affinité et ce en tenant compte de tous les aléas qui pourraient survenir dans le futur et qui auraient des incidences sur le financement.

Lors de l'analyse du dossier de crédit le banquier, doit donc prendre en considération de nombreux paramètres qui se résument essentiellement dans les trois éléments lesquels sont, la viabilité et la rentabilité du projet envisagé ainsi que la solvabilité du client demandeur.

1- Constitution du dossier :

Le dossier du crédit d'investissement doit comporter un ensemble de documents de différentes natures : juridiques, administratifs, comptables, techniques, financiers...etc, devant permettre au chargé d'étude d'analyser la faisabilité et la rentabilité de l'investissement projeté.

Parmi ces documents on peut citer :

- Une demande de crédit datée, cachetée et signée par le promoteur (ou une personne habilitée). Elle doit mentionner la nature et le montant du concours sollicité ;
- Une étude technico-économique détaillée ;
- Bilans et TCR prévisionnels établis sur trois (03) ou cinq (05) ans (selon la durée de vie du projet) ;
- Bilan d'ouverture pour les nouvelles affaires ;
- Planning de réalisation prévisionnelle du projet ;
- Plan de financement ;
- Devis estimatifs et quantitatifs des travaux ou factures préformas des équipements à acquérir ;
- Copie du registre de commerce ou copie des statuts (SARL, SPA...) ;
- Situations fiscales et parafiscales apurées ;
- Note de présentation ou situation patrimoniale du ou des promoteurs ;
- Documents administratifs (acte de propriété, permis de construire,...) ;
- La décision d'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux délivrés par l'ANDI.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Le dossier de crédit ainsi constitué permet au banquier d'apprécier un nombre d'aspects se rapportant aussi bien au degré de faisabilité et de rentabilité de l'investissement projeté qu'à la surface financière et la solvabilité du ou des promoteurs.

Lors de l'analyse, le chargé d'étude doit faire preuve de document en vérifiant la fiabilité des chiffres avancés, leur cohérence par rapport aux hypothèses et aux données de l'étude technico-économique.

2- L'analyse de l'étude techno-économique :

A- Etude de la viabilité de projet :

Après s'être assuré de conformité et l'authenticité des documents présentés par le client postulant et demandeur de crédit, le banquier s'attellera à analyser la viabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

- L'analyse commerciale;
- L'analyse du secteur d'activité;
- L'analyse technique;
- L'analyse des coûts.

B- présentation du promoteur et son activité :

➤ Présentation de l'activité:

Analyser les grands axes ayant trait à l'activité principale du promoteur et éventuellement les Activités accessoires.

➤ Présentation du ou des promoteurs:

C'est une présentation succincte élaborée pour chaque promoteur qui reprend le nom et le prénom, l'âge, les diplômes et / ou expérience professionnelle et éventuellement le patrimoine personnel de chaque promoteur.

C- Etude du projet :

a)-Généralités : cette partie est consacrée à la présentation du projet, sa nature, ses caractéristiques, sa finalité et l'activité visée. D'autres éléments doivent être abordés tel que :

○ Le site d'implantation du projet:

La connaissance de la situation géographique du projet est nécessaire pour s'assurer que la région est dotée d'infrastructures nécessaires (routes, électricité, eau, ...etc.) facilitant ainsi l'acheminement des matières premières et des produits finis.

○ L'impact du projet:

Le banquier doit s'intéresser aux impacts du projet :

Sur le plan économique d'une part :

- Substitution à l'importation;
- Renforcement des exportations;
- Création des postes d'emploi;

Sur le plan environnemental d'autre part :

▪ Il faut vérifier si le projet a un effet négatif sur l'environnement et éventuellement si la réalisation du projet peut occasionner des désagréments au voisinage du lieu de son implantation.

b)- Etude du marché :

Une étude de marché peut être définie comme étant la collecte, l'enregistrement et l'analyse de tous les faits se rapportant aux transferts et à la vente de marchandises et de services. Ainsi, l'objectif visé par l'étude de marché est de prévoir le volume de marchandise ou de services pouvant être vendus sur le marché.

Ce volume dépend en fait d'un certain nombre de paramètres tels que¹ :

- La taille, la structure et l'évolution du marché (le marché est-il stable, en progression ou alors en régression) ;
- Le niveau de production et les prix de ventes espérés;
- Le lieu d'implantation du marché visé (régional, national ou alors international) ;
- Les parts du marché détenues par l'entreprise et les parts qu'elle pourra détenir dans le futur ;
- Les politiques pratiquées par l'entreprise face aux évolutions survenues au niveau du marché...etc.

L'objectif visé par l'étude de marché est de prévoir l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise, donc de sa part de marché (volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché), en mesurant ses facteurs de force et de vulnérabilité.

L'avenir de l'entreprise est la sanction du marché. L'étude de ce dernier portera sur :

- L'analyse de la demande passée et présente ;
- L'appréciation de la demande future ;
- L'appréciation de l'offre (passée, présente et future).

¹ LASARY « Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant » ; Edition DAR EL OTHMANIA, Alger.2007. P.32.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

L'étude de marché est donc axée sur les possibilités de débouchés du produit ou du service.

En effet, le banquier ne doit pas perdre de vue le fait qu'une production réalisée n'implique pas forcément une production vendue.

L'analyse du marché est un ensemble de méthodes dont l'objectif est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être écoulés par l'entreprise sur le marché auquel la production sera destinée. Cette analyse concernera la demande et l'offre passées, présentes et futures.

▪ L'analyse **de l'offre** et de **la demande passées et présente** recherche les informations qualitatives (telles que la perception et le comportement des consommateurs, la qualité du produit, l'attitude de la concurrence, le mode de distribution adopté, ...) et quantitatives, chiffrables (s'étalant sur les quantités, les prix et la répartition du secteur privé et public ainsi que le local et l'international). Pour analyser ces deux volets (qualitatif et quantitatif) le banquier procède à une collecte d'informations relatives au marché à étudier. Pour ce faire, il dispose de quelques sources d'informations crédibles telles que l'Office National des Statistiques (O.N.S), les douanes, les enquêtes, sondages et interviews,...

▪ L'analyse de la demande future tient compte de l'évolution de la technicité et des concurrents ainsi que des besoins et exigences de la clientèle. Elle peut s'apprécier à travers plusieurs méthodes, toutefois nous ne citerons que les plus usitées en Algérie, à savoir :

- La méthode des coefficients techniques : qui convient lorsque le projet concerne des biens intermédiaires.¹
- Les comparaisons internationales : il y a recours à cette méthode lorsque il n'existe pratiquement aucune autre moyen information, et ce en s'appuyant sur l'évolution de demandes exprimées sur un marché analogue de pays comparables du point de vue socio- économique.

▪ Quant à l'offre future, son appréciation peut être résumée par la règle suivante : « C'est l'offre actuelle à laquelle est rapprochée les éléments susceptibles d'influer sur cette dernière ».

Offre future = offre actuelle \pm informations susceptibles d'influer sur elle

¹ Les biens intermédiaires : sont les biens intégrés dans le processus de production pour aboutir au produit tels que le ciment, le bois.....

c)- étude commerciale :

l'analyse commerciale porte sur les quatres **P de MC Carthy**¹ :

➤ **Product (le produit) :**

en matière de produit, l'évaluateur doit s'intéresser à sa gamme, à sa qualité, à ses particularités, aux produits de substitution ainsi de le situer dans son cycle de vie.

➤ **Price (le prix) :**

L'évaluateur doit s'intéresser au prix pratiqués par la concurrence, et aux éventuelles contraintes réglementaires et de distribution ;

➤ **Place (la distribution) :**

On doit penser au mode de distribution, au réseau de distribution de l'entreprise et aux services après vente ;

➤ **Promotion (la communication) :**

Voir la politique de l'entreprise en matière de communication, le type des supports publicitaires utilisés pour faire connaître le produit et comparer leur cout par rapport à ceux de la concurrence.

d)- Etude technique :

cette étude porte sur :

➤ **Le processus de production :**

il faut s'interroger sur l'outil le mieux adapté à la fabrication et qui répond aux spécificités du produit envisagé. Il peut bien y avoir plusieurs procédés technique pour atteindre les résultats voulus, toutefois la réussite dans le choix du procédé réduira le prix de revient et améliorera ainsi la compétitivité du produit sur le marché.

Les caractéristiques des moyennes de production :

Il faut s'assurer que le procédé de fabrication choisi est l'outil optimal pour atteindre le niveau de production attendue. Les conditions ultérieures de fonctionnement doivent faire l'objet d'une analyse aussi précise que possible afin d'assurer une souplesse de fonctionnement.

➤ **Les besoins de l'entreprise:**

Après avoir opté pour un processus de fabrication et défini les caractéristiques des moyens de production, on procéda à la détermination des besoins de l'entreprise pendant la période de réalisation (construction, équipement,...) et après l'entrée en exploitation (matière première, fournitures diverses,..).

¹ Les quatre (04)P de Mc Carthy font partie d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de l'Université du Minnesota, définissant les forces de la stratégie commerciale à adopté par l'entreprise moderne.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

➤ **L'implantation de l'unité de production:**

La location du projet doit être choisie de manière à assurer une meilleure exploitation. Il ne faut pas s'éloigner ni des fournisseurs (source d'approvisionnement) afin de minimiser les couts de revient et de limiter le risque de rupture de stock ni des clients pour réduire les couts de distribution. Cela donne à l'entreprise une marge de manœuvre lui permettant de pratiquer des prix concurrentiels.

➤ **Le planning de réalisation :**

L'étude technico-économique comporte un calendrier de réalisation du projet qui fait ressortir la date de lancement des travaux, la date d'acquisition des matériels, la date du début de montage, la durée de la période des essais et la date d'entrée en production.

➤ **Analyse des couts du projet :**

L'analyse des couts consiste à vérifier la validité de tous les couts qui concernent le projet, qu'il s'agisse de ceux liés à l'investissement ou ceux de l'exploitation. Elles doivent être fiable et exhaustive.

3- Etude de la rentabilité du projet :

La rentabilité de l'entreprise correspond à sa capacité à générer, par son exploitation, des résultats et des bénéfices. Elle se calcule à partir du compte de résultat et des soldes intermédiaires de gestion. Ces derniers, extraits du compte de résultat, sont des indicateurs essentiels de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise.

4- Etude financière du projet :

Le banquier, dans sa démarche pour l'étude d'une demande de crédit d'investissement d'abord appelle à la collecte d'information concernant le client. Pour ce fait, il exigera, de ce dernier, la présentation des documents comptables tels que les bilans et les TCR. Ces documents exigés aideront le banquier à apprécier la solvabilité et l'honorabilité du client. Mais, pour que l'information soit efficace, le banquier doit avoir un excellent esprit critique ; il est donc tenu de réaliser un diagnostic économique et financier pour chaque entreprise sollicitant un crédit. Ceci va lui permettre de traduire la réalité des valeurs comptables de l'entreprise et d'interpréter l'évolution de certains phénomènes. En effet, la tâche du banquier se traduit par l'ensemble des retraitements et reclassements que subissent les documents comptables et par le calcul de certains ratios jugés nécessaires pour la prise de décision.

Un point fondamental ne doit pas échapper au banquier : une bonne situation passée et présente ne garantissant en rien la santé financière de l'entreprise à l'avenir. De ce fait, le

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

chargé de l'analyse mènera son étude aussi bien sur ce que l'entreprise a réalisé que sur ce qu'elle compte réaliser dans le futur.

A/Analyse des documents comptables :

Cette analyse porte sur :

1- Le bilan comptable :

Le bilan comptable est le document qui reflète la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée, il nous renseigne sur l'ensemble de ses biens et de ses créances (actif) ainsi que sur la provenance des capitaux ayant servi à financer l'actif (passif).

a- Le passif :

Le passif indique l'origine des ressources de l'entreprise.

Le Plan Comptable Nationale classe ces ressources par ordre d'exigibilité croissante.

Mais elles peuvent être classées selon plusieurs autres critères. Ainsi selon l'origine des ressources, on peut distinguer entre les ressources internes et les ressources externes.

o Ressources externes :

Il s'agit de toutes les ressources apportées à l'entreprise par les associés, les banques, les fournisseurs, etc. Elles sont constituées du fonds social et de toutes les dettes.

o Ressources internes :

Il s'agit des ressources nées de l'activité propre de l'entreprise. Elles sont constituées du bénéfice non distribué et des dotations aux amortissements et aux provisions.

b- L'actif :

L'actif décrit l'emploi qui est fait des fonds de l'entreprise.

Les postes de l'actif sont classés par ordre de liquidité croissante.

Les postes de l'actif peuvent être scindés en deux catégories :

o Les emplois acycliques (fixes, non circulants)

Ce sont les biens dont la durée de vie est supérieure à la durée d'un cycle de production. Ils ne disparaissent pas au bout d'un exercice comptable (un an). Ce sont des biens durables.

o Les emplois cycliques

Ce sont les biens qui font constamment l'objet de transformation justifiée par l'activité même de l'entreprise.

La vitesse de leur rotation dépend de la nature de l'entreprise.

Le bilan comptable normalisé est un support privilégié pour l'analyste financier désireux dresser un diagnostic financier de l'entreprise. Toutefois, les normes et règles

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

auxquelles il est astreint lui donnent une représentation qui ne reflète pas clairement la réalité économique de l'entreprise.

La solution sera alors de retraiter méthodiquement le bilan comptable en fonction des objectifs du banquier, à savoir connaître le niveau de liquidité et de solvabilité de l'entreprise. Ce retraitement implique la prise en compte de certains éléments ignorés par le bilan, le retranchement d'autres éléments susceptibles de fausser l'image de l'entreprise, et le reclassement des valeurs corrigées figurant au bilan dans une optique répondant aux exigences de l'analyse. Le résultat de toutes ces opérations donnera naissance au *bilan financier*.

2- le bilan financier :

Le bilan financier est un bilan comptable retraité par la banque qui travaille dans un souci liquidatif (optique liquidative).

Il se présente comme suit :

➤ **L'actif** : il se subdivise en deux parties : une partie regroupant l'actif à plus d'un (01) an (actif immobilisé), et une partie regroupant l'actif à moins d'un (01) an (actif circulant) ;

➤ **Le passif** : il comporte également deux parties distinctes : le passif à plus d'un (01) an (capitaux permanents) et le passif à moins d'un (01) an (dettes à court terme).

2-1- Passage du bilan comptable au bilan financier :

Le passage du bilan comptable au bilan financier nécessite plusieurs redressements :

- Retraitement des non-valeurs ;
- Réintégration des éléments hors-bilan ;
- Réévaluation de certains postes du bilan ;
- Reclassement et finalisation du bilan financier.

a- Retraitement des non valeurs :

A l'actif, figure des postes dont la valeur vénale est inexistante. La présence de ces postes s'explique par des raisons de techniques comptables (prudence, indépendance des exercices, etc.), mais leur nature conduit à les assimiler à des non-valeurs ou actifs fictifs.

Ces postes sont constitués par :

- Les frais préliminaires ;
- Les frais comptabilisés d'avance ;
- Les primes de remboursement des obligations ;
- Le capital souscrit non appelé ;

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

- Les dépenses en attente d'imputation.

b -Réintégration des éléments hors bilan :

Les éléments hors bilan ne figurent pas dans le bilan comptable de l'entreprise puisque juridiquement ces éléments ne font pas partie de son patrimoine. Il s'agit essentiellement des effets escomptés non échus et des immobilisations acquises en crédit bail.

Etant donné que le bilan financier tient compte des seuls éléments ayant une valeur réelle en cas de liquidation de l'entreprise, il convient alors de réintégrer ces éléments qui sont, notamment, les effets escomptés non échus et les immobilisations acquises par crédit bail.

- **Les effets escomptés non échus (EENE) :**

Ce sont les effets escomptés par l'entreprise auprès d'une banque avant la date d'échéance afin de faire face à un besoin de liquidité.

Cependant, l'entreprise reste solidairement responsable du défaut de paiement jusqu'à l'échéance de leur règlement. C'est pour cela qu'ils sont considérés comme étant des avances bancaires lors de leur réintégration.

Il convient donc de les réintégrer comme suit :

- A l'actif : on les place, comme les effets à recouvrer, dans la rubrique « valeurs réalisables ».
- Au passif : ils seront logés dans la rubrique « dettes financières » dans les ressources à moins d'un an.

- **Les immobilisations acquises par crédit bail :**

Les équipements financés par crédit-bail ne font pas partie du patrimoine de l'entreprise. Cependant, ils contribuent à la réalisation de l'objet de l'entreprise. Donc, ils doivent être assimilés à des immobilisations en dehors de toute référence juridique.

Ils sont assimilés à des immobilisations financées par un emprunt à long et moyen terme. Leur réintégration se fait comme suit :

- A l'actif : augmentation des immobilisations nettes de la différence (immobilisations brutes – amortissements) ;
- Au passif : augmentation des DLMT du même montant (valeur nette).

c- Réévaluation de certains postes du bilan :

Les réévaluations ont pour objet de limiter au maximum les distorsions pouvant exister entre la valeur comptable de certains postes de l'actif et de leur valeur réelle. Le banquier, dans une optique liquidative, devra s'intéresser à la valeur réelle des éléments d'actif. Il doit

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

tenir compte des plus ou moins-values subies par les postes du bilan car elles affectent directement la réalité du patrimoine de l'entreprise. On prend, par exemple les terrains enregistrés à un coût d'acquisition relativement faible, alors que leur valeur probable sur le marché foncier fortement demandeur est très élevée.

Il est à noter que toute plus-value (ou moins-value) constatée et déclarée par l'entreprise peut donner lieu à la naissance d'une dette (ou d'une créance) fiscale latente.

Les réévaluations déclarées par l'entreprise seront répercutées sur le bilan financier comme suit :

➤ **A l'actif** : Augmentation de la valeur comptable nette du montant de la plus-value, ou diminution de la valeur comptable des éléments affectés par une moins-value, avec une éventuelle augmentation des créances fiscales latentes ;

➤ **Au passif** : Augmentation de la situation nette comptable du montant de la plus-value, diminuée des dettes fiscales latentes qui figurent dans le poste « dettes ». Sinon, dans le cas d'une moins-value, on constate une diminution de la situation nette pour le montant de la moins-value.

d- Reclassement et finalisation du bilan financier :

L'actif du bilan financier est classé par ordre de liquidité croissante tandis que les éléments du passif sont classés par ordre d'exigibilité croissante.

Ce souci de classement est motivé par le principe de financement des emplois d'une certaine durée par des ressources de durée équivalente, afin de faire ressortir un « équilibre financier » entre les emplois et ressources à même échéances.

C'est pour cela que l'on doit procéder à un reclassement répondant aux objectifs visés ci-dessus.

1)- Reclassement de l'actif :

L'actif sera scindé en deux (02) grandes masses :

- **L'actif immobilisé** : appelé encore *actif à plus d'un an* qui sera subdivisé en deux (02) rubriques :

- **Les valeurs immobilisées nettes (V.I.N)** : Ce poste regroupe les immobilisations corrigées (diminuées du montant des non-valeurs et éventuellement réévaluées);

- **Les autres valeurs immobilisées (A.V.I)** : Ce poste comprend le stock outil (de sécurité), les clients douteux, les créances d'investissement, les cautionnements versés, les titres de participation,... etc.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

- **L'actif circulant** : appelé *actif à moins d'un an*, celui-ci est réparti en trois (03) rubriques :

- **Les valeurs d'exploitations (V.E)** : Ce poste comporte tous les stocks diminués du montant des stock-outils ;

- **Les valeurs réalisables (V.R)** :elles regroupent plusieurs postes :

Les immobilisations à moins d'un an :

Les créances sur clients ;

Les titres de placement ;

La TVA déductible ;

Les avances d'exploitation.

Dans cette rubrique, on distingue deux sous-rubriques :

- ✓ **Valeurs réalisables d'exploitation** : Cette sous rubrique regroupe les postes ayant un lien direct avec l'exploitation notamment les créances sur la clientèle, les effets escomptés non échus, les effets à recouvrer et des prêts remboursables à moins d'un an après retranchement d'éventuels actifs sans valeur.

- ✓ **Les valeurs réalisables hors exploitation** : celle-ci renferme tous les autres éléments qui ne rentrent pas directement dans l'activité primaire de l'entreprise. Il s'agit, généralement, des taxes récupérables, des titres de placement...etc.

- ✓ **Les valeurs disponibles (VD)** : cette rubrique comporte les éléments immédiatement transformables en liquidité. Il s'agit des disponibilités (caisse, banque et C.C.P) et les valeurs mobilières de placements cotés en bourse.

2)- Le passif du bilan financier : il fait apparaître deux rubriques :

- Les capitaux permanents ;

- Les dettes à court terme (DCT).

- **Les capitaux permanents** : Ils sont composés des fonds propres(capitaux propre) et des dettes à long et moyen termes (DLMT).

- **Les capitaux propres** : Ceux-ci incluent le capital social, les réserves, le report à nouveau, les provisions à caractère de réserves, les produits d'écart de réévaluation et de subvention d'investissement (diminution faite des impôts), le résultat en instance d'affectation, les provisions pour pertes et charges, le résultat de l'exercice non distribué...etc. Ces éléments sont diminués des actifs sans valeurs.

- **Les dettes à long et moyen terme (D.L.M.T)** : Celles-ci sont des dettes contractées dont la durée de remboursement excède une année. Elles comportent les crédits d'investissement et les emprunts bancaires sauf la part remboursable à moins d'un an,

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

les immobilisations acquises en crédit bail, les dettes fournisseur à plus d'un an, les impôts payables sur les produits d'écart de réévaluation et de subventions d'investissements constatables à plus d'un (01) an, les provisions pour pertes et charges justifiées à plus d'un an et le compte courant des associés bloqué par une LCAC¹.

➤ **Les dettes à court terme (D.C.T) :** Ces dettes seront réparties en trois rubriques à savoir :

▪ **Les dettes d'exploitation :** cette rubrique comporte le poste fournisseur, les acomptes et avances reçus des clients et les effets à payer.

▪ **Les dettes hors exploitation (autres dettes) :** cette rubrique comporte les emprunts à moins d'un an, le compte courant des associés non bloqué par une LCAC, les détentions pour compte, les impôts sur subventions et écart de réévaluation (à moins d'un an), le compte créditeur de l'actif, la part des DLMT remboursables à moins d'un an, les provisions pour pertes et charges justifiées à moins d'une année ...etc.

• **Les dettes financières :** Cette rubrique comprend les concours bancaires courants, les effets escomptés non échus (EENE) et les soldes débiteurs auprès des banques (découverts, facilités de caisse...etc.).

¹ LCAC : lettre de cession d'antériorité de créances.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Visualisation du bilan financier :

Actif		Passif	
Actifs plus d'un an	Valeurs immobilisées nettes	Capitaux permanents	Capitaux propres
	Autres valeurs immobilisées		Dettes à long et moyen terme
Actifs à moins d'un an	Valeurs d'exploitation	Dettes à court terme	Dettes à CT d'exploitation
	Valeurs réalisables		Dettes à CT hors exploitation
	Valeurs disponibles		Dettes financières

Source : Jean Pierre Lahille : analyse financière.¹

Tableau n° 6 : Visualisation du bilan financier

3- Le tableau des comptes de résultats (TCR) :

Si le bilan donne une image statique de la situation de l'entreprise, le tableau des comptes de résultats permet un examen dynamique. Il retrace l'historique de l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice comptable (une année). Il regroupe toutes les charges et tous les produits de l'année.

¹ Jean Pierre LAHILLE: « analyse financière ». Paris, Dalloz édition, 2001, P140

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Le T.C.R. permet de juger la rentabilité de l'entreprise dans son ensemble à travers le résultat net, or le même résultat peut être obtenu de diverses méthodes. Donc, pour pouvoir expliquer le résultat et entrer beaucoup plus dans les détails, il faut le décomposer en phases progressives appelées soldes intermédiaires de gestion.

A/ Les soldes intermédiaire de gestion SIG :

Il est recommandé de commence l'analyse de l'activité de l'entreprise par l'appréciation des soldes intermédiaires de gestion comme peut les présenté comme suit :

❖ Le chiffre d'affaire :

son étude permet de juger et d'expliquer les performances commerciales de l'entreprise. De manière globale, on s'intéressera à l'évolution du CA dans le temps, donnée par son taux de croissance.

$$\text{CA} = \text{vente de marchandises} + \text{production vendue} + \text{prestation de service fournies}$$

❖ la marge commerciale :

la marge comme; éricale ne concerne que les entreprises commerciales. Elle donne une information sur le profit brut que procure l'entreprise par ses seules activités commerciales.

$$\text{Marge commerciale} = \text{Ventes de marchandise} - \text{achat de marchandise} - \text{variation du stock de marchandises (stock initial-stock final)}.$$

❖ la production de l'exercice :

ce solde ne concerne que les entreprises industrielles. Il permet d'évaluer le niveau d'activité de l'entreprise, comme elle permette de juger sa cohérence avec le chiffre d'affaire

$$\text{La production de l'exercice} = \text{production vendue} + \text{production stockée} + \text{production de l'entreprise pour elle même}.$$

❖ la valeur ajoutée (VA) :

il s'agit de s'interroger sur la création de richesse apportée par l'entreprise dans le produit vendu et si sa valeur est suffisante pour rémunérer le facteur travail(frais de personnel dotation aux amortissements), le facteur capital (frais financière), les associés et l'entreprise elle-même (résultat net).

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Valeur ajoutée= marge commerciale + production de l'exercice- consommations intermédiaires(en provenance de tiers).

❖ L'excédent brut d'exploitation (E.B.E) :

L'EBE est un élément essentiel d'appréciation de la rentabilité de l'entreprise car il mesure son résultat économique avant incidence de sa politique d'investissement et de sa politique financière. Il permet d'apprécier la ressource fondamentale que l'entreprise tire de son cycle normal d'exploitation, c'est-à-dire sa performance au niveau industriel et commercial.

Excédent brut d'exploitation = valeur ajoutée+subvention d'exploitation-frais de personnel-impôts et taxes

❖ Le résultat net :

Il indique ce qui reste à l'entreprise après déduction de toutes les charges de l'exercice. Il reflète la rentabilité générale de l'entreprise.

Comme il mesure la performance de l'entreprise après incidence des éléments extraordinaires et de l'impôt sur les bénéfices. Il s'agit de comprendre comment il s'est progressivement formé, si des produits financiers ou une plus-value de cession d'actif l'on conforté.

Résultat net= résultat courant avant impôts+ résultat hors exploitation-participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise- impôts sur les bénéfices(IFS).

❖ La capacité d'autofinancement(CAF) :

La CAF est une mesure de rentabilité qui permet d'appréhender les ressources internes secrétées au cours de l'exercices et qui resteront à la disposition de l'entreprise pour rembourser les emprunts, autofinancer son développement et rémunérer les apporteurs de fonds.

La capacité d'autofinancement= résultat net + dotation aux amortissements et aux provisions+dotations exceptionnelles+valeurs résiduelles sur l'investissement cédés- reprise sur provisions-reprise sur écart de réévaluation sur provisions-reprise sur écart de réévaluation

Toutefois, seule la partie non distribuée sous forme de dividendes aux actionnaires restera

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

réellement à la disposition de l'entreprise pour être réinvestie. Cette partie de la CAF correspond à l'autofinancement.

Autofinancement= CAF- Dividendes.

4- L'équilibre financière à travers les indicateurs de solvabilité financiers :

L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise est menée à l'aide de trois grandeurs financières à savoir : le fonds de roulement (FR), le besoin en fond de roulement (BFR), la trésorerie (TR).

❖ Le fond de roulement :

Le fond de roulement est l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilisé. En d'autres termes, « *c'est la part des fonds permanents affecté au financement du cycle d'exploitation après le financement de ses emplois stables¹* ».

Il représente une marge de sécurité financière dont dispose une entreprise. Cette marge évite à l'entreprise tout financement externe au cas où les ressources d'exploitation ne couvrent pas entièrement les besoins d'activité.

Il se calcule de deux façons :

1- Par le haut du bilan

Fonds de roulement= capitaux permanents-actifs immobilisés.

Capitaux permanents : capitaux propres et dettes à long et moyen terme (appelés également ressources stables).

Actifs immobilisés ou emplois stables.

2- Par le bas du bilan :

Fonds de roulement= actif circulant – les dettes à court terme.

A travers l'étude de FR quatre situations peuvent se présenter :

¹ Roert HOUDAYER : « évaluation financière des projets », Ed Economica, 2^{ème} édition, 1999 ; P74.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

✓ Si le $FR > 0$: c'est une bonne chose pour l'entreprise car elle bénéficie d'une marge de sécurité supplémentaire. Toutefois, il faut s'assurer que cette augmentation n'est pas au détriment de son autonomie financière, autrement dit, en contractant de nouvelle dette à long et moyen terme.

✓ si $FR < 0$: dans ce cas, on parle d'insuffisance en fond de roulement. Cela veut dire que l'entreprise finance ses investissements avec des ressources à court terme et met ainsi en péril son équilibre financière.

✓ Si le $FR = 0$: cette situation peut résulter d'une stagnation de l'entreprise. Il faut donc vérifier s'il s'agit bien pause temporairement des investissements ou d'un ralentissement durable de croissance.

❖ Le besoin en fond de roulement :

Le besoin en fond de roulement peut être définie comme « la *partie des ressources durable qui concourt au financement de l'actif circulant* »¹.

Il est déterminé comme suit :

$$\text{BFR} = \text{actif circulant (hors disponibilité)} - \text{passif circulant.}$$

❖ La trésorerie :

La trésorerie (appelée parfois trésorerie nette) est la différence entre l'actif de trésorerie et le passif de trésorerie.

$$\text{Trésorerie} = \text{FR} - \text{BFR.}$$

- La trésorerie active au bilan est constituée :
 - Des valeurs mobilière de placement (transformables immédiatement en liquidités)

Des disponibles.

- La trésorerie passive se compose :
 - Des concours bancaires courants.
 - Des soldes créditeurs de banque ;
 - De l'encours d'escompte (hors bilan) ;

La trésorerie est déterminée selon l'équation suivante :

$$\text{FR} - \text{BFR} = \text{trésorerie}$$

¹ Jean BARREAU, Jacqueline DELAHAYE : « gestion financière », Ed DUNOD paris, 2004, 13^{ème} édition, P152.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Ou encore :

$$T = \text{Valeurs disponibles} - \text{trésorerie passive}$$

➤ Etude de la trésorerie :

La confrontation entre le FR, le BFR permet de dégager plusieurs situations d'équilibre :

$$\blacklozenge \text{FR} > \text{BFR} > 0 \rightarrow T > 0$$

A priori il s'agit d'un équilibre sain dans la mesure où l'entreprise dispose de ressources suffisantes pour financer tous ses besoins et dégage un excédent de trésorerie.

Mais cet équilibre doit être structurel pour pouvoir être considéré comme sain

$$\blacklozenge \text{BFR} > \text{FR} > 0 \rightarrow T < 0$$

Malgré le fonds de roulement positif, l'entreprise ne peut pas financer tous ses besoins en fonds de roulement.

La situation n'est guère dramatique à condition que les concours bancaires ne soient pas élevés et que les besoins ne soient pas structurels.

$$\blacklozenge \text{FR} < 0 \text{ et } \text{BFR} > 0 \rightarrow T < 0$$

Les découverts bancaires financent non seulement les besoins du cycle d'exploitation mais encore une partie des immobilisations ($\text{FRN} < 0$).

C'est une situation à très haut risque financier en raison de la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des banques.

Il est impératif de réduire le BFR et augmenter le FRN.

$$\blacklozenge \text{FR} > 0 \text{ et } \text{BFR} < 0 \rightarrow T > 0$$

Dans ce cas, un important excédent de trésorerie est dégagé. Un tel équilibre est un manque à gagner pour l'entreprise. Il faut plutôt penser à fructifier cet argent.

$$\blacklozenge \text{FR} < \text{BFR} < 0 \rightarrow T > 0$$

C'est une situation précaire : l'entreprise a perdu son contrôle puisque le financement de ses immobilisations est assuré par les clients et les fournisseurs.

$$\blacklozenge \text{FR} < \text{BFR} < 0 \rightarrow T < 0$$

Les ressources permanentes ne couvrent pas la totalité des immobilisations. Celles-ci sont couvertes en partie par les ressources en fonds de roulement (RFR) dégagées par l'entreprise, le solde étant financé par des découverts bancaires.

Cette situation est très risquée pour une entreprise industrielle. La dépendance extérieure est de plus en plus importante. Le FRN doit être reconstitué de toute urgence.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Pour les entreprises commerciales, la situation est moins grave. Il y a dépendance bancaire à court terme, il faut diminuer l'insuffisance en fonds de roulement.

5- L'équilibre financière à travers les ratios :

Un ratio est le résultat d'un rapport entre deux grandeurs homogènes permettant d'aboutir, grâce à un raisonnement logique, à des conclusions sur l'objet analysé. Il existe un nombre fort important de ratios ; certains sont d'une utilité incontestable, d'autres le sont moins. Le banquier est libre de créer des ratios dans la mesure où le rapport pris par le banquier peut affiner l'analyse.

Les ratios s'appliquent à :

- Une même grandeur à deux dates différentes (évolution de la production par exemple) ;
- Deux paramètres financièrement liés (part du chiffre d'affaires alloué au personnel par exemple) ;
- Un sous-ensemble par rapport à une totalité (Part des capitaux propres dans le total bilan) ;

Un ratio pris isolément n'a souvent pas de signification en lui-même. Son utilité apparaît réellement dans les études évolutives ou comparatives. Les principaux avantages des ratios résident dans leur facilité de calcul et dans la concision des éléments d'analyse qui les composent. Cependant, le banquier devra utiliser ces ratios avec prudence car ceux-ci pourront de l'induire en erreur s'il les calcule sans un but précis (recherché à l'avance).

Les principaux ratios que nous aborderons sont :

- ◆ Les ratios de structure ;
- ◆ Les ratios d'activité ;
- ◆ Les ratios de rentabilité.

a) La structure financière :

L'analyse de la structure financière a pour objet de déterminer la situation de la solvabilité d'une entreprise et l'appréciation de son impact sur le niveau de sa rentabilité afin de préserver sa pérennité et les possibilités de développement (indépendance financière et capacité de croissance).

Cette analyse peut être effectuée sous trois volets :

- ◆ Le financement ;
- ◆ La liquidité ;
- ◆ La solvabilité.

❖ Ratios de financement :

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

$$\text{Ratios d'autonomie financière} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Total bilan}}$$

Au niveau du passif de l'entreprise, on remarque deux types de capitaux ; ceux qui appartiennent à l'entreprise elle-même et ceux des tiers. Il est clair que la plus part des capitaux appartenant à l'entreprise est réduite plus cela réduit aussi la liberté de mouvement de l'entreprise. L'autonomie financière se calcule en rapportant les capitaux propres au total bilan.

Ce ratio mesure l'importance des fonds propres nets par rapport au total des capitaux engagés dans l'affaire par l'ensemble des partenaires économiques.

Il doit s'établir, en moyenne, entre 33% et 66%. Toutefois, son minimum peut atteindre un taux de 20% en deçà duquel la situation est jugée fragile.

$$\text{Degré d'amortissement} = \frac{\text{Cumul des amortissements}}{\text{Immobilisation amortissable brut}}$$

Ce ratio permet de mesurer le degré d'usure technique ou économique de l'outil de production et de savoir si l'entreprise assure un renouvellement régulier de ses moyens de production ou si, au contraire, elle laisse vieillir et donc périliter son potentiel d'efficacité.

$$\text{La capacité d'endettement} = \frac{DLMT}{\text{Fonds propres}}$$

Ce ratio nous renseigne sur le degré d'endettement à terme de l'entreprise, il mesure donc la capacité de l'entreprise à s'endetter à terme il ne doit pas être supérieur à 1.

$$\text{Ratios de fonds de roulement} = 360 \times \frac{\text{Fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaire(HT)}}$$

Ce ratio mesure la marge de sécurité financière dont dispose l'entreprise en nombre de jours de chiffre d'affaires.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

$$\text{Ratios de financement externe} = \frac{\text{Dettes à long et moyen terme}}{\text{Actif total}}$$

Ce ratio nous renseigne sur le niveau de couverture des emplois de l'entreprise par des ressources externes.

❖ Ratios de liquidité :

Ces ratios rapportent tout ou partie des actifs circulants aux dettes à court terme.

$$\text{Ratios de liquidité générale} = \frac{\text{Actif circulant}}{\text{DCT}}$$

Ce ratio indique dans quelle mesure les actifs circulants permettent-ils d'assurer le remboursement des DCT. Il doit donc être supérieur à 1.

$$\text{Ratios de liquidité réduite} = \frac{\text{Valeurs réalisables} + \text{Valeurs disponibles}}{\text{DCT}}$$

Il indique la capacité de l'entreprise à payer ses DCT par son argent disponible et celui qu'elle attend de ses débiteurs.

$$\text{Ratios de liquidité immédiate} = \frac{\text{Valeurs disponibles}}{\text{DCT}}$$

Ce ratio exprime le degré de couverture des DCT par les valeurs immédiatement liquides. Il est généralement inférieur à 1. Si c'est l'inverse qui se produit, ça signifie qu'il y a un gel d'argent, signe de mauvaise gestion de trésorerie.

❖ Ratios de solvabilité :

$$\text{Capacité de remboursement} = \frac{\text{DLMT}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$$

Ce ratio montre si l'entreprise a des flux de trésorerie réels ou potentiels de trésorerie

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

suffisants pour assurer à la bonne date le remboursement des emprunts durables dont elle a bénéficié. L'endettement ne doit pas excéder trois (03) voire quatre (04) années de capacité d'autofinancement afin de laisser à l'entreprise une certaine flexibilité pour faire face à d'autres emplois.

$$\text{Ratios de solvabilité} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Endettement total}}$$

❖ Ratios d'exploitation

$$\text{Durée d'écoulement des stocks} = \frac{\text{Stock moyen} \times 360}{\text{Coût d'achat(HT)}}$$

Ce ratio mesure la durée de stationnement des stocks dans l'entreprise, donc le nombre de fois qu'ils se renouvellent.

$$\text{Les délais accordés au client} = \frac{(\text{Clients} + \text{EAR} + \text{EENE}) \times 360}{\text{Chiffre d'affaire(TTC)}}$$

Ce ratio mesure le crédit commercial accordé par l'entreprise à l'ensemble de ses clients. Plus ce ratio est faible, plus la qualité de gestion de l'entreprise en matière de crédit client est jugée favorable.

$$\text{Les délais obtenus des fournisseurs} = \frac{(\text{Fournisseurs} + \text{EAP}) \times 360}{\text{Achats (TTC)}}$$

L'augmentation du ratio réduit les besoins en fonds de roulement. Par contre, elle peut signifier aussi la présence de difficultés de trésorerie.

❖ Appréciation de la valeur ajoutée

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

La valeur ajoutée est répartie entre tous les acteurs de l'entreprise. Afin de bien apprécier cette répartition, il serait utile pour le banquier de calculer un certain nombre de ratios.

Rémunération du facteur travail = Charges du personnel / VA
Rémunération des banques = Charges financières / VA
Rémunération de l'Etat = Impôts et taxes / VA

$$\text{Taux de valeur ajoutée} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Production}}$$

Ce ratio mesure l'aptitude de l'entreprise à créer ou à accroître la valeur des biens ou services obtenus de tiers.

$$\text{La productivité} = \frac{\text{VA ou CA (HT)}}{\text{Nombre de salariés}}$$

Ce ratio permet de mesurer l'efficacité des moyens humains utilisés.

c) Les ratios de rentabilité :

$$\text{La rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Actif total}}$$

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés par les associés et les prêteurs.

$$\text{La rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Fonds propres}}$$

Ce ratio détermine l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés par les associés. Il permet aussi de savoir si les actionnaires ou associés ont fait un bon choix en plaçant leur argent dans l'entreprise.

$$La\ rentabilité\ de\ l'activité = \frac{CAF}{Chiffre\ d'affaires}$$

Ce ratio mesure la rentabilité nette de l'affaire lui permettant de maintenir son potentiel de production et de l'accroître après paiement de toutes les charges.

Section III : Les garanties

Si un des rôles essentiels d'une banque est de prêter, il en est un autre tout aussi nécessaire : celui de se faire rembourser. A ce titre et lors du crédit, les banques prennent des garanties leur permettant d'être assurées, ou rassurées. La garantie confère à son bénéficiaire (créancier) un droit sur un ou plusieurs biens meubles ou immeubles proposés par le garant, ou sur le patrimoine et les revenus d'une personne physique ou morale. La meilleure garantie de remboursement d'un crédit réside dans la qualité de l'emprunteur, entreprise ou particulier, ou dans la bonne appréciation de la viabilité des projets à financer. Cependant, pour se protéger d'une défaillance de l'emprunteur, le prêteur recherche une assurance de paiement à l'échéance des concours par la prise de sûretés ou garanties. Plus la durée du crédit est longue et plus l'évaluation du risque est délicate. Le banquier doit légitimement rechercher, pour les différents crédits, les garanties adaptées à leur nature et à leur durée. Si la garantie ne peut pas suffire, à elle seule, à permettre l'octroi d'un crédit, inversement un crédit pleinement justifié par l'analyse économique et financière ne saurait se passer de garantie.

En effet, pendant la durée du crédit, des événements peuvent survenir qui ne permettent plus à l'emprunteur de faire face normalement à ses échéances. Les particuliers peuvent être en situation de surendettement, chômage ou de maladie. Quand aux professionnels, ils peuvent être confrontés à une baisse des prix, une perte de marché ou la défaillance d'un client. Il existe trois catégories de garanties : Les garanties personnelles, les garanties réelles et les garanties morales.

I- Les garanties personnelles :

Les garanties personnelles comme son nom l'indique repose sur la notion de personne. « La sûreté personnelle est un engagement souscrit par une tiers personne physique ou morale, de payer en lieu et place au débiteur défaillant ».¹

¹ Farouk BOUYACOUB (op ct); p 225

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Ces garanties émanant donc toujours de tiers, car un débiteur quelle que soit sa qualité ne peut se garantir par sa seule parole, pour une dette contractée par lui. Cette assurance n'aurait qu'une valeur morale, elle ne serait qu'illusoire et ne reposerait sur aucune base légale.

Ces garanties personnelles prennent la forme de :

- **Cautionnement.**
- **L'aval.**

1- Le cautionnement :

1-1- Définition :

Selon « Ferronnière et De Chillez » (1980)¹, le cautionnement est le contrat par lequel une personne appelée caution promet au créancier d'une obligation d'y satisfaire si le débiteur ne le remplit pas lui-même. On distingue deux types de cautionnement : le cautionnement simple et le cautionnement solidaire. Le premier donne droit au bénéfice de discussion c'est-à-dire exige que le créancier poursuive la réalisation des biens du débiteur défaillant avant de lui demander d'exécution de son obligation qui signifie que s'il y a plusieurs cautions chacune n'est engagée que par sa part, mais le second élimine le bénéfice de discussion et celui de livraison, ce type n'est plus utilisé en matière bancaire. La caution solidaire qui sera détaillée au cours de ce point.

1-2- Éléments constitutifs de l'acte de cautionnement :

Le cautionnement est un acte civil qui constate par écrit, pour qu'il soit authentique et conforme, il est impératif que celui qui souscrit l'acte écrive, entre la signature de la date, et sa main de mention « bon pour cautionnement » et porte la somme en toutes lettres et ce sous peine de nullité.

Les éléments suivants sont inséparables de l'acte de cautionnement :

- La caution doit être solvable et résidente en Algérie, pour une facilité de poursuit judiciaire contre elle en cas de défaillance du principal débiteur.
- Elle doit avoir la capacité juridique à s'engager, le mineur et le majeur incapable ne peuvent se porter garants si le cautionnement est souscrit au nom d'une personne morale, elle doit justifier qu'un tel engagement est conforme à son objet social et

¹ Jacques Ferronnière et Emanuel De Chillez (1980) « Les opérations de banque » 6^{ème} Edition

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

prévu dans son statut social et que le dirigeant qui s'engage la société est dûment habilité à le faire.

- L'objet de la caution doit être relatif au crédit lui-même.
- Le montant de l'engagement peut correspondre à tout ou partie du crédit accordé pour le débiteur principal, mais doit impérativement être déterminé et défini préalablement.
- La durée de l'acte de cautionnement est relative à la durée de la vie du crédit.
- La personne du débiteur : nom et prénom, date de naissance, adresse...
- La date de cautionnement : pour cela, l'acte est soumis aux formalités d'enregistrement.

1-3- Les effets du cautionnement :

Dans le cas où le débiteur ne paierait pas sa dette, la caution doit honorer son engagement en vertu du contrat qu'elle a souscrit, toutefois c'est le cas extrême car, en définitive, c'est le débiteur qui doit payer.

A cet effet, le législateur a ainsi organisé les règles de droit de façon à ce que le débiteur ne puisse échapper à ces engagements.

Du moins pour que la caution ne supporte pas le poids de la dette, elle peut alors bénéficier du bénéfice de discussion et de bénéfice de division.

1-3-1- Le bénéfice de discussion :

Au cas de défaillance de principal débiteur, le créancier se retourne contre la caution. Si cette dernière dispose du bénéfice de discussion, elle peut s'opposer au créancier.

Ainsi pour recouvrer sa créance, le créancier ne peut poursuivre la caution non solidaire, qu'après avoir poursuivi le débiteur principal sur ses biens.

La caution est tenue d'indiquer cependant au créancier les biens appartenant au débiteur. « Ces biens doivent être situés en Algérie et ne pas être litigieux »¹ si les biens du débiteur remplissent les conditions, le créancier doit engager sans délai les poursuites sur ces biens sous peine d'engager sa responsabilité à l'égard de la caution si le débiteur devient insolvable.

Cela permet à la caution de se dégager pour le montant des biens du débiteur apportés à la caution la libération de son obligation à concurrence de la valeur de ces biens réalisés.

¹ Article 660 du code civil

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

En règle générale, le créancier cherche à éviter le bénéfice de discussion de la part de la caution pour bénéficier d'un cautionnement solidaire.

Ainsi, il porte sur l'acte de cautionnement la mention afférente à la renonciation.

1-3-1- Le bénéfice de division :

Cette mesure permet au garant poursuivi, en vertu du cautionnement, de faire partager aux autres éventuelles cautions les poursuites engagées contre lui.

Si le créancier bénéficie de plusieurs actes de cautionnement pour une même dette, la caution poursuivie peut invoquer les bénéfices de division de la dette avec les autres cautions.

Toutefois, si le créancier bénéficie de plusieurs cautions non solidaires portées sur un même acte de cautionnement pour une dette, il ne peut poursuivre chacune des cautions que pour sa part dans le cautionnement, la dette étant divisée entre les cautions.

C'est ainsi qu'en matière de caution, le créancier demande toujours la mention de renonciation de division. Cette mention est approuvée explicitement dans l'acte de cautionnement.

Par ailleurs, la pratique bancaire privilégie la caution solidaire, la caution renonce au bénéfice de discussion et de division.

Dans un tel cas, le créancier poursuit la caution sur ses propres biens sans que celle-ci puisse l'obliger à poursuivre d'abord les biens du débiteur.

La caution ne peut pas invoquer le bénéfice de discussion, s'il existe plusieurs cautions solidaires, le créancier peut poursuivre isolément chacune d'elles pour l'ensemble de sa créance sans qu'aucune ne puisse prétendre à la réduction de sa dette.

La caution solidaire ne peut pas invoquer le bénéfice de division.

1-4- L'extinction du cautionnement :

Etant un engagement accessoire et autonome, le cautionnement s'éteint avec l'extinction de l'obligation principale, c'est-à-dire que lorsque le débiteur principal rembourse totalement sa dette, la caution n'a plus lieu d'être.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

2- L'aval :

Au sens de l'article 409 du code de commerce : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce »¹. L'avaliste ou l'avaliseur s'engage, au même titre que la caution solidaire à garantir le paiement de la créance à échéance si le débiteur s'avère défaillant. La signature de l'avaliste, opposée au recto de l'effet ou sur un acte séparé, est suivie de la mention « bon pour aval ».

3- La différence entre l'aval et le cautionnement :

L'aval se distingue du cautionnement sur trois points :

3-1- Engagement commercial :

L'aval en principe commercial, à l'exception, de celui donné sur billet à ordre civil où l'aval peut devenir civil, contrairement au cautionnement qui est toujours civil.

3-2- Engagement solidaire :

L'avaliste s'engage toujours solidairement et ne dispose pas de bénéfice de discussion et de division.

3-3- Engagement garantissant une obligation nulle :

L'aval peut garantir une obligation nulle à condition qu'elle soit légitime et valable dans sa forme et sa capacité.

II- Les garanties réelles :

c'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté à garantir le paiement d'une dette. Dans ce cas on distingue² :

1- Les garanties réelles mobilières :

Il s'agit essentiellement des nantissements (d'équipement, de marchandises, de marchés...).

Le nantissement est un contrat par lequel des biens meubles sont affecté à un créancier pour garantir le paiement de sa créance.¹

¹ L'article 409 du code de commerce

² F. BOUYACOU (Op cit).P226.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

Selon l'article 948 du code civil: « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, par la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou une tiers personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires (ordinaires) et aux créanciers inférieurs en rang »².

La dépossession est une condition du contrat de nantissement, cependant le législateur a prévu des cas de nantissements sans dépossession, puisque ces biens sont nécessaires à l'exploitation.

Le nantissement prend une nature civile ou commerciale selon la nature de la créance pour laquelle il est recueilli.

2- Les garanties réelles immobilières :

« L'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe »³.

« L'hypothèque est l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité »⁴.

Selon qu'elles proviennent d'un accord de volontés, qu'elles sont accordées de plein droit par la loi ou en vertu d'un jugement, on parlera d'hypothèque conventionnelle, légale ou judiciaire.

2-1- L'hypothèque conventionnelle :

Résulte d'un accord solennel et unilatéral. Le constituant doit être propriétaire d'immeubles, titulaire de droit qu'il hypothèque et capable d'en disposer. Il est interdit d'hypothéquer des biens à venir sauf si les meubles présents sont insuffisants pour garantir la dette. Elle doit être inscrite au registre de conservation foncière.

¹ IDEM, P227

² Article 948 du code civil.

³ Article 665 du code civil.

⁴ M. MATHIEU : « l'exploitant bancaire et le risque crédit », p 187.

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte des conventions, elle est conclue par une convention entre la Banque et le débiteur pour garantir le paiement d'une créance.¹

2-2- L'hypothèque légale :

Définie par l'article 179 de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990 ; qui stipule : « Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers au profit des banques et établissements financiers, en garantie des recouvrements de leurs créances et d'engagements consentis envers eux. L'inscription de cette hypothèque s'effectue conformément aux dispositions au livre foncier ; cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente (30) ans ».

2-3- L'hypothèque judiciaire :

Elle est issue d'une décision de justice, définie par l'article 937 du code civil comme : Tout créancier muni d'un jugement ayant statué sur le fond et condamnant le débiteur à une prestation déterminée, peut obtenir en garantie de sa créance en capital et frais un droit d'inscription hypothécaire sur les immeubles de son débiteur.

III- Les garanties morales :

Les dirigeants d'une société ont aussi le moyen d'apporter eux-mêmes une assurance qui aurait nécessité sous forme de cautionnement, la réunion d'un conseil d'administration. Dans d'autre cas, la promesse de remboursement d'un crédit, rédigée avec une précision variable et informelle, il est vrai qu'elle s'adapte aux circonstances, dispense d'avoir à solliciter une autorisation d'investissement auprès de la direction du trésor. Elle permet également de dépasser les limites de cautionnement que le président d'une société est habilité à souscrire annuellement.

Nous retiendrons les cas ci- après :

- 1- La lettre d'intention ;
- 2- La lettre d'apaisement ;
- 3- La lettre de bonne fin.

¹ TAHAR.H.S (op ct).P.90

CHAPITRE II : Procédure et traitement pratique des crédits

1- La lettre d'intention :

La lettre d'intention de présente sous forme d'un écrit, qui précise que les dirigeants d'une maison mère ont connaissance des engagements, déterminés ou à naître, souscrits par une filiale.

Les tribunaux fixeront, éventuellement, la portée et le sens d'un tel engagement, qui ne revêt pas le caractère d'une obligation s'il confort la responsabilité de la maison mère, en pratique, lors d'une action, le porteur se heurtera à de nombreuses difficultés, dont celle de nullité de son écrit. Dans la pratique les termes sont imprécis et laissés à la convenance des rédacteurs.

Mais il faut aussi souligner qu'un signataire de qualité ne se dérobera pas. Il assurera son engagement. Un tel document ne vaut surtout pas confiance que le créancier accorde au souscripteur.

2- La lettre d'apaisement :

(La lettre d'intention contenant une obligation de résultat à la charge de la souscription).

La lettre d'apaisement est une déclaration par laquelle les dirigeants d'une maison mère proposent de prendre les dispositions nécessaires pour qu'une filiale puisse respecter ses engagements. Il peut s'agir d'une intention de tiers à tiers.

Cet écrit, plus précis que la lettre d'intention, dans les mesures à mettre en œuvre, ne donne une garantie qui vaut que par la qualité des signatures. En effet, malgré les assurances données, la lettre soumise à un tribunal n'aura la valeur que celui-ci reconnaîtra.

En l'occurrence, la sécurité morale permet de prendre position quant à l'action ou le maintien d'un concours sans pour autant pouvoir ultérieurement exercer des poursuites judiciaires avec des chances évidentes.

3- La lettre de bonne fin :

Les lettres d'intention contenant une obligation de résultat à la charge du souscripteur. Ce dernier assume dans ces types de lettre une véritable obligation de parvenir au résultat sur lequel il s'est engagé à prévoir que le crédit soit remboursé.

Conclusion

Pour tout octroi de crédits, le risque est particulièrement présent, pour cela le banquier doit toujours craindre que son débiteur ne puisse faire face à ses obligations dans les délais prévus.

Toutefois, le risque demeure inhérent aux crédits, Ceci dit, l'étude d'un dossier de crédit doit aller au-delà de l'examen des documents comptables, elle doit être élargie aux facteurs humains et économiques ainsi que l'environnement de l'entreprise.

Pour se protéger contre ces risques, le banquier, et à la fin de son diagnostic économique et financier de l'entreprise, doit exiger des garanties qui peuvent faire face aux éventuels désengagements de son client débiteur.

***CHAPITRE III : Etude d'un cas
pratique au niveau de la BADR de***

Draa El Mizan

Introduction

La BADR est un instrument de politique de gouvernement qui a pour vocation de contribuer au développement du secteur agricole et à la promotion du monde rural, grâce à sa spécialisation dans le financement de l'agriculture et des activités de toute nature liées directement à ce secteur.

Dans le but d'illustrer ce qui a été développé dans les deux chapitres précédents, une confrontation entre la théorie et la pratique fera l'objet de notre étude dans cette troisième et dernière partie par le traitement d'un dossier de crédit d'investissement.

Tout au long de cette partie, nous allons tenter de mener notre propre étude sur ce dossier en faisant appel aux techniques d'analyse financière et d'évaluation du dossier de crédit.

Toutefois, nous signalons que, nous avons malheureusement été confrontés à un manque d'informations et à une incohérence des données comptables fournies par les clients, qui ont rendu impossible l'utilisation de certaines techniques d'analyse.

Section 1 : Présentation de la BADR

I- Rôle et missions de la BADR

I-1- Généralité :

La banque de l'agriculture et du développement rural est une société par action au capital social de 33 milliards DA. Créée par décret n 82-106 le 13 mars 1982 pour mission le développement du secteur agricole et la promotion rural.

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. Constitué initialement de 140 agences cédées par la banque nationale d'Algérie (BNA), son réseau compte aujourd'hui plus de 300 agences et 42 GRE (groupe régional d'exploitation), près de 7000 cadres et employés actives au niveau des structures centrales, régionales et locales.

Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 10/90 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

crédit, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

L'Agence BADR 574 de Draa El Mizan dotée d'un GAB qui se situe à la cité des fonctionnaires route Boghni, elle est dirigée par un directeur d'agence, il est chargé d'animer, de diriger son équipe et assurer une bonne ambiance de travail, elle fait travailler 14 employés très compétents, dynamiques, accueillants, confiants et ils sont toujours disposés à l'écoute de leurs clients.

Elle possède 3 services : caisse, portefeuille et crédit (puisque l'agence est située dans un endroit où il n'y a pas d'importation et exportation elle ne possède pas d'un service de commerce extérieur) C'est une agence qui a en moyenne une capacité de traitement de 300 opération par jour.

I-2- Missions et objectifs de la BADR

❖ Les missions :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- L'ouverture de compte à toute personne faisant la demande.
- La réception des dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l'épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole.
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agroindustrielle et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

❖ Les objectifs :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptible de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction d'une nouvelle gamme de produits.

I-3- Impératifs de gestion :

Du fait des dispositions régissant les entreprises publiques et les banques, la BADR tout en poursuivant les objectifs ci-dessus, se conformeront aux impératifs suivants :

❖ L'impératif des responsabilités financière :

C'est-à-dire que la BADR va être seule responsable de la collecte des ressources financières qu'elle utilise pour ses opérations.

Ceci impose une relation étroite entre la capacité de la BADR à collecter l'épargne et sa capacité à prêter.

❖ L'impératif des moyens techniques et financiers :

Malgré ses limitations très strictes, la BADR est actuellement la seule institution équipée pour servir le monde rural dont les besoins financiers sont vastes et croissants.

Ceci explique que la BADR a étendu ses efforts principalement vers la satisfaction des ses besoins. La BADR trouvera les moyens techniques et financiers qui lui permettront de servir le plus grand nombre d'agriculteurs et d'acteurs économiques au milieu rural.

II- Politique de financement :

II-1- Cadre de financement :

La BADR, banque commerciale et de développement :

*Accorde son concours à toute personne physique ou morale qui exerce une activité économique rentable ;

*Privilégie de par sa vocation le financement des exportations et coopératives agricoles ;

*Accorde aussi son concours à tout les secteurs qui en amont ou en aval concourent au développement de l'agriculture telles que les activités agro-industrielles publiques ou privées de toute natures ;

*Finance toutes les activités industrielles ou commerciales et professions libérales concourant au développement du monde en particulier et au développement économique du pays en général.

II-2- Mode de financement :

La BADR accordera ses concours financiers soit en dinars algérien, soit en devise convertibles, par l'utilisation de tous les instruments financiers et particulièrement par :

*L'octroi de facilité de caisse ;

*L'octroi de crédit à court, moyen et long terme ;

*Les prises de participation de capital de ses clients et l'émission de garanties de souscription ;

*L'émission des garanties de paiement.

II-3- Limite de financement :

Afin d'assurer un développement harmonieux de son portefeuille et de répartir ses risques de façon à en minimiser l'impact, la BADR veillera à maintenir un équilibre relatif entre ses différentes opérations et ses différents secteurs d'activité. La BADR limitera ses engagements par client aussi bien pour ses prêts que pour ses prises de participations et s'assura que leur contribution propre aux opérations qu'elle finance soit suffisante.

A cet effet, la direction générale établira des normes et ratios qui devront être suivi pour ces opérations.

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

En dehors des normes que pourrait fixer la banque centrale d'Algérie en matière de crédit dans le cadre de l'application de la loi relative à la monnaie et au crédit ; le conseil d'administration établissent les limites d'intervention que la banque respectera.

On peut citer quelques unes :

*Limitation des prêts (court, moyen et long terme) par exemple le crédit à moyen et long terme dans les activités agricoles sont limités à 60 % du coût de l'investissement fixé.

*Le pourcentage maximum de participation dans le capitale d'une entreprise autre qu'une filiale de la BADR sera à 35 %, il peut être dépassé lors qu'il s'agit de protéger ses intérêts ou ceux de ses clients.

En plus des opérations qu'on vient de citer ; la BADR effectue d'autres activités.

*Assistant technique ;

*Création de filiales ;

*Intervention financière ;

*Activité de promotion ;

*Opération pour compte des tiers.

III- Organisation de la BADR

Le schéma d'organisation général de la banque doit répondre aux mission, ambitions et objectifs de l'institution.

Il s'articule autour des principes suivants :

*Décentralisation à tous niveaux (agence succursales) ;

*Diversification des activités de l'entreprise ;

*Etablissement des procédures opératoires modernes ;

*Mis en place d'un circuit d'information permettant une circulation efficace de l'information ;

*Appel aux techniques et moyens modernes pour la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'information ;

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

*Mise en œuvre de toutes mesures pouvant améliorer la qualité des services fournis par la banque et soutenir la concurrence ;

*Mise en place d'un système de traitement des activités ;

* Mise en place de moyen juridique efficace et puissant pour défendre les intérêts de la banque.

La BADR est organisée en agence dirigées par des succursales.

III-1- La succursale :

La succursale est une entité administrative et décentralisée, située au niveau de wilaya qui a un chef qui doit animer, conseiller, coordonner, contrôler l'ensemble des agences qui lui sont rattachées.

Elle est responsable devant la direction générale de l'exécution des missions qui lui sont confiées. Elle doit traduire dans les faits et avec le maximum d'efficacité; les instructions de la direction générale.

La direction de la succursale est dirigée par un directeur, elle est composée de trois sous direction :

*Sous direction administrative et financière ;

*Sous direction de financement de la production agricole des offices et des entreprises publiques ;

*Sous direction de financement et l'artisanat ; des activités privées et du développement rural.

Les principales missions autour des quelles s'articulent les actions et les activités de la succursale sont énumérées comme suit :

*Autoriser en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, les opérations de financement et contrôler l'utilisation des crédits ;

*Coordonner l'activité des agences relevant de sa compétence ;

*Suivre le déroulement des opérations de crédits dans l'intérêt de l'institution ;

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

- *Veiller au respect et à l'implication de la réglementation et des instructions de la direction générale;
- *Assister les agences en leur apportant aide et conseil ;
- *Organiser, suivre et apprécier la formation du personnel de la succursale et des agences qui lui sont rattachées ;
- *Suggérer aux structures concernées toute action de formation ou recyclage tendant à une polyvalence du personnel ;
- *Transmettre à la direction générale périodiquement des comptes rendue ;
- *Veiller à la sauvegarde de l'image de marque de l'institution ;
- *Vérifier et contrôler les informations fournies par les agences ;
- *Gérer l'économat¹ pour le compte des agences ;
- *Superviser les opérations liées au change et au commerce extérieur ;
- *Mettre en place des crédits directement ou par le biais des agences.

III-2- L'agence :

L'agence constitue la cellule polyvalente de base de l'appareil d'exploitation de la banque. L'agence doit être en mesure, par ses structures d'accueil de traitement, de satisfaire la clientèle et d'assurer une meilleure bancarisation de la population locale.

Les agences d'une ou plusieurs wilayas forment un groupe d'exploitation à la tête duquel est placée la succursale qui en est l'organe hiérarchique.

Chaque agence comprend au minimum deux services : administratif et service crédit.

Les principales missions autour desquelles s'articulent les actions et les activités de l'agence sont les suivantes ;

- *Concrétiser au niveau local, la politique définie par la direction générale notamment en matière de bancarisation² et de crédit ;

¹ Service de la gestion financière d'une institution

² Nombre de personne utilisant les services de la banque

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

- *Traiter toutes les opérations classiques de banque (caisse, portefeuille....) ;
- *Octroyer dans la limite de ses attributions des crédits d'exploitation et d'investissement ;
- * Dresser mensuellement et annuellement un rapport d'activité circonstancié, couvrant toutes ses activités, qu'elle transmet à l'autorité hiérarchique ainsi que toute autre information demandée ;
- *Suivre et évaluer les opérations de formation des stagiaires qui lui sont confiés ;
- *Gérer d'une manière rationnelle l'ensemble des moyens humains et matériels mis à sa disposition.

L'agence est constituée de la direction et les différents services.

A/ La direction :

Organe de contrôle de tous les services de l'agence, elle comprend :

❖ Le directeur d'agence :

C'est un manager opérationnel chargé de l'application de la stratégie de développement de la banque, à ce titre de et pour mener convenablement et efficacement ses missions, il dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la direction générale.

Ses missions se résument ainsi :

- *Veiller à la préservation et à l'amélioration de l'image de marque de la banque ;
- *Gérer et rentabiliser le « fond de commerce » que constitue son agence ;
- *Présider et animer le comité de crédit et veiller à la conformité et à la régularité des crédits octroyés ;
- *Etablir le rapport de l'agence ;
- *Elaborer les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ;
- *Proposer à sa hiérarchie toute amélioration à même d'influer positivement sur le niveau des prestations rendues ou sur la rentabilité de l'agence.

❖ Le directeur adjoint d'agence :

C'est un manager opérationnel chargé d'assister le directeur d'agence et coordonner toute l'activité de la direction de l'agence.

Ses missions sont :

- *Assister le directeur d'agence dans ses différentes missions ;
- *Préparer et participer au comité de crédit ;
- *Superviser la gestion de l'économat et des archives ;
- *Veiller à la mise à jour des inventaires des biens de la banque ;
- *Veiller à la discipline ; à l'application du règlement intérieur et au respect des règles de sécurité ;
- *Elaborer mensuellement pour le compte du directeur d'agence des rapports d'évaluation des activités de l'agence.

B/ Les différents services :

Il existe cinq catégories de service dont chacun se compose de différentes sections. Le fonctionnement des différents services se présente comme suit :

❖ Le service caisse :

Dont le rôle du chargé des virements consiste à débiter le compte du client donneur d'ordre pour créditer du même montant le compte du bénéficiaire.

Cette opération est exécutée sur la base d'un ordre de virement établi et signé par le donneur d'ordre. Dans ce cadre, l'agent chargé des virements :

- *porte aux crédits des comptes de la clientèle tout virement reçu ;
- *Assure le suivi et la gestion des comptes de trésorerie(BEA ;CPA; Trésor) et établit périodiquement les états de rapprochement ;
- *Assure le suivi des opérations et des comptes de mise à la disposition ;
- *Console la bonne exécution des virements automatiques.

❖ Le service portefeuille :

Le rôle du chargé du portefeuille consiste à recevoir les appoints des confères, dans le cadre de la convention interbancaire de recouvrement d'assurer leur traitement et de comptabiliser les impayés reçus.

❖ Le service crédit et engagement :

Le chargé du crédit étudie les dossiers de crédit présentés par les clients à la lumière des critères économiques, financiers et autre définis par la banque et émet un avis motivé sur le niveau possible de financement.

Dans ce cadre ; l'agent chargé du crédit :

*Contrôle les dossiers de crédits (pièces constitutives) ;

*Etablit les demandes exceptionnelles, d'informations complémentaires transmises aux clients sous le timbre du directeur de l'agence ou de son adjoint ;

*Assurer la gestion et le suivi des remboursements à échéance, il gère à cet effet, tout les crédits y compris le volet « garantie » ;

*A vise sa hiérarchie sur tout risque potentiel né d'une détérioration de la situation financière.

❖ Le service contrôle et comptabilité :

L'agence chargée de la comptabilité arrête et centralise les journaux comptables de l'agence. Il a pour mission de vérifier la régularité des pièces justificatives et l'utilisation des comptes et codes des opérations appropriées.

Le journal comptable est constitué de justification (pièces comptables, avis d'opérés....) des opérations traitées.

L'arrêté de journal comptable implique obligatoirement la responsabilité des superviseurs qui doivent veiller au contrôle et au recoupement des documents émanant de leur compartiment respectif et sont tenus de s'assurer de la régularité et de la fiabilité de toutes les opérations traitées par le personnel placé sous leur autorité. Le superviseur est chargé de superviser et de contrôler les différents services et d'assurer la coordination entre les différents postes de travail dont il a la charge.

❖ Le service étranger :

Le chargé des opérations étrangères a pour mission de traiter toutes les opérations reçues par les chargés de clientèle conformément aux techniques de la profession et à la réglementation de la banque d'Algérie.

Dans ce cadre, le chargé des opérations étrangères :

*Réceptionne le dossier de l'opération par l'entreprise du chargé de clientèle ;

*Procède à la mise en place et à la réalisation de l'opération ;

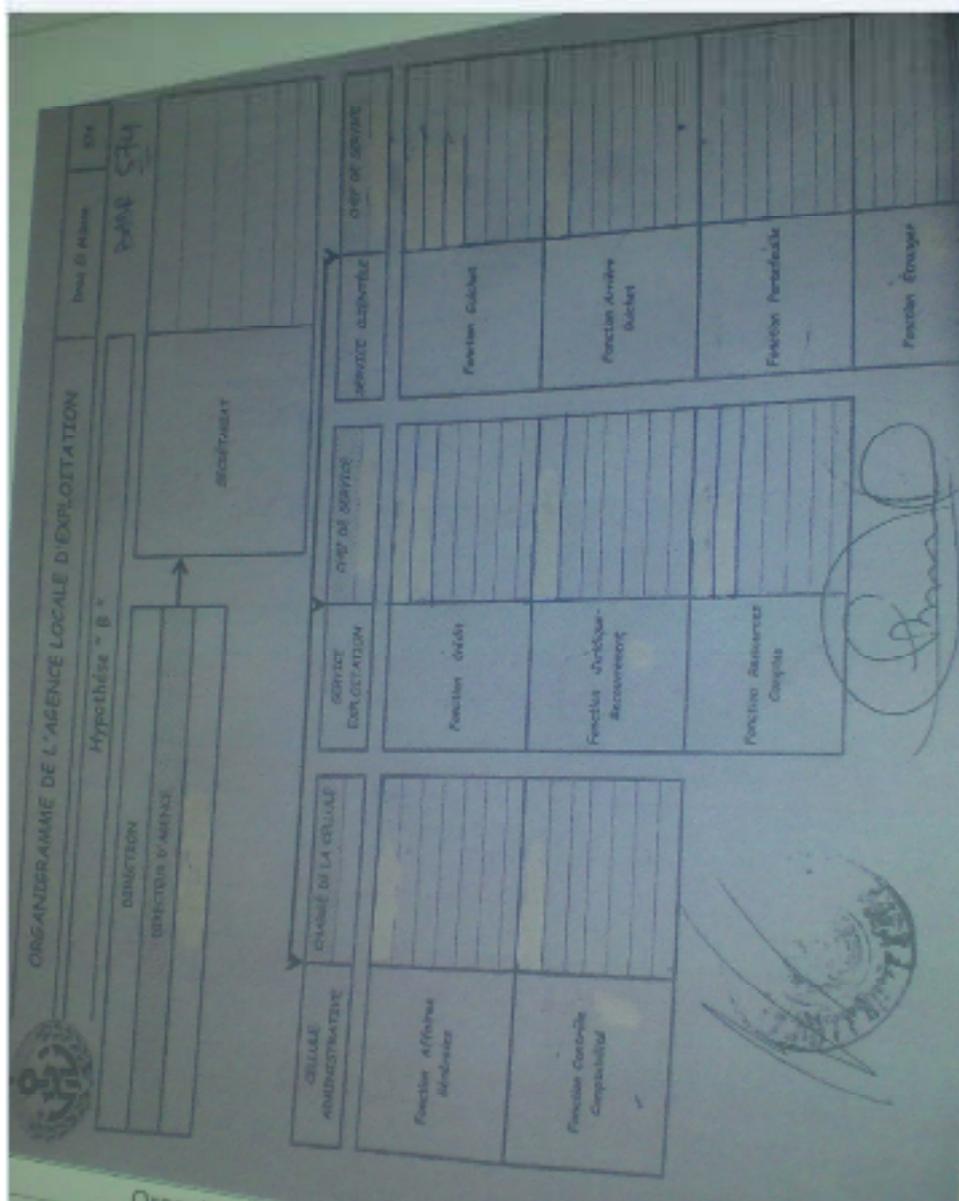
*Réceptionne les plis de documents parvenus des correspondants et procède à leur traitement ;

*Procède aux règlements de la transaction et à la comptabilisation de l'opération ;

Confectionne les déclarations statistiques aux différents destinataires (Banque d'Algérie ; ...).

L'organigramme de la BADR se présente comme suit:

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan



Organigramme de la BADR 574

Section 2 : Etude d'une demande de crédit d'investissement

Le projet d'investissement que nous allons étudier porte sur l'extension d'une entreprise (SARL) d'abattage avicole, à Tizi Gheniff – Tizi Ouzou.

Le coût global de cet investissement a été estimé par un expert agréé à 7 760 000 DA, le crédit bancaire sollicité est un crédit à moyen terme d'une durée de (05) ans avec une (01) année de différé.

Le crédit est destiné à l'acquisition des équipements de leur unité.

✓ **Documents à fournir :**

- Accusé de réception ;
- PV du comité de crédit ;
- Demande de crédit ;
- Fiche de présentation ;
- Facture proformat ;
- Etude technico-économique ;
- Bilans et TCR prévisionnels sur 5ans ;
- Bilans et TCR des 02 derniers exercices ;
- Décision ANDI ;
- Plan de charge ;
- RC ;
- Extrait de rôle ;
- Acte de vente ;
- ST122.
- Consultation de la centrale des risques et des impayés.
- Extrait de naissance – résidence – copie CNI.

I- Etude de la viabilité du projet

1- Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur et du projet

1-1- Présentation de la société :

La SARL « **ABATTOIR NASSIM** » est une entreprise à responsabilité limitée. Créée en date du 25/ 03/ 2013, son siège social est situé à Tizi Gheniff, wilaya de Tizi Ouzou.

1-2- Présentation des promoteurs :

Le gérant associé majoritaire de la **SARL ABATTOIR NASSIM** est un ancien fonctionnaire des services d'agriculture. Durant, il a eu à exercer dans les services chargés de l'agriculture. Ce qui lui a permis de prendre connaissance de l'activité et l'idée de projet d'un abattoir avicole.

Suite à son départ à la retraite, il a fondé une société d'abattage de volailles « **SARL ABATTOIR X** » à la zone d'activité de Tizi Gheniff en 2001. La société a bénéficié d'un crédit d'investissement de 7 300 000 DA en deux échéanciers, le 1^{er} en 2001 et le 2^{ème} en 2008, accordé par le CPA agence 120. La rentabilité de l'abattoir était très appréciable et le crédit a été remboursé dans les délais. Cependant, l'ex SARL a procédé à la cessation de l'activité en 2013. Pour éventuel partage entre les associés.

Entretemps, **Monsieur B.A**, fortement convaincu de la rentabilité d'un abattoir avicole décida de créer un autre abattoir en la forme d'une **SARL ABATTOIR NASSIM** engageant avec lui ses deux fils **S** et **S**. Pour lui, il n'est point question de perdre les liens tissés au fil de ces années avec bon nombre de partenaires dont des éleveurs et des clients. La nouvelle SARL élit domicile à proximité de l'ex SARL dissoute après avoir acheté un terrain d'une superficie 1 208 m², abritant une construction qu'il y a lieu d'aménager en la forme d'un abattoir avicole. La valeur a été estimée par un expert agréé à **7 760 000 DA**.

La SARL ABATTOIR NASSIM a débuté son activité le 25/ 03/ 2013 avec des moyens obsolètes, afin de conserver sa clientèle.

A la fin de l'exercice 2013 la SARL ABATTOIR NASSIM a pu réaliser un chiffre d'affaire de 5 MDA. Malgré les moyens rudimentaires et toutes les difficultés de démarrage.

En 2014, elle a pu réaliser un chiffre d'affaire de 9 MDA, avec un résultat comptable de 0.88 MDA malgré les moyens obsolète qu'utilise la SARL en ce moment.

1-3- La nature du projet :

Ce projet consiste l'extension d'un abattoir industriel pour faire face à la demande importante du marché de volailles. Dans un premier temps, il regroupe les principaux produits de volailles les plus demandés sur le marché algérien. Parmi ces produits, nous retrouvons l'abattage de : Poulets, Lapins, Cailles et Dindes.

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

Elle est soutenue ainsi par des activités annexes telles que les prestations de services qui sont mises à la disposition de la clientèle par les moyens de l'abattoir, et le conditionnement des produits dérivés tels que les Abats de poulets et de dindes.

La société va procéder à la commercialisation de ses produits finis.

A l'avenir, il est à prévoir la production d'autres produits finis. On cite le patté de volaille et les produits d'alimentation d'animaux domestiques.

1-4- Durée de réalisation du projet :

Ce projet prévoit les installations techniques des matériels nécessaires à l'extension (transformateur, incinérateur de déchets, conduite d'eau, évacuation et traitement des déchets). Ce projet est réalisable dans une année.

1-5- L'impact du projet :

- La contribution à la satisfaction de la demande notamment la demande régionale ;
- En matière d'approvisionnement en poulets et autres animaux vivants (dindes, cailles et lapins), la faiblesse de l'élevage dans la région trouve son origine également dans son écoulement en l'absence d'abattoirs en mesure de prendre en charge les quantités mises sur le marché. Des éleveurs abandonnent lorsqu'ils sont confrontés à ce problème. Il s'agit de les rassurer ou du moins prendre des engagements fermes envers eux pour les stabiliser ;
- La société prévoit d'employer un effectif de 10 agents. Elle contribuera donc à la création de 10 postes de travail, qui pourront atteindre 30 postes au cours des deux prochaines années, après l'entrée en exploitation;
- Dégager des bénéfices très appréciables qui pourront être réinvestis pour d'autres extensions, donc créateur de nouveaux emplois.

2- L'analyse de marché et les aspects commerciaux et techniques du projet :

2-1- L'analyse du marché :

- **La demande :**

Les producteurs de produits de volailles ont une clientèle très variée, essentiellement constituée des :

- Etablissements publics (universités, hôpitaux, établissements scolaires), dont la gendarmerie d'Isser wilaya de Boumerdes, Hôpital de Boghni, lycée Ali Mellah

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

de Draa El Mizan, la sureté nationale de Draa El Mizan. Qu'ils l'ont sollicité à plusieurs reprises, mais ils n'ont pas pu répondre à toute les demandes en raison d'insuffisance des moyens ;

- Signature d'une convention de marché avec un abattoir industriel de volailles entre M^f B. D (Gérant d'un abattoir sise à Corso-Boumerdes) et M^f B. A (Gérant de la SARL ABATTOIR NASSIM) ;
 - Vendeurs de viandes (Les boucheries spécialisés) ;
 - Hôtels et restaurants ;
 - Les entreprises disposant de cantines ;
 - Les clients occasionnels (fêtes...) ;
 - Et les traiteurs.
- **L'offre :**

La concurrence dans ce domaine d'activité est très faible et que celle-ci n'est pas très investie dans la région. Il est important de signaler que la SARL ABATTOIR NASSIM est la seule abattoir dans la région de Tizi Gheniff, Boghni, Ait Yahia Moussa, Ain Zaouia. Il parait judicieux de promouvoir une telle activité pour répondre aux besoins du marché. Parmi les concurrents à la wilaya de Tizi Ouzou. Nous retrouvons : l'Abattoir LAZRI, l'unité d'abattage de l'OREVIC de TABOUKERT, l'unité d'abattage CHARNAI et des petits éleveurs exerçant avec des moyens rudimentaires sans influence notable sur l'offre.

2-2- L'analyse commerciale :

- **Le produit :**

L'objectif du projet consiste essentiellement à servir les commerces spécialisés tel que les boucheries, établissements publics, restaurants, grandes surfaces, hôtels...etc.

L'activité principale est la production, la vente et la distribution des viandes blanches tel que le poulet, lapin, caille et dinde pour répondre à la demande importante de la viande blanche sur le marché algérien et plus exactement dans les régions de Tizi Ouzou.

- **Le marché :**

Avec le développement du marché algérien et la cherté de la viande rouge et l'instabilité du marché du poisson, la demande de la viande blanche ne cesse d'augmenter. C'est

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

pourquoi, le développement de cette activité d'abattage est nécessaire afin de satisfaire les besoins du marché actuel et aux fins même de maintenir la stabilité de son marché.

- **La localisation du projet :**

La SARL ABATTOIR NASSIM, représentée par M^r B.A « Gérant associé » son siège est à la Zone d'activité de Tizi Gheniff Lots 52 et 53 Wilaya de Tizi Ouzou.

2-3- L'analyse technique :

- **La capacité de production :**

Chiffre d'affaire :

Le chiffre d'affaire annuel prévisionnel pour la première année est de 90.8 MDA.

Capacité de la chaîne	Nombre jour	Quantités	Unités produites	Prix	Chiffre d'affaire
Poulet 1000 U/H	250	600	150 000	300 DA	45 000 000 DA
Lapins 1000 U/H	250	100	25 000	640 DA	16 000 000 DA
Dindes 1000 U/H	250	200	50 000	500 DA	25 000 000 DA
Cailles 1000 U/H	250	200	50 000	50 DA	25 00 000 DA
Abats 1000 U/H	250	40	10 000	180 DA	18 00 000 DA
Prestation de services 1000 U/H	250	40	10 000	50 DA	5 00 000 DA
Total					90 800 000 DA

NB : nous supposons 250 jours/an.

Source : Document interne de la banque

Tableau n°7: Le chiffre d'affaire annuel prévisionnel

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

2-4- L'analyse des coûts :

- **Structure de l'investissement :**

Rubriques	Montant HT	Montant TTC
211-Terrains	18 120 000.00 DA	18 120 000.00 DA
212-Aménagement et clôture	15 601 619.00 DA	15 601 619.00 DA
213-Constructions	39 187 060.00 DA	39 187 060.00 DA
2131-Locaux commerciaux	2 000 000.00 DA	2 000 000.00 DA
215-Matériels et Outillages	44 247 780.00 DA	51 769 902.60 DA
2151-Mini Chaine d'abattage	2 700 000 DA	2 700 000 DA
2152-Installation Chambre Froide	9 411 640.00 DA	11 011 618.80 DA
2182-Matériels de transport	11 636 238.00 DA	13 389 998.69 DA
2183/4-Matériel et Mobilier Bureau	372 500.00 DA	435 825.00 DA
Fond de départ	1 970 100.00 DA	1 970 100.00 DA
Sous Totaux	145 246 437.00 DA	156 186 124.09 DA
Montant Total de l'investissement		156 186 124.09 DA

Le montant global du projet estimé à 156 Millions de dinars.

Source : Document interne de la banque

Tableau n°8 : Structure de l'investissement

Le fond de départ est le montant nécessaire au démarrage de l'activité, est constitué de :

- Cotisation à la sécurité sociale des promoteurs soit 97 200.00 DA.
- L'assurance multi risques des moyens 1 093 302.00 DA.
- Fond de départ pour les premières dépenses estimé à 700 000.00 DA.
- Autres charges 79 598 DA.

- **Structure de financement :**

- **Apports des promoteurs :**

- Apport en numéraire : **23.5 MDA**
- Apport en nature : **77.6 MDA**

- **Crédit bancaire espéré : 55 MDA**

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

Conclusion de l'étude de la viabilité :

On trouve que cette entreprise présente une activité de très grande valeur économique, et qui motive les autres activités dans la région surtout dans le domaine.

- Un créneau très porteur, une concurrence quasi-inexistante.
- La localisation du projet est favorable à l'activité projetée, elle rend l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits faciles et rapide.

II- Etude de la rentabilité du projet

1- Les charges :

1-1- Les consommations :

Elles représentent en grande partie la matière première (poulet, lapin, cailles vivants).

Elles sont calculées en adaptant les taux de consommation admis sur le marché à chaque catégorie de chiffre d'affaires, soit 66,66% des chiffres d'affaires qui représentent les consommations.

Années	Chiffre d'affaire	Rubrique %	Montants
Année 1	90,8 MDA	66,66%	60,5 MDA
Année 2	1180,4 MDA	66,66%	78,8 MDA
Année 3	1416,48 MDA	66,66%	94,4 MDA
Année 4	1628,95 MDA	66,66%	108,5 MDA
Année 5	1824,43 MDA	66,66%	121,6 MDA

Source : Document interne de la banque

Tableau n° 9: Les consommations sur 5 ans

1-2- Les services :

Il s'agit de tous les frais supportés en assistance avec les domaines divers tels que l'entretien des machines de production, la réparation de ces machines ainsi que les honoraires et la documentation...etc.

Evidemment, le poste des services évolue en fonction de ces interventions. Il représente :

- 1^{ère} année : 1.5% du chiffre d'affaires ;

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

- 2^{ème} année : 2.5% du chiffre d'affaires ;
- 3^{ème} jusqu'à 5^{ème} année : 3.5% du chiffre d'affaires.

1-3- Les frais du personnel :

L'effectif minimum prévu est de 10 personnes dont 08 opérationnels.

Les salaires sont en moyenne de rémunération acceptée sur le marché du travail pour chaque catégorie professionnelle.

Une évolution des salaires est prévue d'année en année pour tenir compte de la volonté de stabiliser le personnel.

Ainsi, pour faire face aux besoins supplémentaires en personnel induit par l'évolution de l'activité.

Pour les années : 1, 2 et 3 était de 10% par contre pour l'année 5 l'évolution était de 20%.

Nombre	Qualité	Salaire moyen	Annuel	COT. SS (26%)	Total
1	Ingénieur d'hygiène	25 000	300 000	78 000	378 000
1	Comptable	22 000	264 000	69 000	333 000
5	Ouvriers professionnels	21 000	1 200 000	312 000	1 512 000
2	Chauffeurs	21 000	504 000	131 000	635 000
1	Ouvrier polyvalent	20 000	240 000	62 000	302 000
TOTAL ANNEE 1					3 160 000
TOTAL ANNEE 2					3 476 000
TOTAL ANNEE 3					3 823 600
TOTAL ANNEE 4					4 205 960
TOTAL ANNEE 5					5 047 152

Source : Document interne de la banque

Tableau 10 : Les frais du personnel

1-4- Impôts et taxes :

L'activité est soumise à la taxe sur l'activité professionnelle 2% des chiffres d'affaires réalisées, ainsi que l'impôt sur le revenu global soit 23% du résultat.

Un tableau détaillé est joint en annexe.

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

1-5- Les frais financiers :

Ce poste renferme les intérêts à payer au titre du CMT. Il reprend également les divers Agios et Autres frais bancaires déduits notamment à l'encaissement de chèques, sur émission de chèques.

Le crédit est au taux d'intérêt de 5,25% ;

Les autres frais bancaires sont au taux de 0,5%.

1-6- Amortissements :

Etat récapitulatif des amortissements : (EN KDA)

	VAL ORIGINE	DOTATION ANN	CUMUL AMORTIS.	VNC
ANNEE 1	143 277	11 746	11 746	131 531
ANNEE 2	143 277	11 746	23 492	119 785
ANNEE 3	143 277	11 746	35 238	108 039
ANNEE 4	143 277	11 746	46 983	96 293
ANNEE 5	143 277	11 746	58 729	84 547

Source : Document interne de la banque

Tableau n°11 : Etat récapitulatif des amortissements

Chaque fin d'année, les amortissements des investissements seront calculés. Et ceux, en adaptant les taux d'amortissement admis fiscalement en vigueur.

Un tableau détaillé de chaque catégorie de matériels est joint en annexe.

2- L'évolution du chiffre d'affaire :

A la première année la société produira 40% de ses capacités de production.

Pour la deuxième année, le chiffre d'affaire évoluera de plus de 30%, s'expliquant par l'acquisition d'une clientèle et par la maîtrise de gestion pour les années à venir, l'évolution se présente comme suit :

20% pour la troisième année

15% pour la quatrième année

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

Et 12% pour la cinquième année.

Années	Chiffre d'affaire
Année 1	90 800 000,00
Année 2	118040 000,00
Année 3	141648 000,00
Année 4	162 895 000,00
Année 5	182 443 000,00

Source : Document interne de la banque

Tableau 12 : L'évolution du chiffre d'affaire sur 5 ans

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

3-1 Bilan prévisionnel sur 5 ans (en KDA) :

RUBRIQUE	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Investissement bruts	143 277	143 277	143 277	143 277	143 277
Amortissement	11 746	23 492	35 236	46 983	58 729
Investissement nets	131 531	119 785	108 039	96 293	84 547
Stocks	5 840	6 991	8 345	9 539	10 999
Créances	0	0	0	0	0
TVA a récupérer: achats	6 787	293	0	0	0
Disponibilités	21 173	38 847	54 546	75 297	100 201
TOTAL ACTIF	165 331	165 917	170 930	181 129	195 747
Fonds propres	200	200	200	200	200
R.I.A		7 245	20 235	37 902	60 659
Compte courant associés	101 182	101 182	101 182	101 182	101 182
Emprunt bancaire	55 004	41 253	27 502	13 751	0
Dettes fournisseurs	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation	1 700	3 047	4 144	5 338	6 404
Dettes fiscales	0	0	0	0	0
Avances bancaires					
Résultat de l'exercice	7 245	12 989	17 667	22 757	27 302
TOTAL PASSIF	165 331	165 917	170 930	181 130	195747

Source : Document interne de la banque

Tableau n°13 : Bilan prévisionnel sur 5 ans (en KDA)

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

3-2- Le plan de financement sur 5 ans :

RUBRIQUE	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
I-Encaissements					
CA TTC	106 236	138 107	165 728	190 587	213 458
CA Encaisse année en cours	106 236	138 107	165 728	190 587	213 458
Clients (créances)	0	0	0	0	0
Encaissements Totaux	106 236	138 107	165 728	190 587	213 458
Capital Social	200				
Compte courant associés	101 182				
Emprunt bancaire 70 %	55 004				
TOTAL ENCAISSEMENTS	262 622	138 107	165 728	190 587	213 458
II-Décaissements					
Achats TTC	77 657	93 418	112 070	128 455	144 014
Fournisseurs (dettes)					
Charges d'exploitation	9 576	13 264	16 706	18 602	20 700
Dettes d'exploitation					
TVA décaissements			7 503	9 028	10 090
Achats matériel	154 216				
Rembours banque		13 751	13 751	13 751	13 751
TOTAL DECAISSEMENT	241 449	120 433	150 030	169 836	188 555
III- Excédent /Deficit I-II	21 173	17 674	15 699	20 752	24 903
IV-Solde initial trésorerie		21 173	38 847	54 546	75 297
SOLDE FINAL TRESORERIE	21 173	38 847	54 546	75 297	100 201

Source : Document interne de la banque

Tableau n° 14: Le plan de financement sur 5 ans

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

3-3- Les comptes de résultat et les bilans prévisionnels et le plan de financement :

Tableau n °15 :Compte de résultat prévisionnel sur 5 ans : EN KDA

LIBELLE	ANNEE 1	INNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
Ventes et produits annexes	90 800	118 040	141 648	162 895	182 443
Variation stocks produits finis et en cours					
I- PRODUCTION DE L'EXERCISE	90 800	118 040	141 648	162 895	182 443
Achats consommés	-60 533	-78 693	-94 432	-108 597	-121 628
Services extérieurs et autres consommations	-1 362	-2 951	-4 958	-5 701	-6 385
II- CONSOMMATION DE L'EXERCICE	-61 895	-81 644	-99 390	-114 298	-128 014
III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	28 905	36 396	42 258	48 597	54 429
Charges de personnel	-3 160	-3 476	-3 824	-4 206	-5 047
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 816	-2 361	-2 833	-3 258	-3 649
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	23 929	30 559	35 602	41 133	45 733
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnelles	-350	-340	-330	-300	-280
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-11 746	-11 746	-11 746	-11 746	-11 746
V- RESULTAT OPERATIONNEL	11 833	18 473	23 526	29 087	33 707
Produits financiers					
Charges financières	-2 888	-2 437	-1 715	-993	0
VI- RESULTAT FINANCIER	-2 888	-2 437	-1 715	-993	0
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	8 945	16 036	21 811	28 095	33 707
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-1 700	-3 047	-4 144	-5 338	-6 404
Impôts différés (Variations) sur résultat ordinaires					
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	90 800	118 040	141 648	162 895	182 443
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-83 555	-105 051	-123 981	-140 139	-155 140
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	7 245	12 989	17 667	22 757	27 302
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE	7 245	12 989	17 667	22 757	27 302
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 245	12 989	17 667	22 757	27 302

Source : Document interne de la banque

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

4- Analyse des critères de la rentabilité du projet :

Afin d'aider le banquier dans sa prise de décision il doit étudier les critères de rentabilité suivants afin d'établir la pertinence du projet.

4-2- Calcul des cash flows :

Tout d'abord, nous allons recenser les cash-flows actualisés avec un investissement initial de **143 277 000 DA**. Et le taux d'actualisation émet par la banque est de 10%.

Calcul des cash flows actualisés et cumulés en dinars :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Résultat net de l'exercice	7 245 000	12 989 000	17 667 000	22 757 000	27 302 000
Amortissement	11 746 000	23 492 000	35 238 000	46 983 000	58 729 000
Cash flows	18 991 000	36 481 000	52 905 000	69 740 000	86 032 000
Cash flows actualisés 10%	17 264 545	30 149 586	39 748 309	47 633 358	53 419 103
Cash flows actualisés cumulés	17 264 545	47 414 131	87 162 440	134 795 798	188 214 901

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir des données de la banque

Tableau n° 16 : Le calcul des cash flows actualisés et cumulés

4-3- La valeur actuelle nette (VAN) :

La VAN mesure le bénéfice absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement.

$$VAN = \sum_{p=1}^n CF (1 + i)^{-p} - I_0$$

$$VAN = 188\,214\,901 - 143\,277\,000$$

$$VAN = 44\,937\,901 > 0$$

La VAN est positive ce qui signifie que le projet est rentable et il permet de récupérer l'investissement initial.

4-4- L'indice de profitabilité (IP) :

Cet indice permet au banquier de recenser le gain de chaque Dinard investi dans le projet.

$$IP = \frac{\text{Valeur actualisée de tous les flux (VA)}}{\text{Valeur de l'investissement}(I_0)} = \frac{VAN}{I}$$

$$IP = 188\,214\,901 / 143\,277\,000$$

$$IP = 1,3 \text{ DA}$$

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

Pour chaque dinar investi, le projet permet de réaliser un bénéfice de 1,3 dinar.

$IP > 0$ ce qui signifie que le projet est rentable.

4-5- Délais de récupération de l'investissement (DRI)

Le délai de récupération de l'investissement nous permet de calculer le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial.

D'après le tableau des cash flows cumulés l'investissement initial est récupéré à la quatrième année.

On a:

$$I_0 = \sum_{p=1}^{DR} CF(1+i)^{-p}$$

$$53\,419\,103 = (188\,214\,901 - 134\,795\,798) \rightarrow 1 \text{ an}$$

$$\text{Donc : } 8\,481\,202 \rightarrow n$$

$$\text{D'où : } n = 8\,481\,202 * 1 / 53\,419\,103 = 0,159 \text{ ans} * 360 = 57,24 \text{ jours} \approx 2 \text{ mois}$$

Dans ce cas : DR = 4 ans et 2 mois

D'après ces calculs l'investissement initial sera récupéré dans 5ans.

4-6- Taux de rentabilité interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne est le taux pour lequel il y a équivalence entre le coût d'investissement et les recettes d'exploitation.

Il est calculé comme suit :

$$I_0 = \sum_{p=1}^n CF(1+TRI)^{-p}$$

D'où:

$$143\,277\,000 = 18\,991\,000 (1+TRI)^{-1} + 36\,481\,000 (1+TRI)^{-2} + 52\,905\,000 (1+TRI)^{-3} + 69\,740\,000 (1+TRI)^{-4} + 86\,032\,000 (1+TRI)^{-5}$$

Il convient alors de faire plusieurs essais afin de déterminer le taux de rentabilité interne :

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Cash flow	18 991 000	36 481 000	52 905 000	69 740 000	86 032 000	
Cash flow actualisés 10%	17 264 545	30 149 586	39 748 309	47 633 358	53 419 103	188 214 901
Cash flow actualisés 15%	16 513 913	27 584 877	34 785 896	39 874 071	42 773 108	161 531 865
Cash flow actualisés 20%	15 825 833	25 334 027	30 616 319	33 632 330	34 574 331	139 982 840

Source : Tableau réalisé par nos soins a partir du tableau n° 16

Tableau n°17 : Evolution prévisionnelle du taux de rentabilité interne (TRI)

$$5\% = 20\% - 15\% \rightarrow 21\,549\,025 = 161\,531\,865 - 139\,982\,840$$

$$N \rightarrow 18\,254\,865 = 161\,531\,865 - 143\,277\,000$$

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

Donc : $N = 18\,254\,865 * 5\% / 21\,549\,025 = 4,24\%$

A partir de ces calculs le taux de rentabilité interne est de :

$15\% + 4,24\% = 19,24\% = \text{TRI}$

Le taux de rentabilité interne du projet est rentable à 15%.

III- Etude des risques :

Après une étude portant sur la rentabilité et la viabilité du présent projet, on peut conclure :

L'investissement est économiquement viable et financièrement rentable.

Le projet portant l'battage avicole est unique au niveau de la région, par conséquent le risque de mévente est à écarter.

Le client est à jour dans ses cotisations fiscales et parafiscales. Ceci écarte le risque lié aux créanciers privilégiés.

Le promoteur est connu par son honorabilité et son sérieux depuis sa domiciliation au niveau des banques.

IV- Les garanties :

Type de prêt ou de crédit	Montant « 4 »	Validité « 5 »	Limite Utilisat « 6 »	Durée Amort « 6 »	Différé Partiel « 7 »	Différé Total « 7 »	Taux/ Marge « 7 »	Taux Commission Engagement
CMT (70%) partiellement bonifié (T/11-40)	42 430 961	/	12 mois	48 mois	24 mois	/	/	Taux en vigueur

Source : Document interne de la banque

Tableau n°18 : les garanties

Garanties bloquantes :

- Hypothèque en 1^{er} rang du terrain de 1 208 m² étendue à constructions, expertisées à 63 897 060 DA ;
- Garantie FGAR ;
- Chaîne de billets à ordre ;
- CSL des associés à hauteur de nos engagements.

Réserves bloquantes :

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

- Versement de l'apport de 30% en numéraire de 18 184 698 DA ;
- Augmentation du capital social à hauteur de 10% du coût du projet ou par l'affectation du terrain d'assiette ;
- Prise en charge par le promoteur des constructions restantes à réaliser ;
- Engagement notarié de nantissement et gage des équipements à financer ;
- LCAC des associés à hauteur des engagements de la banque ;
- Autorisation des services de l'environnement ;
- Situations fiscales et parafiscales récentes (apurées et/ou accompagnées d'échéanciers de remboursement) ;
- DPARM (+CAT-NAT) avec subrogation au profit de la BADR + Convention de prêt.

Garanties non bloquantes :

- Nantissement et gage des équipements dès réception.

Réserves non bloquantes :

- DPARM (équipements à financer) avec subrogation au profit de la BADR.

V- La décision finale :

La décision finale est de ressort de la direction générale de TIZI OUZOU.

• Le comité de crédit :

Après l'étude effectuée par la banque, le comité de crédit déclare que l'activité est rentable et cadre avec les nouvelles orientations en matière de crédit. Les locaux réalisés dans une zone d'activité sont exclusivement destinés à abriter le projet. Nous sommes d'avis favorable pour la mise en place d'un CMT de 42.430.961 Da destiné à l'acquisition des investissements restants à réaliser.

Par ailleurs, la banque doit établir un formulaire afin de le transmettre à la direction régionale afin de donner son avis et de le transmettre à la direction générale pour la décision finale et le déblocage. (Procès verbal de la comite de crédit).

• L'autorisation du crédit

D'après la banque, quand le dossier sera traité au niveau de la direction générale, et après accord de cette dernière le dossier sera transmit à l'agence avec un ticket d'autorisation qui portera les conditions du prêt. (Convention de prêt).

• Le déblocage des fonds

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

Selon le service crédit, après la réception du ticket d'autorisation, la banque signera une fiche qui portera les garanties exigées, qui sera ensuite envoyée à la direction générale pour le déblocage des fonds après le retour de cette fiche à l'agence. (Notification de financement).

- **Le Suivi**

Comme le précise le service crédit, après le déblocage, le client disposera de ses fonds pour lancer son projet ; et afin de lui permettre de payer ces échéances à la date précise, la banque lui transmettra une copie de son échéancier.

Tableau d'amortissements de l'emprunt :

Année	Capital restant	Principal	Intérêt	A payer
1 ^{er} trimestre année 1	42 430 961	0		0
2 ^{ème} trimestre année 1	42 430 961	0		0
3 ^{ème} trimestre année 1	42 430 961	0		0
4 ^{ème} trimestre année 1	42 430 961	0		0
Total année 1	42 430 961	0	2 227 625	2 227 625
1 ^{er} trimestre année 2	39 779 026	2 651 935	522 100	3 174 035
2 ^{ème} trimestre année 2	37 127 091	2 651 935	487 293	3 139 228
3 ^{ème} trimestre année 2	34 475 156	2 651 935	452 486	3 104 421
4 ^{ème} trimestre année 2	31 823 221	2 651 935	417 680	3 069 615
Total année 2	31 823 221	10 607 740	1 879 559	12 487 299
1 ^{er} trimestre année 3	29 171 286	2 651 935	382 873	3 034 808
2 ^{ème} trimestre année 3	26 519 351	2 651 935	348 066	3 000 001
3 ^{ème} trimestre année 3	23 867 416	2 651 935	313 260	2 965 195
4 ^{ème} trimestre année 3	21 215 481	2 651 935	278 453	2 930 388
Total année 3	21 215 481	10 607 740	1 322 652	11 930 392
1 ^{er} trimestre année 4	18 563 546	2 651 935	243 647	2 895 582
2 ^{ème} trimestre année 4	15 911 611	2 651 935	208 840	2 860 775
3 ^{ème} trimestre année 4	13 259 676	2 651 935	174 033	2 825 968
4 ^{ème} trimestre année 4	10 607 741	2 651 935	139 227	2 791 162
Total année 4	10 607 741	10 607 740	765 747	11 373 487
1 ^{er} trimestre année 5	7 955 806	2 651 935	104 420	2 756 355
2 ^{ème} trimestre année 5	5 303 871	2 651 935	69 613	2 721 548
3 ^{ème} trimestre année 5	2 651 935	2 651 935	34 807	2 686 742
4 ^{ème} trimestre année 5	0	2 651 935	0	2 651 935
Total année 5	0	10 607 740	0	10 816 585
Totaux	0	42 430 961	0	48 835 415

Source : Tableau calculer par nos soins à partir de documents interne de la banque

Tableau n°19 : l'amortissement de l'emprunt

Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan

En cas de non paiement à l'échéance prévue le client disposera de (05) jours pour régler sa dette, mais s'il a dépassé la date exigée, la banque lui accordera un autre délai de (22) jours avec le paiement d'une pénalité.

Conclusion

D'après les résultats obtenus par l'analyse de la rentabilité du projet et la rentabilité des capitaux engagés, celui-ci est jugé avoir une rentabilité satisfaisante du fait qu'il génère des ressources suffisantes permettant de faire face aux dépenses.

Le financement d'un projet d'investissement réuni plusieurs étapes dans l'étude du dossier de crédit d'investissement, en commençant par une visite sur site et un entretien avec le demandeur du crédit, la consultation des fichiers centrales de la banque d'Algérie pour détecter d'éventuels impayés et jusqu'à l'étude technico-économique du projet qui permet de vérifier la rentabilité du projet.

Tout au long de ce travail, nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse, que nous jugeons essentiels, à la question « *Qu'elle est l'étude que doit faire une banque pour accorder un crédit et comment minimiser les risques ?* ».

Afin de mener à bien son étude, le banquier est appelé à faire une expertise qui commencera par la connaissance du client et s'achèvera par une appréciation de la structure financière de l'entreprise.

A l'issue de cette étude le chargé du dossier pourra cerner les besoins de demandeur de crédit, sa capacité de remboursement ainsi que le niveau du risque qu'il est appelé à courir, puis prendre sa décision en conséquence, le seul souci du banquier est de minimiser le risque financier et en même temps de maximiser son profit et le seul moyen lui permettant d'atteindre ses objectifs serait d'améliorer d'avantage ses méthodes d'analyse et d'évaluation des demandes de crédits.

Notre mémoire qui porte sur «Le montage d'un plan de financement : relation banque/entreprise» qui a pu être concrétisé et appuyé par un stage pratique au sein de la banque de l'agriculture et du développement rural pour un cas d'extension d'une entreprise d'abattage avicole, avait pour objectif d'accorder un crédit d'investissement en minimisant les risques liée à ce financement. Ce travail nous a permis de déduire que : c'est faire confiance et pour donner cette confiance a son client, le banquier entame un certain nombre d'études et d'analyses sur le projet qui sont les suivantes :

- Etude de la viabilité du projet; susceptible de déterminer si le projet est viable par l'étude de son marché ;
- Etude de la rentabilité: celle-ci va déterminer la rentabilité du projet et son impact économique et financier,
- L'analyse des critères de rentabilité d'un projet : a pour objectif de mesurer la pertinence du projet, pour le faire on a utilisé certains critères tout en comparant les dépenses d'investissement aux recettes d'exploitations générées par le projet.

Etant donné que la banque est une entreprise commerciale dont l'objectif principal est la réalisation des profits, le banquier n'est jamais certain de son avis favorable. Il doit donc se protéger lors de son engagement contre l'incertitude du lendemain, en exigeant la retenue de sûretés qu'on appelle le plus souvent par les garanties.

Ses garanties jouent un rôle psychologique sur le débiteur, puisqu'il est susceptible de les perdre s'il ne respecte pas ses engagements à l'échéance.

Pour cela, le banquier doit être plus vigilant et plus performant, l'objectif étant de ne faire que des crédits fiables. De ce fait, nous avons estimé utile et nécessaire d'apporter les suggestions suivantes :

- Le respect des règles de techniques bancaires lors de la mise en place des crédits existants ;
- L'instauration d'un réseau interbancaire de transmission des données afin d'assurer la rapidité et la confidentialité dans l'échange de l'information.

Ouvrages :

1. A. BOUDINOT et J. C. FRABOT, « techniques et pratiques bancaires » édition SIREY 1978.
2. A .RUDARAGI « Essai d'analyse de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement : cas de BNDE, UB », Bujumbura, 1996.
3. B. AMMOUR « Pratique des techniques bancaires » éd Dahlab, Alger ; 1997.
4. Didier MARTEAUX et David DEHACHE, « Les produits dérivés de crédit », ESKA, Paris, 2001.
5. Farouk BOUYACOUB « L'entreprise et le financement bancaire »; Casbah ed 2001.
6. .F.BOUYAKOUB « pratique des techniques bancaires. », Dhlab, Alger 1997.
7. .G. AUSSET et J. MARGERIN, « Investissement et financement », Sedifor, Paris, 1990.
8. G. Petit, DUTAILLIS : « Le risque de crédit bancaire »Edition Economiques, Paris, 1963.
9. . H. CALVET « méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », 2^{ème} Edition, Economica, Paris. 2002.
10. Jacques Ferronnière et Emanuel De Chillez (1980) « Les opérations de banque » 6^{ème} Edition
11. . Jean BARREAU, Jacqueline DELAHAYE : « gestion financière »,Ed DUNOD paris,2004,13^{ème} édition.
12. Jean Claude BOUSQUE « L'entreprise et les banques, collection droit et gestion, Paris 1997.
13. Jean Louis RIVES LONGE et Monique RAYNAUD. Droit Contamine bancaire. 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 1990.
14. Joël BESSIS « gestion du risque et gestion d'actif /passif des banques » Edition DOLLAZ 1995.
15. LASARY « Evaluation et financement de projet ; la collection de l'étudiant »; Edition DAR EL OTHMANIA, Alger.2007.
16. M.DARBELE, L. IZARD, M. SCARAMUZZA « Notion fondamentales de Management » ed : Foucher ; Paris, 1997.
17. M. MATHIEU : « l'exploitant bancaire et le risque crédit ».2^{ème} édition.
18. Michel GAUDIN « le crédit aux particuliers», édition SEFI, Québec, 1996.

19. Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999
20. Rachid AMROUCHE. « Régulation, risque et contrôle bancaire » 2004
21. Roert HOUDAYER : « évaluation financière des projets », Ed Economico, 2^{ème} édition, 1999.
22. Sylvie DE COUSSERGUES « gestion de la banque » 2^{ème} édition 2^{ème} édition Dalloz, Paris, 1996.
23. Sylvie DE COUSSERGUES, « la banque : structure, marché et gestion ». 2^{ème} édition Dalloz, Paris, 1996.
24. Tahar .H.S « Les risques de l'entreprise et de la banque », Edition Dahlab, Alger. 2007.
25. Tayeb ZITOUN « Analyse financière » ed : Berti ; Alger ; 2003.

2. Codes et lois :

La loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit ;

La loi 96-07 du 03 Juillet 1996 de la banque d'Algérie ;

Le code civil ;

Le code de commerce.

3. MEMOIRES ET THESES :

CHETOUNE Nassima ; DJEBALI Ghalia, mémoire de fin d'étude, UMMTO « l'entreprise et le financement bancaire » 2004.

4. Webographie :

- ZOMBRE Elodie Pascaline, mémoire de fin d'étude CESAG « Analyse des enjeux de financement des PME par les banque », 2014.

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=http://bibliotheque.cesag.sn/doc_num.php%3Fexplnum_id%3D1996&ved=2ahUKEwiK_rG43MTfAhXoyIUKHUvyBA4QFjAAegQIBRAB&usg=AOvVaw3RQJ9hexwhNhAOc2e1SSVl. Consulté le 22/09/2018.

- Kamel BAALI, Aziz BOURRAS mémoire de fin d'études, UMMTO « le financement bancaire des PME », promotion 2011.

https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.memoireonline.com/12/13/8288/m_Financement-bancaire-des-petites-et-moyennes-entreprises-

pme38.html&ved=2ahUKEwjI7p2B5MTfAhVNQBoKHRNXCjUQFjABegQIBRAB&usg=AOvVaw2TaDUd4dL7c0KIWNKwuVBG. Consulté le 19/11/2018.

www.banque-info.com.

5. Autre :

SIBF « cours de techniques bancaire »

Cours d'analyse financière de 3^{ème} année Finance et comptabilité Mm AMOUKRANE

Annexe 1 : La convention de prêt:

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

CONVENTION DE PRET

(ANNEXE N° 07 DU MANUEL DE GESTION DES CREDITS / AVRIL 2015)

Entre les soussignés,

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R.) agréée par arrêté du capital de cinquante quatre milliards de dinars (54 000 000 000 DA) ayant son siège social à Alger s/n° 17, Boulevard Colone AMROUJIEH désignée ci-après la Banque, représentée par le Directeur Général, M. MIZAN ALGERIE s/n° 17, LES BOULEVARDS HUNTER ROULETTE DE SHAHIN
D'UNE PART,

D'autre part,

Le
MR

Adresse:

(Nom, prénom ou nom social, adresse ou siège social, nature juridique se on le cas, être désigné (s) (s) prêt, emprunteur,

D'autre part,

La présente convention est conclue par :

OBJET DE LA CONVENTION :

Par la présente convention, la Banque accorde à l'emprunteur désigné ci-dessus le prêt aux conditions particulières et générales ci-après énoncées :

CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET

NOM DU PRET	Taux de prêt	
NATURE DU PRET	Taux de base	
COURT DU PRET	Taux majoré	
REMANANT DU PRET	Taux bonifié	
DUREE DU PRET	Taux forfaitaire	
PERIODE	Taux de retard	
DATE D'EALEMENT DES INTERETS	Commiss. Encours	
DATE D'EALEMENT DU PRINCIPAL	Frais de dossier	
COMPTES EMPLOIES	Frais de cautionnement	

CONDITIONS GENERALES DU PRET

ARTICLE 1 MONTANT DU PRET

Le montant accordé par la présente convention à l'emprunteur au prêt est le montant figure dans les conditions particulières.

ARTICLE 2 OBJET DU PRET

Conformément à la demande de financement formulée par l'emprunteur, le prêt objet de la présente convention destine au financement du capital investi dans les entreprises particulières et la ré-application de la structure de financement article d'un contrat bancaire.

ARTICLE 3 DUREE DU PRET

Le prêt est consenti pour la durée et la période de différé indiqués dans les conditions particulières. Si le prêt, objet de la présente convention, est consenti en vertu de la convention n° 02 de la présente convention est réglée conformément aux conditions particulières.

ARTICLE 4 TAUX D'INTERET VARIABLE

Le taux d'intérêt applicable aux opérations de prêt est celui à un taux de base variable périodiquement conformément aux conditions particulières.

Le taux de base appliqué aux conditions particulières, lorsque est soumis, en conséquence à une modification périodique.

L'emprunteur sera informé de toute modification du taux de base.

Les modifications apportées sont valables à compter de leur notification.

ARTICLE 6 TAXES ET COMMISSIONS

Toutes les taxes et commissions liées à la mise en place et l'utilisation du prêt sont à la charge de l'emprunteur ainsi que toutes autres taxes et commissions qui s'appliquent en vertu des textes législatifs et réglementaires.

ARTICLE 6 MODALITES D'UTILISATION DU PRET

Le prêt, objet de la présente convention, sera utilisé par le bénéficiaire du prêt à usage par la même manière de l'usage normal de l'emprunteur pour le montant indiqué dans les conditions particulières.

Les utilisations du prêt seront autorisées en fonction des besoins de financement sur présentation des justificatifs relatifs à l'usage normal de l'emprunteur de la manière et de la quantité convenues de l'usage normal. La preuve de l'utilisation du prêt sera établie par l'usage normal de l'emprunteur, résultant des conditions particulières de la banque.

ARTICLE 7 MODALITES DE CAUTIONNEMENT

À la fin de la période d'utilisation ou le surplus de partie de l'encours dans les conditions particulières, les consommations effectuées de prêt seront constatées par la banque et un état de compte de l'emprunteur en période de fin de l'usage normal de l'emprunteur sera établi par la banque de ce constat mensuel sur des billets à ordre. Ces billets seront en nombre et de valeur égaux à l'encours de prêt.

Les parties au prêt, si elles sont, à l'usage normal de l'emprunteur, seront en nombre et de valeur égaux à l'encours de prêt.

tabaux, d'emprunteur, ainsi conformément aux conditions particulières de la présente convention.

Toute modification du taux d'intérêt tel qu'ampli par les conditions particulières entraînera, en conséquence, le réajustement du tableau d'amortissement.

ARTICLE 8 GARANTIES

Pour garantir le paiement en capital, intérêts, frais et commissions du prêt, objet de la présente convention, l'emprunteur s'engage à affecter au profit de la banque les garanties indiquées dans les conditions particulières.

Les frais d'emprunteur et autres frais au regard des garanties affectées ci-dessus sont à la charge exclusive de l'emprunteur. Le détournement à toute partie ou totale des biens corporels ou incorporels affectés en garantie au profit de la banque constitue l'emprunteur contrairement aux déclarations conditions, en plus de l'annulation du prêt, à des poursuites judiciaires.

L'indemnité est et sera inscrite au regard effectif des garanties.

ARTICLE 9 REMBOURSEMENT ANTICIPE

L'emprunteur a la faculté de rembourser partiellement ou intégralement et par anticipation le prêt. Le remboursement partiel sera inscrit au tableau des plus déduites.

ARTICLE 10 AUTORISATION DE PRELEVEMENT

L'emprunteur donne autorisation à la banque en vue du prélevement d'office sur son compte des sommes suffisantes pour le remboursement du montant des échéances en capital et intérêts et de toutes les sommes qui seraient devenues exigibles (commissions, frais, taxes...).

ARTICLE 11 CLAUSES RESOLUTOIRES

En cas de non remboursement des sommes devenues exigibles en capital, intérêts et autres frais et accessoires, la banque se réserve le droit d'exiger le paiement de la totalité de la créance.

La banque peut également rembourser l'intégralité de la totalité des fonds utilisés, notamment dans les cas suivants :

- a) l'absence de déclaration de l'emprunteur ;
- b) paiement de dépenses n'étant pas dans le cadre de la réalisation du projet relatif au titre de la présente convention ;
- c) manquement au sujet initial du prêt ;
- d) non respect d'un quelconque engagement exposé par l'emprunteur ;
- e) toute modification notable à la situation financière et juridique de l'emprunteur par rapport. Avenant à affecter le remboursement au prêt ;

Éventuelle suite au titre de biens corporels et incorporels affectés en garantie au profit de la banque ;

g) non respect des clauses de la présente convention ; l'emprunteur prendra à sa charge tous les coûts encourus par la banque du fait de l'impédiment antécédent.

ARTICLE 12 CONTRÔLE DU PRET

Pour permettre à la banque un contrôle régulier de l'utilisation du prêt, l'emprunteur s'engage à

a) fournir aux états et documents que la banque jugera utile d'exiger ;

b) remettre les copies certifiées conformes de ses plans annuels, documents comptables et annexes et éventuellement du rapport de commissaire aux comptes ;

c) faciliter toutes visites effectuées par les agents de la banque ainsi que l'accès aux locaux et autres installations ;

Si la banque pourra également s'adresser aux places et aux pièces de la conformité des documents fournis.

ARTICLE 13 OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, tant qu'il sera débiteur en vertu de la présente convention, l'emprunteur s'engage à

a) ne contracter au profit d'autres personnes ou sociétés présentes ou futures et jusqu'à remboursement effectif ou soit aucune garantie spéciale ou engagement ayant pour effet de privilégier un autre créancier ;

b) faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir et protéger sa réputation publique et ses moyens de production de services ;

c) assurer son matériel mobilier et ses biens immobiliers et à maintenir toute assurance et à payer les primes stipulées au contrat ; en cas de sinistre, local ou matériel, avant complète libération de l'emprunteur, la banque exerce sur l'indemnité d'assurance les droits résultant de son prêt conformément aux clauses prévues dans le cadre de la garantie conclue en application de la présente convention ;

et jusqu'à la version intégrale du chiffre d'affaires réalisé par le projet financé dès son entrée en production ou en service.

ARTICLE 14 PENALITE DE RETARD

Tout retard dans le paiement des sommes dues par l'emprunteur entrainera, sans mise en demeure et à titre de pénalité, le recouvrement d'un intérêt de retard.

Le taux de pénalité de retard applicable est indiqué aux conditions particulières.

ARTICLE 15 COMMISSION ET FRAIS

L'emprunteur s'engage à payer immédiatement la commission d'engagement et les frais de dossier figurant aux conditions particulières.

ARTICLE 16 REGLEMENT DE LITIGE

Tout litige de nature interprétative ou de exécution de la présente convention sera à défaut de règlement à l'amiable, porté devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 17 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties ont élu leur domicile aux adresses respectives indiquées dans la présente convention.

Fait à DRAA EL MIZAN le

LE DEBITEUR (1)

PLA BANQUE

(1) la signature du emprunteur doit être précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Annexe 2 : La demande de crédit d'investissement

SARL ABATTOIR NASSIM

TIZI-OUZOU

ABATTOIR AVICOLE

Zone d'activité de Tizi-Gheulif wilaya de Tizi-Ouzou

Monsieur le Directeur de la BADR

Agence DRAA EL MIZAN

Objet : Demande de crédit d'investissement.

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder un crédit d'investissement de l'ordre de 55 MDA. à fin d'équiper notre unité dans le cadre extension, Un crédit remboursable sur 5ans, avec un différé de 12 mois.

En garantie, nous vous proposons une hypothèque de l'unité d'abattage évalué par l'expert judiciaire à 75 248 678,80 DA.

À cet effet, nous vous faisons parvenir ci-joint, l'étude technico économique.

À toutes fins utiles, nous vous informons que nous avons exploité un abattoir dans la région durant la période 2002-2013 qui était d'une rentabilité très appréciable. Fort de cette expérience, nous espérons dépasser les hypothèses de cette étude.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, L'expression de nos remerciements anticipés.

B/ Gérard
SARL Abattoir Nassim



Annexe 3 : Bilan d'ouverture

SARL ABATTOIR MASSAL
 ABATTOIR AGRICOLE
 Local N° 27 zone d'activités The Guinifelles de Tra-Duara

BILAN D'OUVERTURE

Actif		Passif		EN KDA
RUBRIQUES	MONTANT	RUBRIQUES	MONTANT	
Equipements de production	143 277	Capital social		200
TVA INVESTISSEMENTS	10 836	Emprunt bancaire		25 004
DISPONIBILITES	2 170	Compte courant des associés		101 152
Total Actif	156 283	Total Passif		156 286

YATTARI
 Comptable agréé
 Compagnie des Comptables
 de l'Etat - 1551 rue Jean Jaurès
 91000 Evry-Courcouronnes
 01 69 40 00 00

Annexe 4 : Décaissement charges d'exploitation

Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Services	1 362	2 951	4 958	5 701	6 385
Frais de personnel	3 160	3 476	3 824	4 206	5 046
Impôts et taxes	1 816	2 361	2 833	3 258	3 649
F. financiers	2 888	2 437	1 715	993	0
TOTAL	9 226	11 224	13 329	14 158	15 082
Frais prelim					
Autres charges opérationnelles	350	340	330	300	280
IBS PAYEE		1 700	3 047	4 144	5 338
DECAISSEMENT	350	2 040	3 377	4 444	5 618
TOTAL DEC	9576	13 264	16 706	18 602	20 700
Dettes F. FIN					
IBS/IRG	1 700	3 047	4 144	5 338	6 404
DETTES D'EXPLOITATION	1 700	3 047	4 144	5 338	6 404
Décaissement 1/12					
Total dettes d'exploitation	1 700	3 047	4 144	5 338	6 404

Annexe 5 : Liste du matériel

Désignations	Quant	PU HT	Mt Total	TVA	TAXE	TTC
Terrains	1208m ²		18 120 000			18 120 000
Bâtiments	791,92m ²	45000	39 187 060			39 187 060
Locaux techniques			2 000 000			2 000 000
Aménagement			11 011 619			11 011 619
Clôture			4 590 000			4 590 000
Matériel et outillage						
Chaîne d'abattage de poulets	1	13 000 000	13 000 000	2 210 000		15 210 000
mini chaîne d'abattage	1	2 700 000	2 700 000			2 700 000
incinérateur	1	12 000 000	12 000 000	2 040 000		14 040 000
groupe électrogène	1	5 000 000	5 000 000	850 000		5 850 000
caisse d'emballage	1400	2 400	3 360 000	571 200		3 931 200
atelier de découpe dinde	1	5 489 230	5 489 230	933 169		6 422 399
fourchettes à éviscérer dinde	1	350 000	350 000	59 500		409 500
sécateur pneumatique	1	82 000	82 000	13 940		95 940
couteaux de parage	1	355 000	355 000	60 350		415 350
balance plate forme peser	1	540 000	540 000	91 800		631 800
chariot à volaille type(PERFOAL)	20	95 800	1 916 000	325 720		2 241 720
balance de 350 KG	1	58 000	58 000	9 860		67 860
balance de 150 KG	1	28 500	28 500	4 845		33 345
balance de 1500 KG	1	340 850	340 850	57 945		398 795
machine de conditionnement	1	1 410 600	1 410 600	239 802		1 650 402
machine à emballer	2	4 800	9 600	1 632		11 232
tables inox	2	154 000	308 000	52 360		360 360
Chambre froide						
Tunnel de congélation			2 744 920	466 636		3 211 556
Chambre de ressuyage			1 980 240	336 641		2 316 881
Chambre positive			2 099 680	356 946		2 456 626
Chambre négative			2 586 800	439 756		3 026 556
Autre immobilisation corporelle						
Camion Hyundai HD35 frigo	1	2 854 700	2 854 700	485 299	340 000	3 679 999
Camion Hyundai HD 35 châssis nu	1	1 931 624	1 931 624	328 376	340 000	2 600 000
Camion Hyundai HD 120 plateau	1	4 282 051	4 282 051	727 949	340 000	5 350 000
Camion KIA plateau K2700	1	1 247 863	1 247 863	212 137	340 000	1 760 000
Matériels de bureau						
Laptop Fujitsu	1	41 000	41 000	6 970		47 970
Pc de bureau HP G640	2	49 500	99 000	16 830		115 830
Pc de bureau HP pro	1	60 000	60 000	10 200		70 200
Mobiliers de bureau						
Imprimante laser	2	19 800	39 600	6 732		46 332
Chaise visiteur	5	3 800	19 000	3 230		22 230
Bureau, chaise, armoire vitré	1	82 000	82 000	13 940		95 940
Bureau, chaise, armoire archive	1	31 900	31 900	5 423		37 323
Totaux			141 956 837	10 939 837	1 320 000	154 216 024

Table de matière :

Introduction générale	01
Chapitre I : les crédits bancaires et le financement de l'entreprise	
Introduction	03
Section 1 : Présentation des crédits bancaires.....	03
I-Notion de crédit	03
II-justifications et domaines de crédit	04
III-Les caractéristiques du crédit bancaire.....	06
IV-importance et incidences des crédits.....	08
1- L'importance des crédits	08
A)- constituent la base d'activité bancaire.	08
B)- Allongent la vie des entreprises	08
C)- constituent un instrument de la politique monétaire	09
2- Les incidences des crédits	09
V- objets et objectifs du crédit	10
1 Objets du crédit	10
2 Objectifs du crédit	11
A-La rémunération des capitaux empruntés	11
B-Une quote-part de frais généraux	11
C-Une marge destinée à couvrir les risques	11
Section 02 : Typologie des crédits bancaires	12
I-Financement d'exploitation	12
1- Les crédits par caisse	12
A- Les crédits globaux par caisse	13
La facilité de caisse	13
Le découvert	14
Le crédit campagne	15
Le crédit relais	16
B- les crédits par caisse spécifiques.....	16
L'escompte commercial	16
L'assurance sur marchandise	18
L'avance sur facture	18
L'avance sur marché public	19

L'avance sur titres	20
Le factoring (l'affacturage)	20
Coût d'affacturage	21
2- Les crédits par signature	21
A- L'aval	22
B- L'acceptation	22
C- Les cautions	22
D- Le crédit documentaire	25
-Avantages et inconvénients des crédits par signature	25
II- Financement des investissements.....	26
1 Les crédits d'investissement directs	27
Le crédit a moyen terme	27
Le crédit à moyen terme réescomptable	28
Le crédit à moyen terme non réescomptable	28
Crédit à long terme	28
Avantages des crédits à long terme	28
Inconvénients des crédits à long terme	29
Le crédit bail (Leasing)	29
Mécanismes du crédit bail	29
Formes principales du crédit bail	30
Crédit bail mobilier	30
Crédit bail immobilier	30
2- Crédits d'investissement indirects	30
A – La lettre de garantie (BAD)	30
B- La caution liée au crédit acheteur	30
3- Crédits d'investissement spéciaux	30
A-Crédit à l'emploi de jeunes (dans le cadre de l'ANSEJ	31
B-Les micros –crédits	31
C- Crédits aux anciens Moudjahidines et aux enfants de chouhadas	31
Section 3 : La relation banque / entreprise.....	31
I-La complexité et l'ambiguïté	31
II-Le surplus de risque.....	32
III-L'asymétrie de l'information.....	32
1- En phase de création	32

2- En phase de croissance	32
Conclusion.....	33
Chapitre II : procédure et traitement de crédit	
Introduction	34
Section 1 : Les risques des crédits bancaires	34
I- Définition de risque de crédit	34
II-Raisons de l'apparition du risque	35
III-Typologie des risques de crédit bancaire	35
1- classifications par niveau	35
1-1-Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise)	36
1-2-Le risque sectoriel	36
1-3-Le risque général	37
1-4-Cas particulier de risque pays	37
2-Classification par nature	37
2-1-Le risque de contre partie	37
2-2-Le risque d'immobilisation	37
2-3-Le risque de non remboursement	38
2-4-Le risque de liquidité	39
2-5-Le risque de taux d'intérêt	39
2-6-Le risque de change	39
2-7-Le risque de solvabilité	40
2-8-Le risque de marché	40
Section 2 : Etude et montage d'un dossier de crédit	40
I-Etude et montage d'un dossier d'exploitation	41
1-Constitution du dossier	41
2-Identification de demandeur du crédit et son environnement	42
a) -Historique de l'entreprise	42
b) -L'entreprise entité juridique	43
A/ l'entreprise individuelle.....	43
B/ Les sociétés	43
Société de personnes	43
Sociétés de capitaux	43
c) -L'entreprise entité économique	43
A/ Les moyens mis en œuvre	43

- Les moyens humains	44
- Les moyens matériels	44
- Les moyens financiers	44
B/ Le produit et sa position sur le marché.....	44
d) L'entreprise et son environnement	45
-l'environnement économique	45
-l'environnement social	45
-Le marché	46
-Les partenaires	46
- Erosion du fonds de commerce	46
-Défauts de paiement	47
- Les concurrents	47
- Les perspectives du développement	47
3- La relation entre la banque et le demandeur de crédit	47
1-Historique de la relation	47
a) - Mouvement d'affaires et ressources confiées a la banque	48
A/ Niveau d'utilisation des crédits octroyés	48
B/ Les incidents de paiement	48
- La saisie arrêt	48
- L'avis à tiers détenteur (ATD)	48
2- La collecte des informations concernant le client	49
a) - Les différentes centrales de la banque d'Algérie	49
A/ Centrale des impayés	49
B/ La centrale des risques	49
C/ La centrale des bilans	49
b) -Le service des renseignements commerciaux	49
c) -Les services de renseignements juridiques	50
A/ Le conservatoire des hypothèques	50
B/ La greffe du tribunal	50
4-Diagnostic économique et financier de l'entreprise.....	50
1-Analyse rétrospective	50
2-L'analyse du bilan	51
A/ Les principaux retraitements	51
-Le retranchement des actifs sans valeurs	51

-La réintégration des éléments hors bilan	52
-Réintégration des effets escomptés non échus(E.E.N.E)	52
-Réintégration des immobilisations acquises en crédit-bail	52
-Le reclassement des rubriques du bilan	53
B/ Etablissement du bilan financier	54
-L'actif du bilan financier	54
-Le passif du bilan financier	54
3-L'analyse de l'équilibre financier	56
A/ Le fonds de roulement (FR)	56
B/ Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).....	58
C/ La trésorerie nette	60
4- l'analyse de la solvabilité	60
5-L'analyse de la liquidité	61
A- L'analyse du tableau des comptes de résultat	62
1- Les principaux retraitements	64
a- Les annuités du crédit-bail	64
b- Les charges du personnel intérimaire	64
2- Analyse des soldes intermédiaires de gestion (S.I.G)	64
a- Le niveau d'activité	64
b- La structure d'activité	66
3- Le calcul des S.I.G	67
4- Analyse de la rentabilité	69
9-L'analyse prévisionnelle	70
1- Le plan de trésorerie.....	71
2- Les chiffres d'affaires prévisionnels	71
II-Etude et montage d'un dossier de crédit d'investissement	72
1- Constitution du dossier	72
2- L'analyse de l'étude techno-économique	73
A- Etude de la viabilité de projet	73
B- présentation du promoteur et son activité	73
C- Etude du projet	73
a)-Généralités	73
b)- Etude du marché.....	74
c)- étude commerciale	76

d)- Etude technique	76
3- Etude de la rentabilité du projet	77
4- Etude financière du projet	77
A/Analyse des documents comptables	78
1- Le bilan comptable	78
2- le bilan financier	79
1- Passage du bilan comptable au bilan financier	79
a- Retraitement des non valeurs	79
b -Réintégration des éléments hors bilan.....	80
c- Réévaluation de certains postes du bilan	80
d- Reclassement et finalisation du bilan financier	81
1)- Reclassement de l'actif	81
2)- Le passif du bilan financier	82
3- Le tableau des comptes de résultats (TCR)	84
A/ Les soldes intermédiaire de gestion SIG	85
4- L'équilibre financière à travers les indicateurs de solvabilité financiers	87
5- L'équilibre financière à travers les ratios	90
a) La structure financière	90
b) Ratios d'exploitation.....	93
c) Les ratios de rentabilité	94
Section III : Les garanties.....	95
I- Les garanties personnelles	95
1- Le cautionnement	96
2- L'aval	99
3- La différence entre l'aval et le cautionnement	99
II- Les garanties réelles	99
1- Les garanties réelles mobilières	99
a) Les garanties réelles immobilières	100
III- Les garanties morales	101
1- La lettre d'intention	102
2- La lettre d'apaisement	102
3- La lettre de bonne fin	102
Conclusion	103
Chapitre III : Etude d'un cas pratique au niveau de la BADR de Draa El Mizan	

Introduction.....	104
Section 1 : Présentation de la BADR.....	104
I- Rôle et missions de la BADR.....	104
1- Généralité	104
2- Missions et objectifs de la BADR.....	105
3- Impératifs de gestion	106
II- Politique de financement	107
1- Cadre de financement	107
2- Mode de financement	107
3- Limite de financement	107
III- Organisation de la BADR.....	108
1- La succursale	109
2- L'agence	110
A/ La direction	111
B/ Les différents services	112
Section 2 : Etude d'une demande de crédit d'investissement.....	116
I- Etude de la viabilité du projet.....	116
1- Présentation des éléments permettant l'identification du promoteur et du projet.....	116
a) Présentation de la société	117
b) Présentation des promoteurs	117
c) La nature du projet	118
d) Durée de réalisation du projet	118
e) L'impact du projet	118
1- L'analyse de marché et les aspects commerciaux et techniques du projet.....	118
1-1- L'analyse du marché.....	118
1-2- L'analyse commerciale	119
1-3- L'analyse technique	120
1-4- L'analyse des coûts	121
Conclusion de l'étude de la viabilité	122
II- Etude de la rentabilité du projet.....	122
1- Les charges	122
2- L'évolution du chiffre d'affaire	124
3- Analyse des critères de la rentabilité du projet	129
3-2- Calcul des cash flows	129

3-3-	La valeur actuelle nette (VAN)	129
3-4-	L'indice de profitabilité (IP)	129
3-5-	Délais de récupération de l'investissement (DRI)	130
3-6-	Taux de rentabilité interne (TRI)	130
III-	Etude des risques	131
IV-	Les garanties	131
V-	La décision finale	132
	Conclusion.....	134
	Conclusion générale.....	135